

AGRI
SCOPIE



PANORAMA DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE EN NORMANDIE

OBSERVATOIRES DONNÉES 2024
JANVIER 2026



normandie.chambres-agriculture.fr



CHAMBRES
D'AGRICULTURE
NORMANDIE

L'année agricole 2025 a été marquée par l'instabilité des marchés et des aléas climatiques répétés. Jamais les attentes en matière de souveraineté n'ont été aussi fortes dans une période d'instabilité mondiale. Elle redevient une priorité collective, et pourtant la balance commerciale agroalimentaire, à la date où nous écrivons, sera probablement nulle ou négative, ce qui ne s'était pas produit depuis 1978. Nous avons reculé en matière de souveraineté.

Le changement climatique impacte désormais directement les productions, même si notre région reste au moins partiellement, pour l'instant, moins exposée que d'autres. Dans ce contexte, et après une période d'investissements importants, les agriculteurs marquent le pas, alors même qu'ils sont de plus en plus sollicités pour produire davantage non seulement des denrées alimentaires, mais aussi des productions non alimentaires, en particulier des énergies renouvelables. La question de la dépendance ne se limite ainsi plus à la nourriture : elle s'étend désormais à l'énergie.

Face à ces contradictions, et aux défis à relever, l'agriculture normande conserve des atouts majeurs : la diversité et la qualité des productions, un tissu économique solide, des infrastructures logistiques performantes, une ouverture internationale et un bassin de consommation important à nos portes. À cela s'ajoutent des entreprises et des acteurs déjà engagés dans des projets structurants. Ces forces constituent un socle solide pour construire une agriculture à la fois performante, durable et attractive. C'est en s'appuyant sur ces forces que nous pourrons relever les deux défis : restaurer notre souveraineté et accompagner la transition.

Ce sont ces atouts que je vous invite à découvrir dans cette nouvelle édition du Panorama de l'agriculture et de l'agroalimentaire de Normandie.

Sébastien WINDSOR
Président de la Chambre
d'agriculture de région Normandie



SOMMAIRE

EDITO

p•3

L'agriculture et
l'agroalimentaire

p•5

Quelques indicateurs
de l'économie régionale

p•6

01

LES ACTIFS AGRICOLES

p•7

02

LES EXPLOITATIONS AGRICOLES

p•10

03

TERRITOIRE ET PAYSAGE

p•15

04

PRÉSERVATION
DE L'ENVIRONNEMENT

p•17

05

LE LAIT

p•19

06

LA VIANDE BOVINE

p•22

07

LE CHEVAL

p•26

08

LE PORC

p•28

09

LES VOLAILLES, ŒUFS
ET LAPINS

p•31

10

LE MOUTON

p•34

11

PRAIRIES ET FOURRAGES

p•36

12

LES CÉRÉALES
ET OLÉOPROTÉAGINEUX

p•38

13

LE LIN

p•41

14

LES BETTERAVES

p•43

15

LES POMMES DE TERRE

p•45

16

LA FILIÈRE POMME

p•47

17

LES LÉGUMES

p•51

18

LA FORÊT ET LA FILIÈRE BOIS

p•53

19

LES VALORISATIONS
NON ALIMENTAIRES
DE L'AGRICULTURE

p•55

20

LES AUTRES PETITES FILIÈRES
AGRIQUES

p•59

21

L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

p•60

22

LABELS, MARQUES
ET SIGNES DE QUALITÉ

p•64

23

LES INDUSTRIES
AGROALIMENTAIRES

p•67

24

L'ACCUEIL À LA FERME
ET LES CIRCUITS DE PROXIMITÉ

p•69

25

LES HUÎTRES ET LES MOULES

p•71

26

L'ÉCONOMIE AGRICOLE

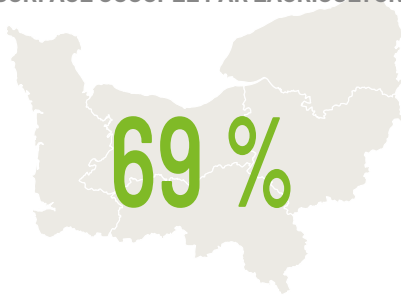
p•74

L'AGRICULTURE ET L'AGROALIMENTAIRE

en Normandie en quelques chiffres

TERRITOIRE & AGRICULTURE

SURFACE OCCUPÉE PAR L'AGRICULTURE



26 500 EXPLOITATIONS
 dont 2 335 EXPLOITATIONS EN BIO
 de 67 HECTARES en moy.



34 000 EXPLOITANTS
 & CO-EXPLOITANTS



10 100 EMPLOIS SALARIÉS
 PERMANENTS
 et 6 000 CONJOINTS OU AIDES
 FAMILIAUX

AGROALIMENTAIRE



513 ÉTABLISSEMENTS
 EN PRODUCTION
 AGRO-ALIMENTAIRE



7,4 MILLIARDS
 DE CHIFFRE D'AFFAIRES
 EN AGRO-ALIMENTAIRE



13 % DES EMPLOIS
 INDUSTRIELS DANS
 L'AGRO-ALIMENTAIRE

PRODUCTIONS NORMANDES

15 AOC
 AOP



LAITIERS
 CIDRICOLES
 AGNEAUX

1^{RE} RÉGION FRANÇAISE



1^{RE}

PRODUCTRICE DE
 FROMAGES AU
 LAIT DE VACHE



1^{RE}

PRODUCTRICE DE
 BEURRE ET
 CRÈME



1^{RE}

PRODUCTRICE DE
 POMMES À
 CIDRE
 PRODUITS
 CIDRICOLES

1^{RE} RÉGION FRANÇAISE



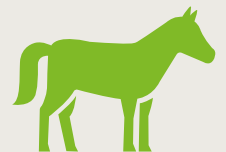
1^{RE}

PRODUCTRICE DE
 LIN TEXTILE



1^{RE}

PRODUCTRICE DE
 POIREAUX



1^{RE}

EN NOMBRE DE
 CHEVAUX

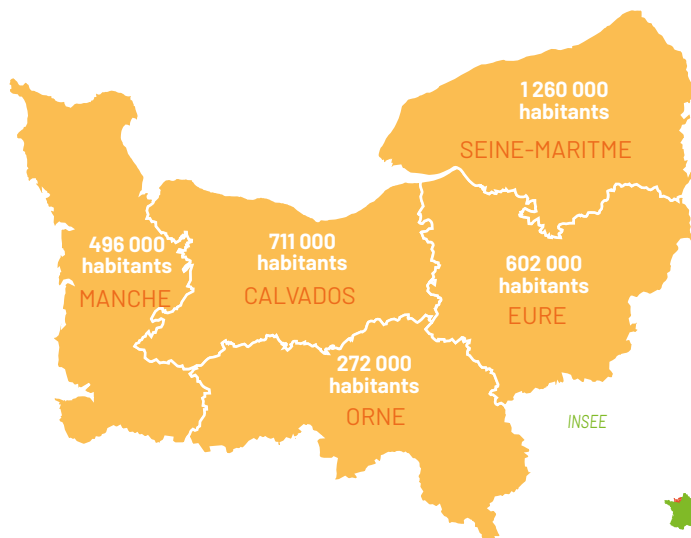


Retrouvez le Panorama
 de l'agriculture et de
 l'agroalimentaire sur





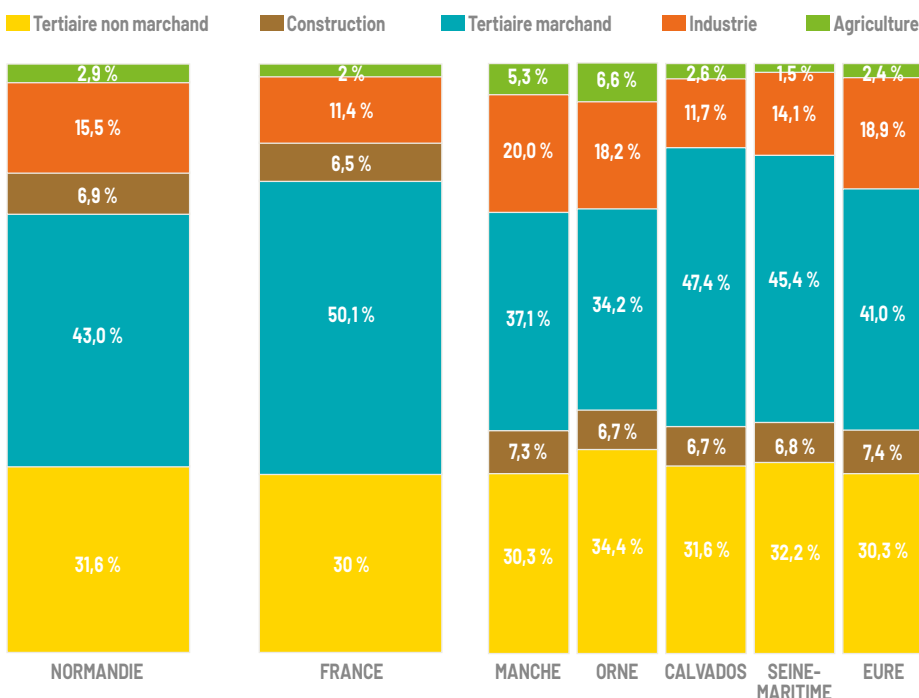
QUELQUES INDICATEURS DE L'ÉCONOMIE RÉGIONALE en Normandie



Normandie	France
3 341 000 habitants en janvier 2025	68,6 millions d'habitants
112 habitants par km ²	122 habitants/km ²
10 ^e rang des régions françaises	1 ^{er} pays agricole de l'UE en valeur
1 ^{re} région en part de surfaces dédiées à l'agriculture	

- 5,5 % du territoire France métropolitaine
- 4,9 % de la population France métropolitaine
- 4 % du PIB France métropolitaine
- 7,2 % de la SAU française

Structure de l'emploi total par grand secteur d'activité en 2023



Sources : INSEE, Agreste, Chambres d'agriculture de Normandie

LES ACTIFS AGRICOLES en Normandie

RECUL DU TRAVAIL AGRICOLE, UN EFFET DE LA DERNIÈRE RÉFORME PAC

En Normandie, le volume de travail agricole au sein des exploitations s'élevait à 39 770 équivalents-temps-plein (ETP) en 2023, contre 46 020 en 2010. Entre 2010 et 2023, cette activité a reculé à un rythme annuel moyen de 1,1 %. Ce déclin reste toutefois nettement moins prononcé que durant la décennie précédente (2000-2010), où la diminution atteignait - 2,7 % par an.

Malgré une augmentation de 380 ETP en 2022, l'emploi rechute de 970 ETP en 2023. Depuis 2023, seuls les «agriculteurs actifs» peuvent toucher la plupart des aides de la PAC. Les exploitants de plus de 67 ans, retraités ou non affiliés à l'ATEXA, ne sont plus éligibles. Cette réforme explique environ deux tiers de la forte baisse du nombre de cotisants MSA observée en 2023.

ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION DU TRAVAIL AGRICOLE

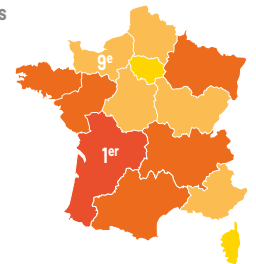
En 2023, selon les estimations d'Agreste, le travail agricole en Normandie s'appuie de plus en plus sur les salariés. Les salariés permanents représentent 29 % du total, contre 19 % en 2010, tandis que les saisonniers restent autour de 5 %.

Les chefs d'exploitation individuelle et les associés de société contribuent à hauteur de 63 % au volume total de travail (en ETP) réalisé dans les exploitations agricoles. Les conjoints d'exploitants sont de plus en plus nombreux à exercer une activité professionnelle en dehors de l'exploitation. Une partie d'entre eux a également changé de statut au sein de l'exploitation, devenant coexploitant-e voire salarié-e. Cette évolution explique en partie la baisse de la part du travail assuré par les conjoints et aides familiaux, passée de 11 % en 2010 à seulement 3 % en 2023.

Au total, la main-d'œuvre non salariée a diminué de 1,6 % par an sur cette période, une baisse compensée par des gains de productivité, mais aussi par la stabilité des emplois de salariés agricoles permanents. Ces derniers ont vu leur part dans le travail total progresser, passant de 18 % en 2010 à 21 % en 2020. En parallèle, les exploitations font régulièrement appel à une main-d'œuvre ponctuelle, notamment les salariés saisonniers, qui représentaient 3 % des ETP en 2020.



Nombre d'actifs agricoles (en ETP) :



Agreste, Emploi Agricole 2023

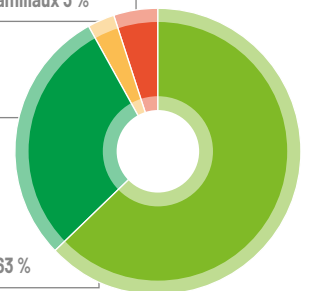
Répartition du travail agricole dans les exploitations

Salariés saisonniers 5 %

Conjoints, aides familiaux 3 %

Salariés permanents 29 %

Chefs d'exploitation ou coexploitants 63 %



Agreste - Recensement agricole ; MSA ; traitements SSP

Définitions : les actifs agricoles et l'équivalent-temps-plein (ETP)

Les actifs agricoles regroupent toutes les personnes qui participent au travail sur une exploitation agricole. On distingue d'une part **les actifs familiaux** : chefs d'exploitation et coexploitants associés de société, conjoints et autres membres de la famille, même s'ils sont salariés de l'exploitation ; d'autre part **les salariés, non membres de la famille**.

Les actifs permanents effectuent un travail régulier au moins 8 mois par an. En dessous de 8 mois, on parle de **main-d'œuvre non permanente** (salariés occasionnels ou saisonniers par exemple).

Un équivalent-temps-plein (ETP) correspond à une personne travaillant à plein temps, toute l'année sur l'exploitation.

Depuis 2023, pour être reconnu comme **agriculteur actif** et percevoir les aides de la PAC, il faut être chef d'exploitation ou cotisant solidaire et être **affilié à l'ATEXA** (assurance obligatoire de la MSA contre les accidents du travail) et, à partir de **67 ans, ne pas avoir fait valoir ses droits à la retraite** (hors pension d'élu ou de pompier volontaire).



COMBIEN D'ACTIFS PAR EXPLOITATION ?

Au recensement 2020, on compte 2,2 personnes qui interviennent en moyenne pour chacune des exploitations de plus de 1 hectare pour, en moyenne, 1,5 ETP par exploitation. C'est un peu en dessous de la moyenne française qui s'élève à 1,7 ETP par exploitation.

Mais cette moyenne recouvre des réalités très variées :

- 8 800 micro-exploitations, souvent complément de retraite, ou activité secondaire, qui emploient 0,5 ETP par exploitation.
- 17 600 exploitations professionnelles qui emploient en moyenne 2,0 ETP par exploitation.

25 % DES CHEFS D'EXPLOITATION SONT DES FEMMES

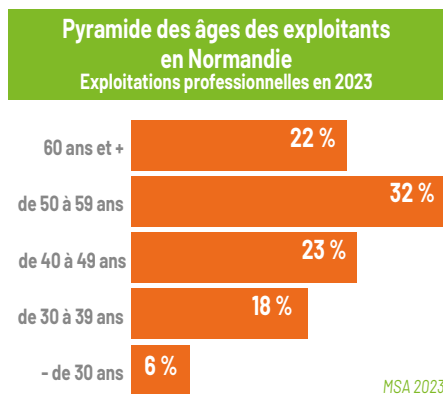
Parmi les chefs d'exploitation ou associés de société de Normandie relevant de la MSA, 25,4 % des effectifs sont des femmes en 2023.

Ce taux de féminisation a tendance à reculer ces dernières années, tout comme le taux de féminisation global de l'emploi agricole, en particulier à cause du recul rapide du nombre de conjoints d'exploitation individuelle, qui sont très souvent des femmes.

UNE PYRAMIDE DES ÂGES DÉSÉQUILBRÉE

Malgré le ralentissement de la baisse du nombre de chefs d'exploitation, leur pyramide des âges reste déséquilibrée.

La classe des plus de 60 ans reste importante en effectif.



Les actifs agricoles dans les départements normands						
	Normandie	Manche	Calvados	Orne	Seine Maritime	Eure
Total personnes actives dans l'agriculture	59 200	16 900	11 900	10 800	11 700	7 900
Chefs d'exploitation et Main d'œuvre familiale	40 000	12 000	7 800	7 300	7 600	5 300
Salariés	19 200	4 900	4 100	3 500	4 100	2 600
TOTAL équivalents-temps-plein (ETP)	39 600	11 200	8 200	7 200	7 800	5 200

Agreste Recensement agricole 2020

L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE : UNE LARGE CARTE DE FORMATIONS

Pour préparer l'installation ou l'insertion professionnelle dans l'emploi agricole, une formation agricole est indispensable. Les établissements régionaux proposent un large choix de formations réparties sur l'ensemble du territoire normand : à la rentrée 2025, 53 établissements répartis sur tout le territoire scolarisent 13 400 élèves, étudiants et apprentis, un chiffre stabilisé depuis plusieurs années. Une spécificité de l'enseignement agricole est d'accueillir les 2/3 de ses élèves en internat. 60 % des élèves sont scolarisés dans un établissement privé. Un quart des élèves sont alternants en apprentissage. Désormais, seulement un élève sur dix a des parents agriculteurs et cette proportion recule constamment.

L'enseignement agricole est sous la tutelle du Ministère en charge de l'agriculture. La formation scolaire est dispensée dans des lycées agricoles (publics et privés)

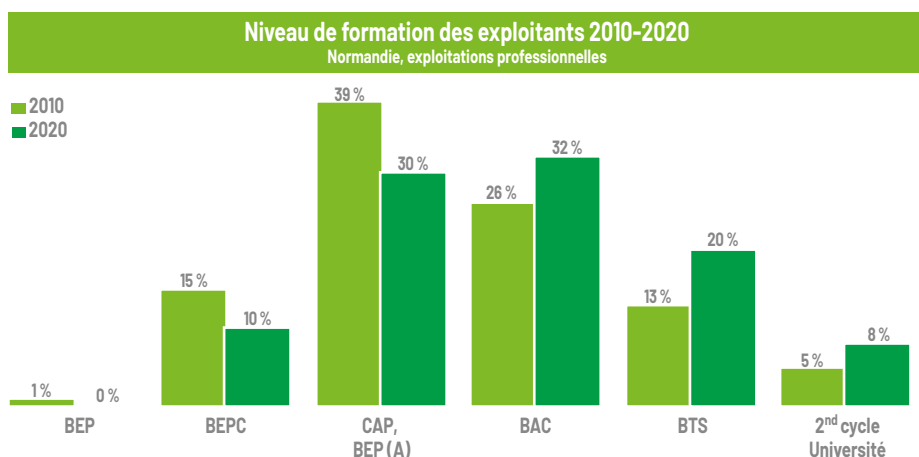
et dans des maisons familiales rurales (MFR). La formation par apprentissage est assurée par des centres de formation des apprentis (CFA) publics et privés. Des centres de formations (CFPPA) publics et privés accueillent des adultes en formation continue.

Les modalités d'entrée en formation agricole sont plurielles : la formation initiale par la voie scolaire, mais aussi la formation continue pour jeunes ou adultes et qui s'adaptent à tous les publics.

Les formations proposées couvrent tous les niveaux, de la classe de 4^e au niveau ingénieur ou vétérinaire et permettent l'accès à d'autres études supérieures, dans une grande diversité de secteurs : productions agricoles et agronomie, services, aménagement et environnement, activités hippiques, commerce, équipements pour l'agriculture, industries agroalimentaires, horticulture, forêt et bois...

UNE FORMATION INITIALE PLUS LONGUE

De 2010 à 2020 la part des agriculteurs détenant un diplôme égal ou supérieur au baccalauréat est passé de 44 % à 60 %.



LA FORMATION CONTINUE DES AGRICULTEURS

En 2024, 4 765 agriculteurs et agricultrices normands ont participé à des stages de formation continue financés par le fond VIVEA, contre 5741 en 2023. 15 % des contributeurs au fonds de formation VIVEA ont ainsi pu se former. Les formations représentent 83 000 heures-stagiaires.

LES INSTALLATIONS EN AGRICULTURE

Ces 5 dernières années, 850 personnes par an sont devenus agriculteurs et agricultrices en Normandie. Parmi elles, environ 600 se sont installés à moins de 40 ans. Et parmi celles-ci, 300 jeunes en moyenne ont bénéficié d'aides à l'installation.

Nombre d'installations aidées (DJA) en 2024

Manche	Orne	Calvados	Seine-Maritime	Eure	Total Normandie
110	58	53	103	51	375



© CAS Normandie

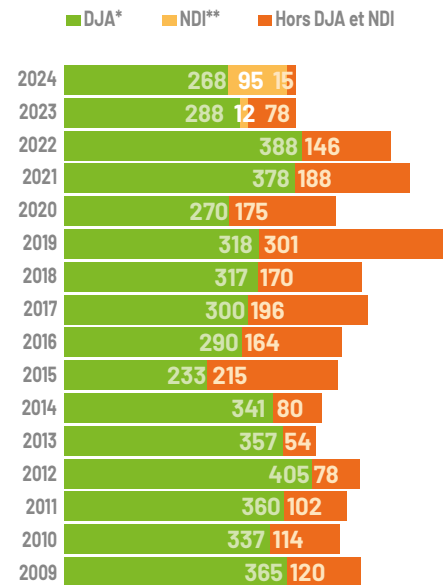
Les faits marquants de 2025

En 2025, l'emploi agricole en Normandie reste globalement stable, confirmant la tendance amorcée en 2022 et 2023 après plusieurs années de recul. Malgré des difficultés persistantes de recrutement dans les exploitations, le nombre de salariés agricoles continue de progresser régulièrement, traduisant la poursuite de la professionnalisation du secteur.

En 2024, le montant moyen des aides à l'installation a commencé à diminuer avec la disparition de l'historique Dotation Jeunes Agriculteurs (DJA) au 1^{er} juillet 2024, remplacée par le dispositif «Normandie Démarrage Installation» (NDI).

En 2025, une nouvelle baisse du montant moyen est attendue. L'élargissement des critères d'éligibilité du NDI ouvre désormais l'accès à un plus grand nombre de candidats, notamment aux non diplômés dans l'agriculture, qui perçoivent des aides d'un montant moins élevé que les porteurs de projets qualifiés.

Nombre d'installations - de 40 ans



*DJA : Dotation Jeune Agriculteur

**NDI : Normandie Démarrage Installation

Chiffres clés

- 59 000 personnes travaillent dans l'agriculture normande en 2020.
- 39 770 Équivalents-temps-plein en 2023.
- 25% des chefs d'exploitation sont des femmes.
- L'âge moyen des chefs d'exploitation est de 53 ans.
- 375 installations avec DJA en 2024.
- 4 765 agriculteurs ont participé à des stages de formation continue.
- 13 400 élèves, étudiants et apprentis dans 53 établissements de l'enseignement agricole.



En 2024, 64 agriculteurs-trices se sont installés en agriculture biologique en Normandie dans le cadre des installations aidées (DJA et NDI). Cela représente 17 % des installations aidées régionales. Maraîchage et bovins lait sont les deux principales productions bio concernées. Une majorité de ces installations avaient pour projet de commercialiser tout ou partie de leur production en vente directe ou circuits courts (avec ou sans transformation à la ferme).

Sources :
Agreste - Recensement agricole ; MSA ; traitements SSP
DRAAF Normandie
Région Normandie
VIVEA

Chambre d'agriculture de Normandie-Observatoire installation

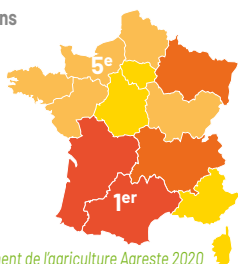
02

LES EXPLOITATIONS AGRICOLES

en Normandie

Nombre total d'exploitations (2020) :

- > 60 000
- 40 000 à 60 000
- 20 000 à 40 000
- < 20 000



Recensement de l'agriculture Agreste 2020

26 500 EXPLOITATIONS AGRICOLES

En 2020, la Normandie compte 26 500 exploitations agricoles au sens statistique du terme (cf. encadré), avec une surface moyenne de 74 hectares, un niveau supérieur à ce que l'on observe au niveau national (69 hectares).

DIMINUTION DES EFFECTIFS D'EXPLOITATIONS

Entre 2010 et 2020, la Normandie a perdu 25 % des exploitations. Ce recul s'explique par le départ des exploitants en âge de prendre leur retraite ainsi que le développement des formes sociétaires où plusieurs coexploitants se regroupent sur une même exploitation. La distinction entre catégories de taille économique (encadré ci-contre) permet de mieux interpréter l'évolution globale du nombre d'exploitations (tableau ci-dessous).

De 2010 à 2020 les exploitations « professionnelles » (hors micro-exploitations) n'ont perdu que 16 % de leurs effectifs contre 38 % pour les micro-exploitations. La baisse moyenne totale de 25 % s'explique en grande partie par le recul des micro-exploitations.

Si l'on compare les périodes 2000-2010 et 2010-2020, on constate une décélération de la baisse, surtout pour les exploitations « professionnelles ».

L'exploitation agricole : une unité économique de production

Selon la statistique agricole, une exploitation agricole est une unité économique de production qui remplit simultanément les trois conditions suivantes :

- elle exerce une activité agricole, soit de production, soit de maintien des terres en bon état agronomique et environnemental, soit de mise à disposition de packages collectifs,
- elle atteint une certaine dimension (sa taille est d'au moins un hectare de SAU ou 20 ares de cultures spécialisées) ou elle présente une activité de production supérieure à certains seuils (en nombre d'animaux ou en volume de production),
- elle est soumise à une gestion courante indépendante de toute autre unité (existence d'un numéro SIRET ou d'un numéro PACAGE).

Caractéristiques moyennes des exploitations normandes en 2020

	Exploitations			Surface		Production brute standard		Équivalents temps-plein	
	2010	2020	Évolution	2010	2020	2010	2020	2010	2020
Micro exploitations	14 311	8 848	-5 463 -38 %	7 ha	10 ha	7 K€	7 K€	0,39 ETP	0,52 ETP
Petites	6 485	4 942	-1 543 -24 %	39 ha	44 ha	58 K€	56 K€	1,23 ETP	1,20 ETP
Moyennes	9 054	6 214	-2 840 -31 %	89 ha	96 ha	170 K€	172 K€	1,73 ETP	1,66 ETP
Grandes	5 524	6 506	+ 982 +18 %	149 ha	162 ha	419 K€	445 K€	2,92 ETP	2,88 ETP
Sous-TOTAL hors micro	21 063	17 662	-3 401 -16 %	89 ha	106 ha	201 K€	240 K€	1,89 ETP	1,98 ETP
TOTAL	35 374	26 510	-8 864 -25 %	56 ha	74 ha	122 K€	162 K€	1,28 ETP	1,49 ETP

Agreste - Recensements agricoles

Les sources d'information sur les exploitations agricoles

La principale source d'information est le Recensement agricole Agreste, réalisé tous les 10 ans, qui enquête l'ensemble des exploitations. Àuprès de recensements, les Enquêtes Structures (environ tous les 3 ans) collectent des données similaires, basées sur un échantillon extrapolé. Les données présentées ici proviennent du recensement de fin 2020.



PROGRESSION DE LA SURFACE MOYENNE DES EXPLOITATIONS

La surface moyenne (toutes exploitations confondues, y compris les micro-exploitations) est de 74 hectares en 2020 en Normandie. Cette surface moyenne a presque doublé depuis 2000. On note par ailleurs le contraste entre les départements : 52 ha dans la Manche contre 100 ha dans l'Eure, qui s'explique par les dominantes de production ainsi que par la présence de davantage de micro-exploitations à l'Ouest de la région. La moyenne normande est supérieure à la moyenne française (69 ha).

Cette surface moyenne régionale de 74 hectares englobe l'ensemble des exploitations. Si l'on retire les micro-exploitations, la surface moyenne est de 106 hectares.

Seule la catégorie « grandes exploitations » a accru son emprise sur la surface totale, de 42 % à 54 % en Normandie entre 2010 et 2020, à la fois parce que leurs effectifs et leur surface moyenne ont augmenté. Toutes les autres catégories sont en recul en termes d'emprise sur les surfaces, soit parce que les exploitations disparaissent soit parce qu'elles s'agrandissent et rejoignent les « grandes exploitations ». La SAU moyenne des exploitations normandes tend à augmenter plus rapidement que la moyenne française, dont elle était très proche en 2000.

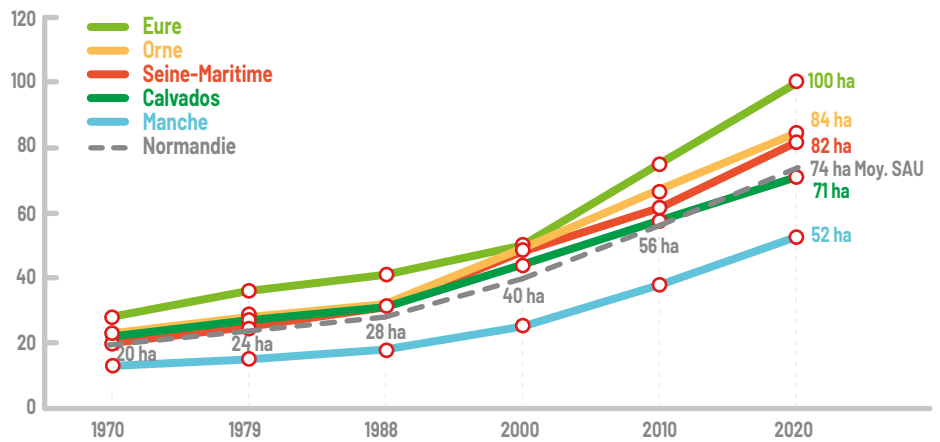
La production brute standard des exploitations

Les exploitations agricoles sont classées selon leur production brute standard (PBS), cela représente la valeur de production moyenne par hectare ou par animal présent, hors aides. Après multiplication des données de l'exploitation par les coefficients de PBS correspondants, on calcule la PBS de chaque exploitation. Celle-ci est exprimée en euros. La valeur de la PBS correspond à la valeur moyenne de chaque production sur la période 2015-2019.

Le Recensement agricole 2020 distingue quatre catégories d'exploitations selon leur taille économique :

- Les « micro-exploitations » sont celles dont la PBS est inférieure à 25 000 euros : elles représentent 33 % des exploitations agricoles normandes en 2020 mais ne valorisent que 4 % de la SAU régionale. Elles peuvent avoir à leur tête des chefs d'exploitation retraités ou pluriactifs. Leur superficie est en moyenne de 10 hectares en Normandie.
- Les « petites exploitations » sont celles dont la PBS est comprise entre 25 000 et 100 000 euros.
- Les « moyennes exploitations » sont celles avec une PBS comprise entre 100 000 et 250 000 euros.
- Les « grandes exploitations » sont celles de plus de 250 000 euros de PBS.

Surface moyenne par département - Toutes exploitations



Agreste - Recensements agricoles

La production brute standard (PBS) donne un ordre de grandeur de la production pour une exploitation et permet également de classer les exploitations selon leur spécialisation. Il s'agit de leur orientation technico-économique (OTEX). Une exploitation est plus ou moins spécialisée dans une production si la PBS de cette production génère 70 % de la PBS de l'exploitation. Si aucune production n'atteint ce seuil, l'OTEX indique la combinaison des productions (polyculture, polyélevage).

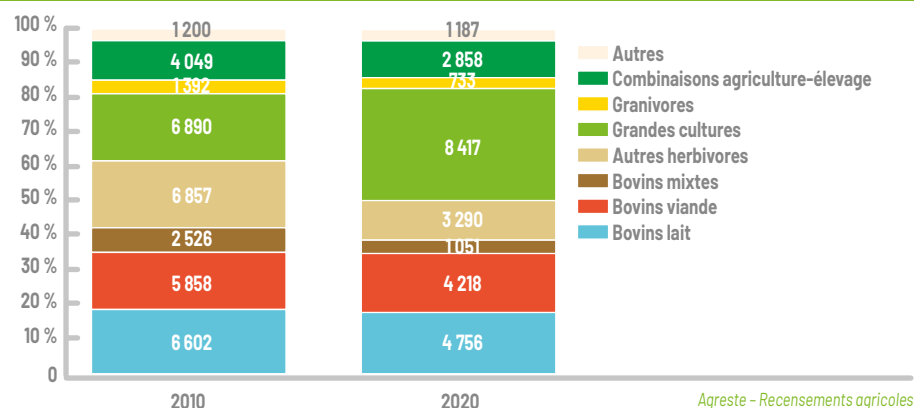
Les évolutions dans le temps de la répartition par OTEX résultent principalement de deux facteurs : des taux de disparition différents selon l'OTEX ; et des « mutations » d'exploitations d'un OTEX vers un autre.

L'évolution 2010-2020 est assez spectaculaire sur deux points :

- les orientations fondées sur les grandes cultures (« céréales et oléagineux » et « autres grandes cultures ») opèrent une très forte percée, avec une augmentation en nombre absolu des effectifs de cette catégorie (et pas seulement en pourcentage),
- les orientations fondées sur les « autres herbivores » (ovins, équins) ont vu leurs effectifs s'effondrer, cela concernait principalement les micro-exploitations,

On note aussi la forte régression du nombre d'exploitations en « bovins mixtes », c'est-à-dire des troupeaux qui produisent du lait tout en engraisant des bovins. La plupart de ces exploitations se sont orientées soit vers une spécialisation laitière, soit vers l'abandon du lait.

Principales orientations technico-économiques (OTEX) des moyennes et grandes exploitations agricoles en Normandie (micro-exploitations incluses)



Agreste - Recensements agricoles

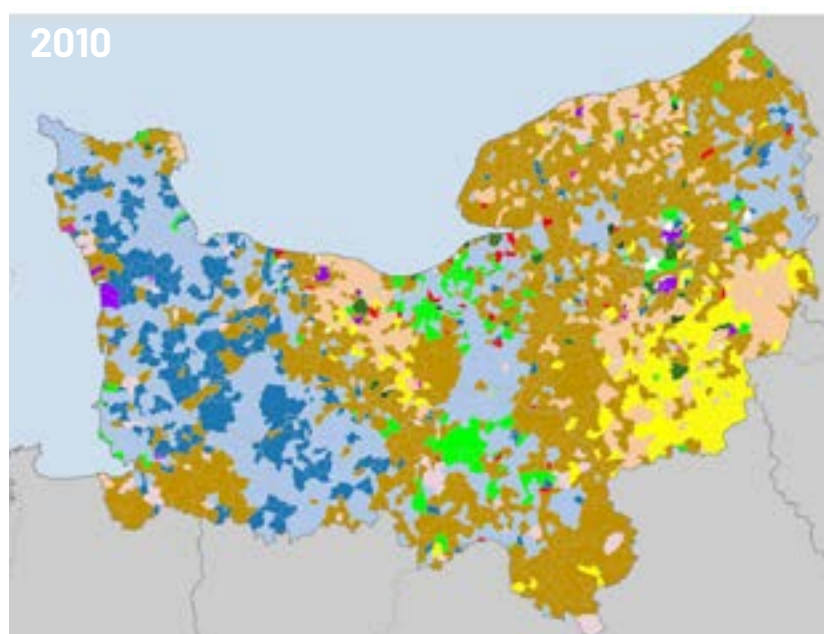
Portrait moyen des exploitations selon l'OTEX en 2020

	Exploitations	SAU	PBS	Équivalents-temps-plein	PBS /ha
Bovins lait	4 756	110 ha	291 K€	2,24 ETP	2 652 €
Bovins viande	4 218	39 ha	42 K€	0,81 ETP	1 092 €
Bovins mixtes	1 051	125 ha	270 K€	2,03 ETP	2 164 €
Autres herbivores	3 290	21 ha	37 K€	1,26 ETP	1 727 €
Céréales oléagineux	3 247	91 ha	104 K€	0,95 ETP	1 143 €
Grandes cultures autres	5 170	76 ha	147 K€	1,17 ETP	1 953 €
Granivores	733	51 ha	484 K€	2,32 ETP	9 420 €
Polyculture-élevage	2 858	113 ha	238 K€	1,86 ETP	2 114 €
Autres	1 187	15 ha	166 K€	2,58 ETP	11 087 €
TOTAL	26 510	74 ha	162 K€	1,49 ETP	2 204 €

Agreste - Recensements agricoles

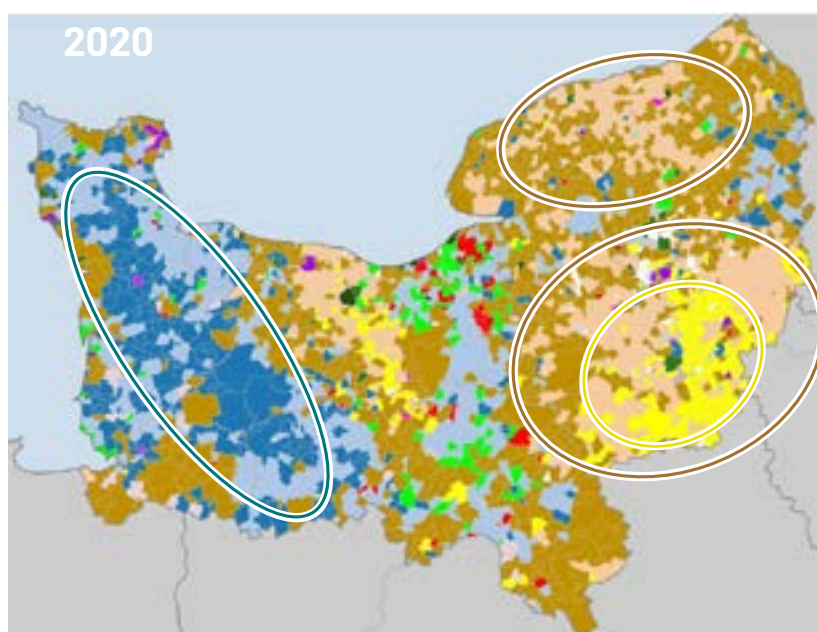
RÉPARTITION CARTOGRAPHIQUE DES ORIENTATIONS DE PRODUCTION DOMINANTES

La cartographie de l'OTEX dominants dans chaque commune et son évolution 2010-2020 est très parlante quant à la localisation des systèmes et à leurs substitutions sur les territoires. Chaque carte représente la dominante communale, en poids relatif des productions, en 2010 d'abord puis en 2020.



- Bovins lait
- Bovins mixtes (375)
- Bovins viande (38)
- Combinaisons de granivores (26)
- Céréales et/ou protéagineux (195)
- Équidés et/ou autres herbivores (89)
- Fleurs et/ou horticulture (19)
- Fruits et autres cultures permanentes (8)
- Ovins ou caprins (6)
- Polyculture et/ou polyélevage (939)
- Porcins (7)
- Volailles (4)
- Autres grandes cultures (516)
- Données absentes ou secrètes (42)
- Légumes ou champignons (17)
- N/A (32 345)

- Spécialisation laitière.
Recul de l'orientation «bovins mixtes».
- Recul de la polyculture-élevage au profit des «autres grandes cultures».
- Recul de l'OTEX «céréales et oléoprotéagineux» au profit des «autres grandes cultures».



Agreste - Recensements agricoles

DES CONTRASTES ENTRE LES DÉPARTEMENTS

La Manche, qui compte en 2020 le plus grand nombre d'exploitations (8 037), affiche une surface moyenne par exploitation de 52 hectares, bien en deçà de l'Eure (100 hectares) ou de l'Orne (84 hectares). Cette disparité reflète les spécialisations agricoles de chaque département, influencées par les caractéristiques des sols et du climat. Dans les zones vallonnées et bocagères de l'Ouest de la région, l'élevage laitier prédomine. À l'Est, les sols profonds de la plaine de Caen, du Pays de Caux et du Vexin favorisent les cultures diversifiées. Le Pays d'Auge se distingue par une forte concentration d'élevage équin.

La Manche, tournée vers l'élevage laitier, se caractérise par une plus grande fragmentation des exploitations, tandis que l'Eure, davantage orientée vers les grandes cultures, présente des exploitations plus vastes et plus structurées.

Données moyennes départementales (toutes exploitations) en 2020					
	Exploitations	SAU/Ea	ETP/Ea	PBS/Ea	PBS/ha
	2020	2020	2020	2020	2020
Manche	8 037	52 ha	1,40	151 K€	2 884 €
Orne	4 713	84 ha	1,54	149 K€	1 765 €
Calvados	5 267	71 ha	1,54	132 K€	1 861 €
Seine-Maritime	4 794	82 ha	1,63	205 K€	2 518 €
Eure	3 699	100 ha	1,40	191 K€	1 916 €
Normandie	26 510	74 ha	1,49	162 K€	2 204 €

Agreste - Recensement agricole 2020



© OAS Normandie

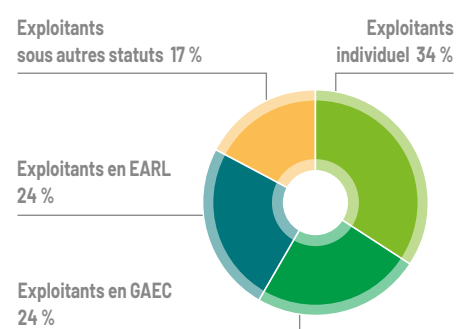
DES FORMES SOCIÉTAIRES EN PROGRESSION

En 2020 les formes sociétaires (GAEC, EARL, SCEA...) représentent 40 % des exploitations normandes (micro-exploitations incluses) et 66 % des actifs (en ETP) contre 28 % et 53 % respectivement en 2010.

Après une décennie d'accroissement rapide du phénomène sociétaire sous la forme d'EARL, la période récente a vu un retour en force des GAEC, avantagés par le principe de «transparence» des aides PAC : celles-ci étant perçues dans la limite d'un plafond, un GAEC bénéficie de plafonds démultipliés, ce qui n'est pas le cas des autres formes sociétaires. Ainsi, depuis 2010, les GAEC sont passés de 18 % à 24 % des actifs, alors que les EARL ont stagné à 24 %.

En 2022, 70 % des installations aidées en Normandie se sont réalisées sous forme sociétaire (GAEC, EARL ou autres formes sociétaires), aussi bien en famille que hors cadre familial. La forme sociétaire offre des avantages en termes de coût à l'installation (transmission progressive de l'outil de travail), de conditions de travail et de partage des responsabilités.

Nombre d'actifs agricoles (ETP) selon la forme juridique en Normandie



Agreste, RA 2020

LE RÔLE DES ETA ET CUMA EN NORMANDIE

Les entreprises de travaux agricoles (ETA) et les coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA) jouent un rôle important dans l'organisation du travail agricole en Normandie. Elles permettent aux agriculteurs de partager du matériel coûteux et de déléguer certaines tâches, ce qui allège les investissements et la charge de travail, notamment dans un contexte de diminution du travail familial.

Les ETA interviennent directement sur les exploitations pour réaliser des travaux agricoles, les CUMA offrent à leurs adhérents un accès collectif à des machines performantes, permettant une gestion plus efficace et économique du matériel.

En 2024, la région compte environ 1 400 ETA selon la fédération Entrepreneurs Des Territoires (EDT) Normandie, et près de 700 CUMA regroupant 12 000 adhérents d'après les fédérations CUMA Normandie Ouest et Seine-Normandie.

D'après la DRAAF, en 2020 l'ensemble du travail réalisé par ces structures représentait environ 820 équivalents-temps-plein sur les exploitations.

Chiffres clés de l'enquête sur la structure des exploitations agricoles (ESEA) en 2023

D'après l'ESEA, la Normandie compte environ 22 400 exploitations agricoles en 2023, contre 26 500 lors du Recensement Agricole 2020, soit une baisse d'environ 15 %. La SAU moyenne par exploitation continue d'augmenter, passant de 74 à 86 hectares (+16 %). Le nombre de chefs d'exploitation est estimé à environ 29 600, en diminution d'environ 13 %.

Sur le plan économique, les micro-exploitations reculent nettement (-35 %), tandis que les petites exploitations diminuent plus modérément (-11 %). Les moyennes se maintiennent et les grandes reculent légèrement. La PBS totale et le nombre d'ETP restent stables.

Ces résultats doivent toutefois être interprétés avec prudence, en raison de la marge d'erreur statistique et des différences méthodologiques entre l'ESEA 2023 et le Recensement Agricole 2020.

Chiffres clés

- 26 500 exploitations en Normandie (2020)
- 5^e région de France métropolitaine sur ce critère
- Baisse de 25 % du nombre d'exploitations entre 2010 et 2020
- 33 % de micro-exploitations en 2020
- Taille moyenne d'une exploitation en Normandie (2020) : 74 hectares.

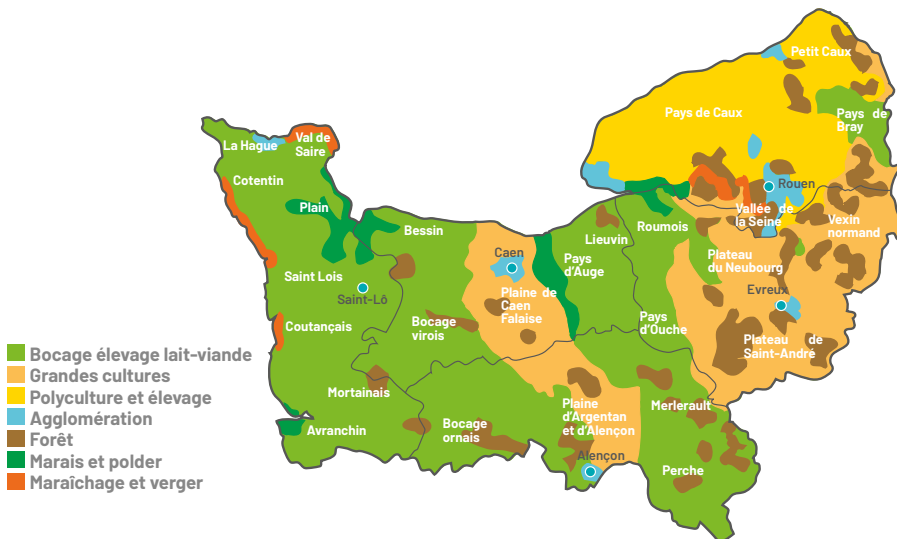


Fin 2024, la Normandie comptait 2 338 exploitations agricoles engagées en agriculture biologique (chiffre stable / 2023), pour une surface en bio et conversion de 126 680 ha (-2,2 % / 2023). La taille moyenne des exploitations bio normandes est de 54 ha.

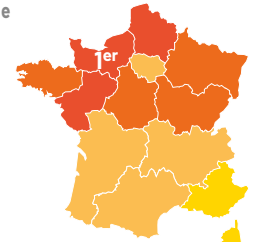
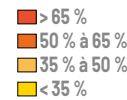


TERRITOIRE ET PAYSAGE

en Normandie



Part de la surface agricole sur le territoire en 2024



Agreste - Statistique agricole annuelle 2024

PLUS DE 68 % DE L'ESPACE NORMAND VALORISÉS PAR L'AGRICULTURE

La superficie agricole représente plus de 2,05 millions d'hectares. Du fait de l'absence de massifs montagneux, d'une faible présence de forêts et d'une urbanisation modérée, la Normandie est la première région française pour sa part de surface agricole. Elle valorise par l'agriculture plus de 68 % de sa surface (dans les régions de France métropolitaine, cette part couvre en moyenne 52 % du territoire).

UNE GRANDE DIVERSITÉ DE PAYSAGES

D'une superficie d'un peu plus de 30 000 km², la Normandie dispose d'une importante diversité de territoires. Les paysages côtiers vont du Tréport au Mont-Saint-Michel, en empruntant le pont de Normandie.

Cette fenêtre maritime couvre environ 600 km. On peut y découvrir la Côte d'Albâtre et les célèbres falaises d'Étretat, puis la Côte Fleurie avec le port d'Honfleur, les plages de Deauville et de Cabourg, la Côte de Nacre et les plages du Débarquement ou encore la presqu'île du Cotentin avec le Nez de Jobourg et la Baie du Mont-Saint-Michel.

Dans les terres, alternent des régions bocagères plus ou moins vallonnées, essentiellement consacrées à l'élevage, des régions de plaines et plateaux, orientées vers les grandes cultures et des forêts de chênes, de hêtres ou de pins sylvestres.

Occupation du territoire en Normandie en 2023

	Sols agricoles	Sols boisés	Landes, friches	Sols artificialisés	Autres (plages, rochers, eaux intérieures)	Surface totale régionale
Normandie	2 053 700 ha 68 %	559 940 ha 19 %	27 990 ha 1 %	329 170 ha 11 %	36 510 ha 1 %	3 007 310 ha 100 %

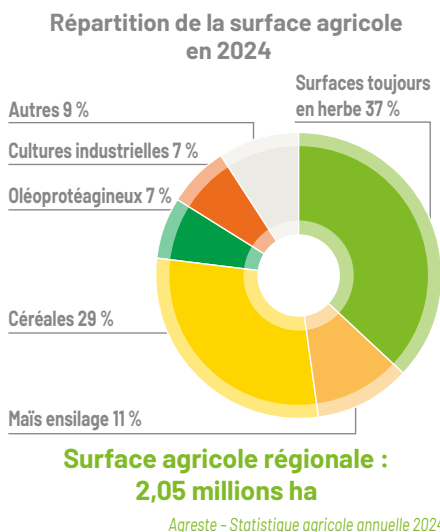
Agreste - Enquête Teruti 2023

LA SURFACE AGRICOLE DIMINUE

À l'échelle de la Normandie, les surfaces agricoles ont diminué de 28 650 ha entre 2008 et 2024, soit une baisse de 1,4 % de l'espace agricole en 16 ans. Dans le même temps, l'artificialisation, transformation et imperméabilisation partielle ou totale d'un sol naturel, agricole ou forestier, par des opérations d'aménagement, a progressé de 13 % sur le territoire normand, soit une surface de 31 185 ha. Les terres qui quittent l'agriculture sont, en grande majorité, dédiées à l'habitat. Cette artificialisation se réalise largement au détriment des prairies qui disparaissent également au profit des terres arables et des cultures permanentes. La pression foncière est singulièrement forte, en particulier autour des grandes agglomérations et sur l'axe de la Seine. D'autres territoires présentent également un étalement urbain important. Même si le rythme de consommation des terres agricoles tend toutefois à s'infléchir depuis quelques années, la Normandie se classe au 3^e rang des régions dont le rythme d'artificialisation est le plus élevé.

Dans ce contexte, la France s'est donc fixée pour but d'atteindre le « zéro artificialisation nette des sols » en 2050 avec un objectif intermédiaire de réduction de moitié de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers entre 2021 et 2031 par rapport à la décennie précédente.

UNE AGRICULTURE AUX MULTIPLES FACETTES



La région doit la diversité de son agriculture à la qualité de ses différents terroirs. L'agriculture régionale s'appuie sur des richesses naturelles que sont ses territoires et son climat. De plus, la région a su préserver ses productions traditionnelles telles que le lait, la viande bovine ou les céréales tout en se diversifiant et en proposant de nouvelles activités, telles que l'agritourisme.

• **Les départements du Calvados, de la Manche et de l'Orne** restent tournés vers l'élevage bovin (lait et viande). Les superficies toujours en herbe (STH) y représentent 46 % de la surface agricole. Au fil du temps, cette part a diminué au profit des terres labourables. Ces dernières ont progressé, notamment pour la culture des céréales et oléagineux. La surface moyenne des regroupements de parcelles contiguës (îlots) y est inférieure à 6 ha en 2022.

• **L'Eure et la Seine-Maritime** se partagent entre l'élevage bovin et les grandes cultures, avec une part importante de cultures industrielles (lin, betterave et pommes de terre), la part de la STH y est moins élevée, à 24 %. Le morcellement parcellaire est moindre avec une taille moyenne d'îlots d'environ 7,2 ha en 2022.

Agreste - Statistique agricole annuelle 2024, ASP - Relevé Parcellaire Graphique 2022

UN FONCIER AGRICOLE DE PLUS EN PLUS CHER

Le prix des terres agricoles est très différent d'un département normand à l'autre : là où la qualité agronomique des sols et la concurrence agriculture-urbanisation sont très fortes, le prix des terres reste nettement au-dessus de la moyenne française.

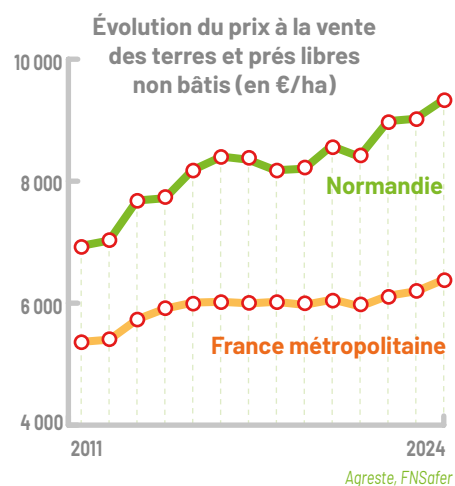
Le prix des terres agricoles est réparti selon un gradient ouest-est : globalement plus faible à l'ouest et plus élevé à l'est. Avec des prix pouvant dépasser les 10 000 € / ha, la plaine de Caen dans le Calvados, le nord de l'Eure (Plateau du Neubourg, Roumois, Marais Vernier et Entre Madrie et Lyons) et une grande partie de la Seine-Maritime (à l'exception de la Vallée de la Seine et du Pays de Bray) sont parmi les petites régions agricoles de France métropolitaine où les prix sont les plus élevés.

Les prix ont tendance à croître régulièrement et rarement à baisser, mais les hausses sont toutefois à relativiser : une fois l'effet de l'inflation pris en compte, l'ampleur réelle de l'augmentation est moindre.

Prix moyen à la vente des terres et prés libres et non bâtis en 2024

	France métropolitaine	Manche	Orne	Calvados	Seine-Maritime	Eure
Prix en euros / ha	6 400	8 070	7 370	10 110	11 630	9 960

Agreste, FNSafer



Après une année de stabilisation, le prix moyen à l'hectare des terres et prés libres non bâtis repart à la hausse. En 2024, en France métropolitaine, le prix moyen est de 6 400 € / ha. En Normandie, entre 2023 et 2024, tous les départements ont vu le prix de leurs terres nettement progresser. La hausse est de 9 % dans la Seine-Maritime, à 11 630 €/ha ; de 6 % dans le Calvados et l'Eure, à respectivement 10 110 €/ha et 9 960 €/ha ; de 4 % dans la Manche à 8 070 €/ha et de 2 % dans l'Orne à 7 370 €/ha.

Chiffres clés 2023

	Manche	Orne	Calvados	Seine-Maritime	Eure
Part des sols agricoles (%)	73 %	69 %	71 %	65 %	64 %
Part des sols boisés (%)	13 %	22 %	15 %	20 %	23 %
Part des sols artificialisés (%)	11 %	7 %	12 %	13 %	11 %
Part des autres surfaces (%)	3 %	2 %	2 %	2 %	2 %
Surface agricole en ha	438 180	424 430	397 950	408 810	384 330

Agreste - Teruti 2023

Chiffres clés

- 68 % du territoire occupé par l'agriculture
- 1,4 % de surface agricole en moins en 16 ans
- 9 340 euros par hectare en moyenne

Fin 2024, la Normandie comptait une surface en bio et conversion de 126 680 ha (-2,2 %/2023). Avec 6,5 % de la surface agricole en bio, la Normandie est la 11^e région française pour sa part de surface en bio sur 13 régions métropolitaines (France : 10,1 % en bio fin 2024). La Manche, avec 36 400 ha engagés en bio, est le 1^{er} département normand au regard de ses surfaces totales conduites en bio.

Sources :
Agreste - Statistique agricole annuelle 2024
Agreste - Teruti 2023
Agreste - Prix des terres agricoles
FNSafer
Draaf Normandie - Observatoire des Sols à l'échelle COMMunale

PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

en Normandie



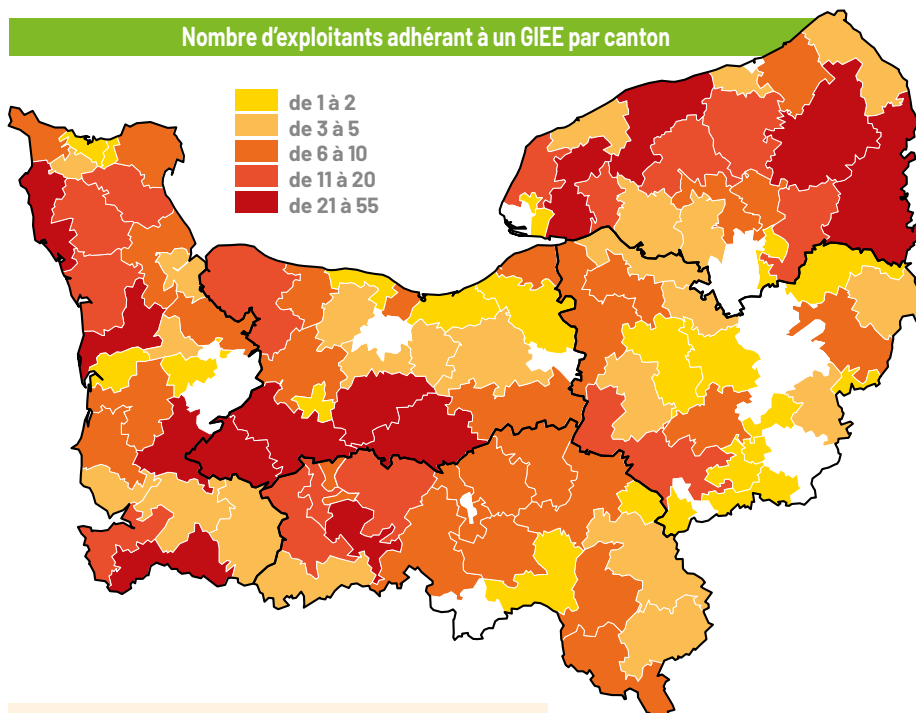
43 GROUPEMENTS D'INTÉRÊT ÉCONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTAL (GIEE) EN NORMANDIE

- 43 GIEE labellisés fin 2024, soit 4 % des GIEE en France.
- Différentes structures d'accompagnement : Chambres d'agriculture, CIVAM, Cerfrance, Union AOP, Asso. Maraîchage-Sol Vivant, CABAAL, CFPPA, CUMA, Natup, SAS Agrigaz Vire...
- 1 039 exploitations agricoles engagées.
- Répartis selon différentes thématiques : agroforesterie et haies ; amélioration de la fertilisation, autonomie en azote, légumineuses ; autonomie alimentaire des élevages ; biodiversité naturelle et cultivée ; conservation des sols ; gestion sanitaire des troupeaux et alternatives aux antibiotiques ; méthanisation ; réduction des produits phytosanitaires et alternatives ; transition énergétique, réduction des gaz à effet de serre et de l'empreinte carbone.

UNE AGRICULTURE ENGAGÉE EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT

L'agriculture se transforme pour répondre aux défis environnementaux. Au-delà de leur rôle de producteurs de produits agricoles, les agriculteurs jouent un rôle clé dans la préservation de la biodiversité, l'entretien des paysages et l'aménagement durable des territoires.

Les pratiques agricoles s'adaptent ainsi aux exigences environnementales, qu'il s'agisse de la conception des bâtiments d'élevage, de la lutte contre la pollution des eaux par les nitrates ou encore de l'utilisation raisonnée des produits phytosanitaires. De nombreuses exploitations s'engagent aussi dans des démarches plus ciblées, répondant à des contrats ou à des cahiers des charges stricts en faveur de la protection de l'environnement.



Pour aller plus loin

- un site web national dédié aux GIEE : <https://collectifs-agroecologie.fr/>
- des fiches de présentation de chaque projet



DES PRATIQUES AGROÉCOLOGIQUES POUR PRÉSERVER LA QUALITÉ DE L'EAU

Dans le cadre de la Directive Nitrates, directive européenne ayant pour objectif de réduire la pollution des eaux, une grande partie de la Normandie, à l'exception du Pays d'Auge et du Cotentin, est classée «zone vulnérable».

Cette directive, entrée en vigueur en 1991, vise à réduire la pollution des eaux provoquée par les nitrates utilisés à des fins agricoles. Les exploitants agricoles doivent respecter un ensemble de mesures dès lors qu'ils disposent d'une parcelle ou d'un site d'élevage dans la zone vulnérable. Les règles concernent les dates d'épandage, la couverture automnale des sols et la gestion des intercultures, une prévision de la fertilisation azotée puis un bilan azoté post-récolte, la pression en azote organique et les capacités de stockage des lisiers et fumiers.

Au sein de la zone vulnérable, des sous-unités ont été délimitées : les zones d'actions renforcées (ZAR), sur lesquelles s'appliquent des mesures restrictives, une surveillance particulière des pratiques et de la qualité de l'eau. Ces territoires sont concernés par un allongement des périodes d'interdiction d'épandage, un encadrement des pratiques de couverture des sols et de gestion de la fertilisation azotée.

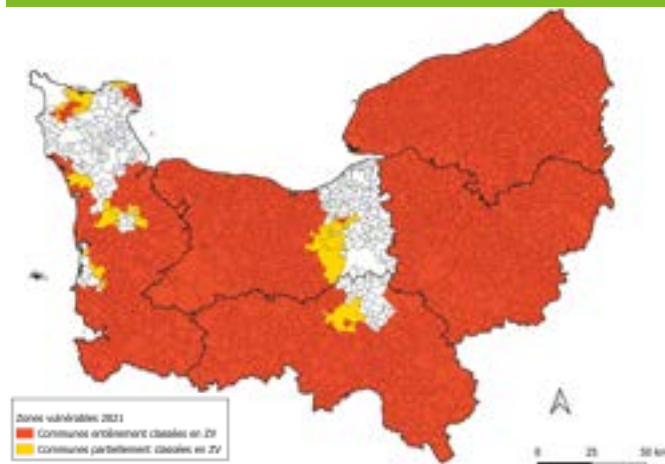
Un nouveau programme d'actions est entré en vigueur en Normandie au 1^{er} septembre 2025.

Sur le territoire normand, ce sont ainsi 60 % des surfaces en grandes cultures qui ont fait l'objet, en 2017, d'un calcul de leur fertilisation azotée apportée par un bilan complet, en hausse par rapport aux précédentes enquêtes. C'est un niveau un peu inférieur à la moyenne nationale, de 69 %. En hiver, entre une récolte et le semis de la culture suivante, les sols nus sont soumis à une dégradation physique et au lessivage des reliquats d'azote. Un couvert végétal durant cette période permet de limiter ces effets. Il peut s'agir d'une culture hivernale semée dès l'automne, d'une culture intermédiaire, de la repousse de la culture précédente ou d'une culture dérobée, destinée à être récoltée ou pâturée. La part des surfaces en grandes cultures couvertes l'hiver est de 92 % en Normandie. C'est plus que la moyenne française (87 %).

Augmenter la matière organique des sols améliore leur résistance à l'érosion, leur rétention en eau, leur fertilité et leur biodiversité. Actuellement, la quasi-totalité des effluents d'élevage sont déjà épandus sur les sols agricoles. La part des surfaces en grandes cultures recevant un amendement organique reste relativement stable dans le temps, à 31 % des surfaces, un niveau supérieur aux 24 % de la moyenne nationale.

Enfin, l'absence de retournement du sol implique une gestion agronomique intégrée pour contrôler les adventices et les ravageurs (rotation plus longue, couverture du sol). Le recours au non-labour progresse avec 40 % des surfaces de grandes cultures non labourées en 2017, contre 47 % en France.

Zones vulnérables aux nitrates en Normandie

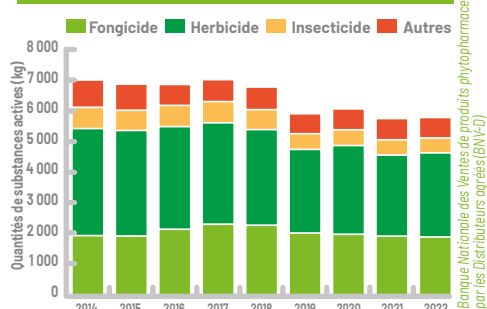


UNE RÉDUCTION DE L'USAGE DES PESTICIDES

Concernant les traitements phytosanitaires, lors de la dernière enquête par culture de 2017, les fréquences de traitement en Normandie étaient, en moyenne, légèrement supérieures à la moyenne française pour toutes les cultures à l'exception de la betterave sucrière. Les variations interannuelles d'utilisation sont cependant marquées en fonction des conditions météorologiques.

A plus long terme, les statistiques d'achats des pesticides montrent une réduction progressive dans le temps de l'achat de matières actives.

Évolution des quantités de pesticides achetés en Normandie par catégorie



DES ACTIONS CONTRACTUELLES ENCOURAGEANT L'ÉVOLUTION DES PRATIQUES

Dans le cadre de la Politique Agricole Commune européenne, des actions contractuelles sont mises en place pour encourager l'évolution des pratiques et des systèmes tels que les mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC). En Normandie, différents projets agroclimatiques et environnementaux sont définis, couvrant l'ensemble du territoire régional. Les enjeux ne sont cependant pas les mêmes sur tout le territoire.

Les mesures sont réparties en grands enjeux : eau, biodiversité, ou autres. Des zonages spécifiques peuvent être définis, c'est notamment le cas pour les zones humides. Elles peuvent être localisées à la parcelle ou au linéaire ou concerner l'ensemble des systèmes d'exploitation. Ce sont autour de 2 500 contrats MAEC qui courent actuellement pour plusieurs années, avec des échéances variables.

En complément de ces dispositifs, depuis 2023, une nouvelle mesure, dite de transition agroécologique, a été mise en place. Elle a pour but d'accompagner des changements globaux des exploitations vers des pratiques plus durables. En Normandie, trois thématiques sont concernées :

- la stratégie phytosanitaire avec comme résultat une réduction de la fréquence des traitements ;
- l'amélioration du bilan carbone de l'exploitation ;
- l'amélioration de l'autonomie protéique en élevage qui concerne à la fois la production d'alimentation à l'échelle de l'exploitation, le moindre recours à l'aliment extérieur et de meilleures pratiques d'élevage.

LE LAIT

en Normandie

LE LAIT : UN PILIER DE L'ÉCONOMIE AGRICOLE NORMANDE

Avec un chiffre d'affaires de 1,75 milliard d'euros, les ventes de lait représentent 34 % de la production agricole en Normandie ces dernières années (2020-2024). C'est le premier produit agricole de la région. Avec 25 % des salariés de l'industrie agro-alimentaire en 2022, l'industrie laitière est aussi le premier pôle d'emplois de l'agroalimentaire en Normandie.

Cheptel de vaches laitières en 2024						
	Total Normandie	Manche	Orne	Calvados	Seine-Maritime	Eure
Effectif de vaches laitières	507 125	226 325	95 990	84 950	73 420	26 440
Part du cheptel / France	16,6 %	7,4 %	3,1 %	2,8 %	2,4 %	0,9 %
Rang	2 ^e région	1 ^{er} département	9 ^e département	12 ^e département	14 ^e département	35 ^e département

Agreste - Statistique Agricole Annuelle

LE DEUXIÈME TROUPEAU LAITIER DE FRANCE

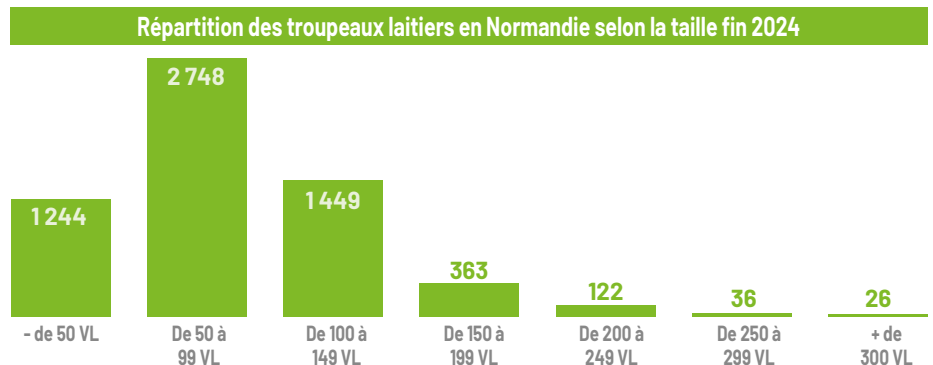
À la fin de l'année 2024, la Normandie abrite un troupeau de 507 125 vaches laitières, représentant près de 17 % du cheptel national, ce qui en fait le deuxième troupeau parmi les régions françaises. Le département de la Manche se distingue en détenant le plus grand nombre de vaches laitières parmi les départements français. En moyenne, chaque vache laitière a produit 7 780 litres de lait au cours de l'année 2024.

LES TROUPEAUX LAITIERS S'AGRANDISSENT

Les élevages laitiers s'agrandissent rapidement : le troupeau moyen en Normandie en 2024 est de 87 vaches, alors que cette taille n'était que de 38 vaches en 2000. La taille moyenne des troupeaux par département varie de 96 à 75 vaches selon un gradient ouest est, allant de pair avec la spécialisation laitière.

Les troupeaux de plus de 100 vaches laitières sont désormais bien présents dans le paysage laitier normand. Fin 2024, 1 996 troupeaux comptent 100 vaches ou plus, représentant un tiers des troupeaux normands et regroupant à eux seuls 54 % des vaches laitières de la région. Le régime réglementaire des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) maintient un nombre conséquent d'élevages sous la barre des 150 vaches laitières.

Combiné à la hausse de la productivité, l'agrandissement des troupeaux fait que les livraisons annuelles de lait moyennes par exploitation sont passées de 78 000 litres en 1984 à 658 800 litres en moyenne en 2024.

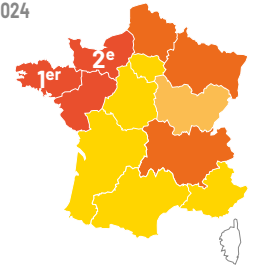


Chambres d'agriculture de Normandie - Identification bovine



Livraisons aux laiteries 2024
(en litres) :

- Plus de 3 milliards
- 2 à 3 milliards
- 1 à 2 milliards
- Moins de 1 milliard



LA RACE NORMANDE, EMBLÈME DE L'IDENTITÉ LAITIÈRE

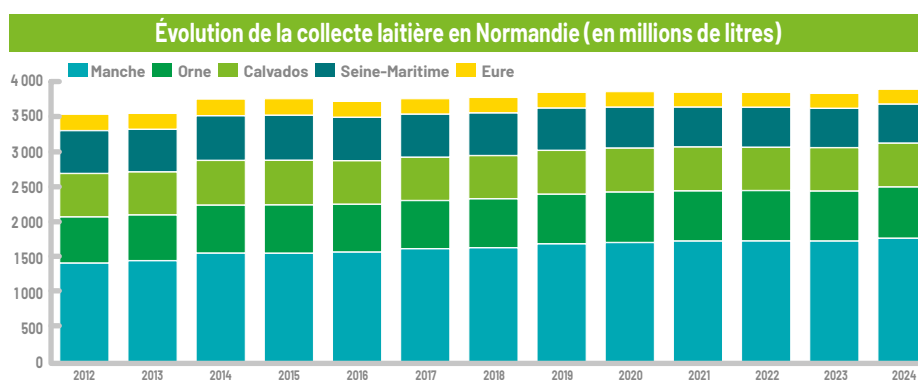
Berceau de la race bovine Normande, la région porte fièrement cet héritage. Race mixte par excellence, la Normande est appréciée tant pour ses qualités laitières que pour sa production de viande. Autrefois dominante, elle représente, fin 2024, 140 600 vaches, soit 25 % des effectifs de vaches laitières en Normandie. La race Prim'Holstein, largement majoritaire, rassemble 61 % des effectifs. Les autres vaches sont d'autres races laitières mineures ou croisées.

UNE COLLECTE QUI PROGRESSE DANS TOUJOURS MOINS D'ÉLEVAGES

À la fin de l'année 2024, la Normandie comptait 5 990 exploitations laitières. En cinq ans, la Normandie a vu son nombre d'élevages laitiers diminuer de 15 %. Ce taux de restructuration figure parmi les plus élevés de tous les systèmes de production présents en Normandie. Cette baisse des effectifs d'élevages laitiers en Normandie est comparable à celle que connaît la France entière sur la période.

	Total Normandie	Manche	Orne	Calvados	Seine-Maritime	Eure
Effectif d'élevages laitiers en 2024	5 990	2 450	1 150	1 000	1 030	360
Livraisons de lait aux laiteries 2024 (millions de litres)	3 873	1 764	725	620	552	212
Évolution des livraisons 2014-2024	+ 4 %	+ 14 %	+ 7 %	- 2 %	- 12 %	- 11 %

Agreste - Statistique agricole annuelle & Chambres d'agriculture de Normandie - Identification bovine



Agreste - Statistique agricole annuelle

UN TISSU DIVERSIFIÉ DE LAITERIES

De nombreuses entreprises laitières sont implantées en Normandie, sur une cinquantaine de sites, certaines étant multisites.

Les laiteries sont de différents types :

- Des coopératives régionales : Les Maîtres Laitiers du Cotentin et la Coopérative Isigny-Sainte-Mère
- Des coopératives nationales : Sodial et Agrial-Eurial
- Des laiteries françaises privées, d'envergure internationale : Lactalis, Savencia, Danone, Bel.
- Des entreprises laitières locales : les entreprises Fléchar, Olga, la fromagerie du Val de Siennes, ...

Les trois plus gros sites industriels agroalimentaires normands pourvoyeurs d'emplois sont des laiteries situées dans l'ouest de la région : Elvir-Savencia (50), Isigny Ste Mère (14) et les Maîtres Laitiers du Cotentin (50).

En 2018, près d'un tiers de la collecte normande dépendait de Lactalis, près de 30 % relevait d'Agrial-Eurial. Au global, un peu plus de la moitié de la collecte dépendait de coopératives à cette époque.



Avec 17 % de la production française de lait de vache sur 7 % des surfaces agricoles françaises, la Normandie est un bassin de production dense. En 2024, la production totale de lait de vache s'élève à 3,94 milliards de litres de lait sur la région. C'est la 2^{de} région de production après la Bretagne. Le volume produit a augmenté de 4 % depuis la dernière année de quotas laitiers en 2014, notamment dans sa partie ouest (Manche et Orne). La production française a, elle, reculé de 6 % pendant le même temps.



DE PLUS EN PLUS DE TRANSFORMATION À LA FERME

En 2020, le recensement a compté 358 élevages laitiers en Normandie qui transforment au moins une partie de leur lait en produits laitiers à la ferme. Ce nombre représente à cette date environ 5 % des élevages laitiers. La pratique se développe puisqu'elle ne concernait que 282 exploitations en 2010, soit une hausse de 27 %.

LA PREMIÈRE RÉGION FROMAGÈRE

Principaux produits laitiers fabriqués en Normandie		
2023	Quantités en tonnes	Part de la production française
Fromages frais de vache	271 261	43 %
Crème conditionnée	163 491	37 %
Yaourts	161 738	12 %
Beurre	123 590	36 %
Fromages de vache à pâte molle	123 501	32 %
dont camembert	70 288	84 %
Laits liquides conditionnés	66 435	2 %
Pour rappel collecte laitière		17 %

Agreste - enquête annuelle laitière

Le produit laitier emblématique de la Normandie est le camembert : la région fabrique 84 % des camemberts français. Les camemberts et coulommiers représentent plus de 80 % des fabrications régionales de fromages à pâte molle. Les laiteries normandes fabriquent aussi 43 % des fromages frais français. Enfin, plus d'un tiers de la crème et du beurre français sont fabriqués en Normandie. A l'inverse, la Normandie fournit peu de lait liquide conditionné.

DES PRODUITS LAITIERS RENOMMÉS

Outre la race bovine normande et ses verts pâturages, la Normandie est également célèbre, en France et à travers le monde, pour la qualité et la diversité de ses produits laitiers. La renommée des produits laitiers normands s'est construite autour d'une longue histoire, au XIX^e siècle avec son beurre et sa crème, puis au XX^e siècle avec son camembert. Cette longue histoire est attestée aujourd'hui par l'existence de six Appellations d'Origine laitières pour le Camembert de Normandie, le Pont-l'Évêque, le Livarot, le Neufchâtel, le Beurre et la Crème d'Isigny.

Unité : tonne	Produits laitiers normands sous Appellation d'Origine	
	2024	2014-2024
Camembert de Normandie	5 340	+ 5 %
Pont-l'Évêque	2 127	- 9 %
Neufchâtel	1 575	- 5 %
Livarot	674	- 30 %
Beurre d'Isigny	7 207	+ 32 %
Crème d'Isigny	7 102	+ 46 %

NAO-CNAOL

Chiffres clés

- 3,94 milliards de litres produits, soit 17 % du lait de vache en France
- 2^e région française de production de lait de vache
- 507 125 vaches laitières
- 5 990 élevages laitiers
- 87 vaches laitières en moyenne par élevage
- 25 % de vaches laitières de race normande
- 6 Appellations d'Origine Protégées laitières
- 84 % du camembert français

Les faits marquants de 2025

Un volume de production toujours en hausse en Normandie

Le volume de lait produit en Normandie est en hausse de 2 % sur les 9 premiers mois de l'année, alors qu'il est globalement stable en France, malgré une hausse depuis l'été.

Prix à des niveaux records

Le prix du lait payé aux élevages a poursuivi sa progression, affichant 4 % de hausse (soit 20 €/tonne) sur les 9 premiers mois de 2025, après la hausse de l'année passée. Élément notable, le prix du beurre a commencé à refluer au cours de l'été, signe précurseur d'un retournement du marché ?

La menace des épizooties

Les épisodes sanitaires nationaux (fièvres catarrhales, maladie hémorragique, dermatose nodulaire) ont eu des impacts ponctuels sur les exportations de fromages au niveau national et sur la production laitière (vaccination, restrictions, répercussions sur volumes et prix). Même si les foyers n'ont que peu touché la région (fièvres catarrhales uniquement), la filière reste sensible aux restrictions à l'export et aux perceptions des consommateurs.



La filière bovin lait bio en Normandie, c'est 504 exploitations pour un cheptel de vaches laitières certifiées bio de 32 818 têtes (14 % du cheptel national) et 6 951 animaux en conversion.

En 2023, la Normandie a livré près de 154 millions de litres de lait biologique de vache (+ 4 % par rapport à 2022), c'est la 3^e région française (12 % des livraisons nationales), derrière les Pays de la Loire (23 %) et la Bretagne (22 %). En Normandie, le lait bio représente 4 % des livraisons régionales de lait de vache. Les exploitations laitières biologiques normandes ont livré, en moyenne, 309 000 litres de lait pour l'année 2023.

Sources :

Chambres d'agriculture de Normandie - Identification bovine
INAO - CNAOL

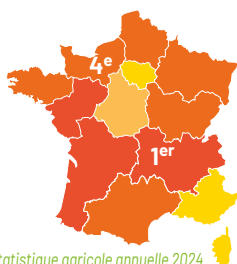
Agreste - Statistique agricole annuelle, Enquête annuelle laitière

06

LA VIANDE BOVINE en Normandie

Cheptel bovin total :

- > 2 000 000 de têtes
- 1 000 000 à 2 000 000
- 500 000 à 1 000 000
- < 500 000



Agreste, Statistique agricole annuelle 2024

PLUS DE LA MOITIÉ DES EXPLOITATIONS NORMANDES DÉTIENNENT DES BOVINS

Fin 2024, la Normandie compte 14 690 exploitations agricoles détenant un cheptel bovin, qu'il soit destiné à la production laitière, à la viande ou mixte. Cela représente plus de la moitié des exploitations de la région.

Avec 1,92 million de têtes, la Normandie est la 4^e région française par l'importance de son troupeau bovin (derrière les régions Auvergne - Rhône Alpes, Pays de la Loire et Nouvelle Aquitaine).

En moyenne entre 2020 et 2024, la viande bovine (gros bovins et veaux de boucherie) génère 17 % du produit agricole régional (Source Agreste, hors aides, services exclus, autoconsommation exclue), soit 866 millions d'euros pour la Normandie. Avec le lait (34 %), l'élevage bovin représente environ la moitié du produit agricole normand.

Répartition de l'effectif bovin normand en 2024 (% de l'effectif bovin, en têtes)

Veaux et élèves < 1 an 25 %

Mâles de type laitier 4 %

Génisses de boucherie 6 %

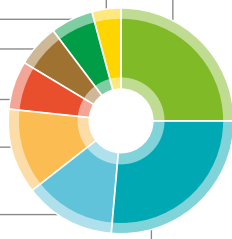
Mâles de type viande 6 %

Génisses futures allaitantes 7 %

Vaches allaitantes 12 %

Génisses laitières 13 %

Vaches laitières 26 %



Effectif bovin total : 1 924 000 têtes

Agreste, Statistique agricole annuelle 2024

L'EMPREINTE LAITIÈRE RESTE FORTE...

La Normandie conserve une vocation principalement laitière. Fin 2024, la région compte plus de 507 000 vaches laitières, soit 17 % du troupeau laitier français. La Manche est d'ailleurs le 1^{er} département français par la taille de son troupeau de vaches laitières, devant l'Ille et Vilaine.

Cependant, avec la mise en place des quotas laitiers en 1984, un cheptel spécialisé viande a fait son apparition. Aujourd'hui, environ un tiers des exploitations normandes détiennent des vaches allaitantes.

... MAIS LA FIN DES QUOTAS EN 2015 A MARQUÉ UN TOURNANT

En Normandie, plusieurs facteurs ont favorisé le développement d'un cheptel allaitant spécialisé : l'augmentation de la productivité des vaches laitières, entraînant une réduction du cheptel laitier, ainsi

que la nécessité de valoriser les surfaces en herbe, souvent par le remplacement du troupeau laitier par un troupeau allaitant. Depuis l'instauration des quotas laitiers, le cheptel allaitant (vaches et génisses) a plus que doublé, tandis que le cheptel laitier a diminué de 47 %. Aujourd'hui, environ un tiers des vaches présentes dans les exploitations normandes proviennent du troupeau allaitant.

La levée des quotas en 2015 a entraîné une évolution des systèmes laitiers vers une spécialisation accrue, réduisant l'activité « viande » : moins de doubles troupeaux, laitiers et allaitants, et surtout, une diminution de l'engraissement des mâles dans les exploitations laitières. L'activité viande se concentre désormais davantage dans des systèmes purement dédiés à la production de viande.



Répartition de la production (en tonnage) selon les départements et les types de viande

	Normandie	Manche	Orne	Calvados	Seine-Maritime	Eure
Mâles de 1 à 2 ans	32 %	8 %	12 %	5 %	5 %	2 %
Vaches de réforme laitières	26 %	11 %	5 %	4 %	4 %	1 %
Génisses	14 %	4 %	3 %	2 %	3 %	1 %
Vaches de réforme nourrices	12 %	3 %	3 %	2 %	3 %	2 %
Mâles de plus de 2 ans	11 %	3 %	2 %	2 %	3 %	1 %
Veaux de boucherie	6 %	3 %	1 %	1 %	1 %	0 %
Total	100 %	31 %	26 %	16 %	20 %	7 %

SSP, Agreste, SAA 2024

DAVANTAGE DE JEUNES BOVINS ET MOINS DE BŒUFS

Depuis plusieurs années, l'élevage de jeunes bovins mâles, ou taurillons, prend de l'ampleur aux dépens du bœuf. En matière de tonnage produit, l'ensemble des vaches de réforme (vaches laitières et nourrices de réforme) reste encore la première source de viande bovine. Cela contribue à 38 % du tonnage de la production régionale totale de viande bovine (y compris veaux).

Les vaches laitières de réforme contribuent à elles seules à 26 % du tonnage, derrière les jeunes bovins mâles (32 %) qui sont essentiellement destinés à l'exportation. Quant au bœuf, sa part dans la production régionale de viande bovine ne cesse de diminuer, elle est passée de 24 % du tonnage en 2000 à 11 % en 2024.

La production de viande bovine en Normandie (% du tonnage)

	2010	2020	2024
Mâles de plus de 2 ans	17 %	12 %	11 %
Génisses	12 %	13 %	13 %
Vaches de réforme	34 %	38 %	38 %
Jeunes bovins mâles	30 %	31 %	32 %
Veaux de boucherie	7 %	6 %	6 %

SSP, Agreste, SAA 2024

TROIS TYPES D'ENTREPRISES D'ABATTAGE EN NORMANDIE

- **Des abattoirs industriels, rattachés à des groupes nationaux**, qui collectent des animaux sur une large zone. Généralement de grande taille (plus de 20 000 tonnes/an), ces outils peuvent être plus spécialisés sur un type de produit ou de clientèle (export ; grandes surfaces ; réseau traditionnel : grossistes, boucheries...). De nombreux échanges inter-sites permettent d'optimiser les chaînes de production et la valorisation des produits. Ces entreprises possèdent des marques nationales et disposent d'une offre de produits élaborés.

- **Des entreprises régionales d'abattage**, généralement orientées vers le haut de gamme et qui s'équipent progressivement pour répondre à la demande croissante des grandes surfaces en UVCI (Unité de Vente Consommateur Individuelle) et en produits élaborés.

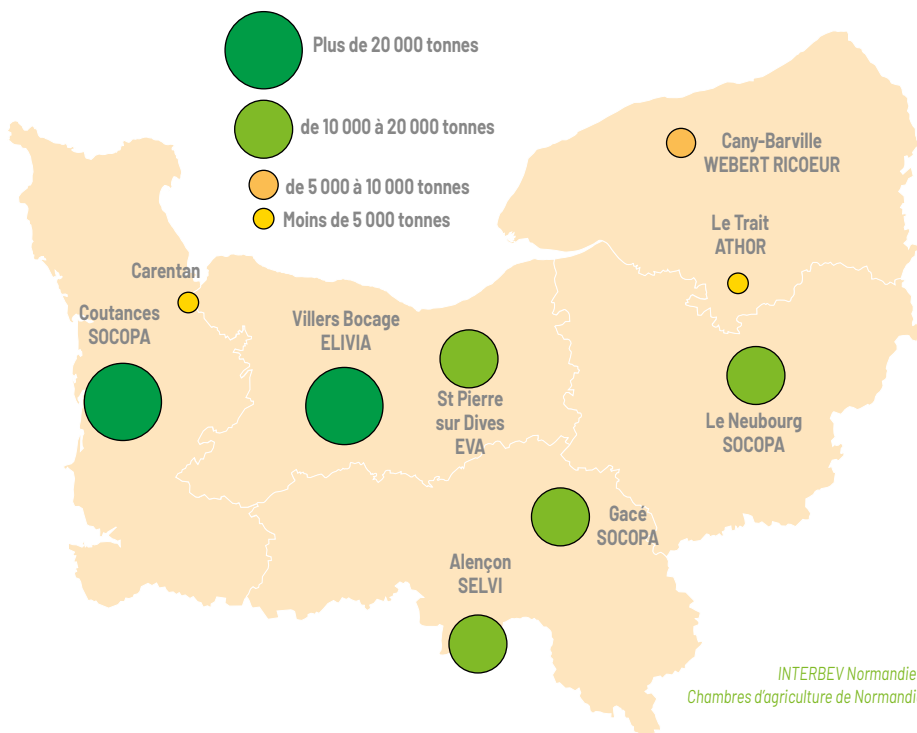
- **Des outils d'abattage plus locaux** pouvant appartenir à des collectivités locales qui en délèguent la gestion. Les entreprises de cheville qui leur sont rattachées rayonnent généralement sur un secteur limité et se positionnent sur des produits de qualité à destination des boucheries, mais aussi des grandes surfaces de la zone. La gamme de produits proposée est variable. Certains proposent de la découpe sous vide, voire des UVCI. A noter également la présence d'une offre de service d'abattage, de découpe et de conditionnement à façon, qui facilite le développement de la vente directe par les agriculteurs.



LES ACTIVITÉS DE DÉCOUPE ET DE TRANSFORMATION

En Normandie, l'activité d'abattage est complétée par des ateliers spécialisés dans la découpe et la transformation de la viande bovine. Depuis la crise de l'ESB, la demande des grandes surfaces s'est orientée vers de la barquette individuelle (UVCI). Les outils d'abattage ont dû adapter leur organisation à ces nouvelles demandes : augmentation des capacités de découpe, constitution de lignes de conditionnement en UVCI. L'équilibre de découpe entre les différents morceaux revient au fournisseur qui doit trouver de nouvelles façons de valoriser les morceaux les moins demandés par les consommateurs. Certains sites se sont spécialisés dans la production de produits élaborés. Il existe aussi des entreprises régionales de transformation, certaines d'entre elles se sont spécialisées dans l'offre aux restaurateurs.

Abattoirs normands en 2022, activité gros bovins



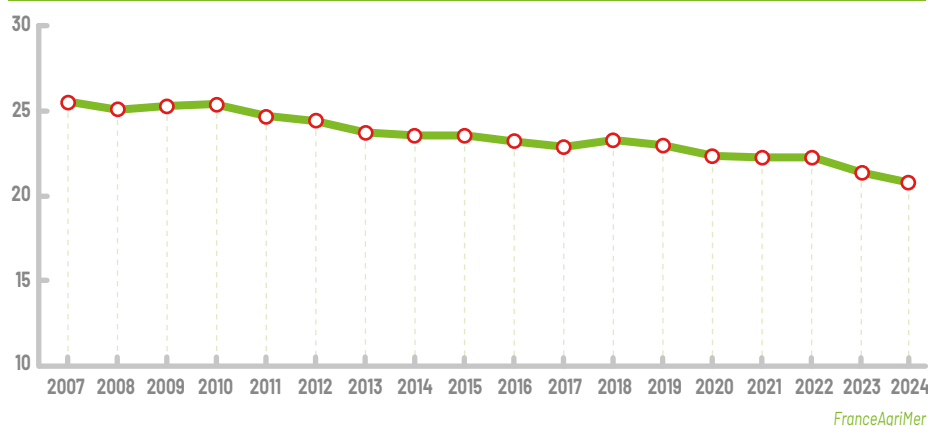
En 2024, 10 abattoirs normands ont réalisé des abattages de gros bovins. Ces derniers se concentrent de plus en plus sur quelques sites : Coutances (Manche), Villers-Bocage, Saint-Pierre-sur-Dives (Calvados), Gacé et Alençon (Orne), le Neubourg (Eure). Les abattoirs normands s'approvisionnent majoritairement en Normandie mais plus de la moitié du cheptel bovin normand est abattu hors de la région (majoritairement en Bretagne). Le secteur de l'abattage est en cours de restructuration, après les fermetures de Cherbourg, de Saint-Hilaire-du-Harcouët, Beuville et de la réouverture prochaine de l'abattoir de Forges-les-Eaux.



LA CONSOMMATION DE VIANDE BOVINE MOYENNE PAR HABITANT POURSUIT SA BAISSÉ

Initiée il y a plusieurs années, la baisse de la consommation de viande bovine (gros bovins et veaux) se poursuit. En 2024, elle atteint 20,8 kg/habitant. En France, la viande bovine a perdu sa 2^e place au sein des produits carnés, et se positionne derrière le porc (30,6 kg/habitant en 2024) et depuis 2013 derrière la volaille (30,8 kg/habitant en 2024). Depuis 2014, la France est déficitaire en bovins. En 2024, son taux d'auto-apvisionnement (production/consommation) reste supérieur à 90 %.

Évolution de la consommation annuelle moyenne par habitant en France (en kg équivalent carcasse)



Démarches qualité

Label Rouge :

- Bœuf blond d'Aquitaine
- Bœuf fermier du Maine + IGP
- Bœuf limousin Blason Prestige, viande bovine de race Charolaise

Certification de conformité :

- Filière Qualité Race Normande (FQRN)
- Veau de laitière / veau de Perrette

Marques collectives :

- Bœuf du pays normand
- Artisan Boucher de Normandie
- Éleveurs de Normandie
- La Normandie à la table des Chefs / La Normandie dans votre restaurant

Chiffres clés

- **Chiffre d'affaires secteur bovin en Normandie : 866 millions d'euros. Soit 17 % du produit agricole régional (moyenne 2020-2022).**
- **Un troupeau de 1924 000 têtes.**
- **177 000 tonnes équivalent carcasse.**



La filière viande bovine bio en Normandie, c'est 440 exploitations pour un cheptel de vaches allaitantes certifiées bio de 12 710 têtes (7 % du cheptel national) et 1 967 animaux en conversion.



© Adobe Stock

Les faits marquants de 2025

Évolution des prix et de la production

En 2025, les prix des bovins atteignent des niveaux jusqu'ici inconnus. Les cotations des jeunes bovins dépassent les 7 €/kg de carcasse. Pour les vaches, les cours sont également poussés à des niveaux record : certaines génisses atteignent environ 8 €/kg de carcasse. Cette flambée s'explique par la réduction du cheptel lait et viande, des abattages en recul, et une offre très tendue.

Épidémie de MHE

Après une année 2024 marquée par plusieurs milliers de foyers, la maladie hémorragique épizootique (MHE) a nettement reflué en 2025. Entre le 1^{er} juin et le 6 novembre, seuls quatre foyers ont été recensés sur le territoire français, contre près de 3 900 foyers sur la même période un an plus tôt. La fièvre catarrhale ovine (FCO) reste néanmoins présente, tandis que la dermatose nodulaire contagieuse (DNC) a été contenue en Normandie en 2025.

Dynamique des abattages et des exportations

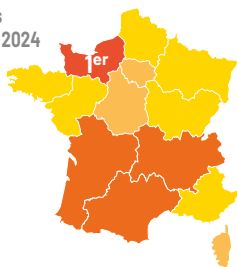
Les abattages de gros bovins poursuivent leur recul : au 1^{er} semestre 2025, la production de viande de gros bovins était de 278 000 téc (tonne équivalent carcasse, soit - 4 % par rapport à 2024). Cette contraction de l'offre alimente la hausse des cours. Parallèlement, la consommation intérieure fléchit légèrement (- 3 % environ sur le 1^{er} quadrimestre) sous l'effet de ces prix élevés. En fin d'année, les abattages connaissent une légère hausse saisonnière des vaches laitières, mais la tendance globale de contraction de l'offre se maintient. Quant aux échanges commerciaux, la forte valorisation en France, la baisse des effectifs et les restrictions sanitaires liées à la DNC ont entraîné une rétention d'animaux pour engraissement, contribuant à un net recul des exportations de viande bovine (- 11,4 %) et à une hausse des importations (+ 4,4 %).

07

LE CHEVAL en Normandie

Effectif d'équidés dans les exploitations agricoles en 2024

- 50 000 têtes
- 30 000 à 50 000 têtes
- 10 000 à 30 000 têtes
- < 10 000 têtes



DES FORMATIONS DÉDIÉES

Dans les départements normands, plusieurs structures d'enseignement, agricole ou non, forment aux divers métiers de la filière équine : maréchalerie, sellerie, valorisation des chevaux de sport et de courses, enseignement équestre... Les formations vont du CAP agricole, au Mastère (niveau bac + 6), en passant par la licence professionnelle.

En 2015, l'École nationale professionnelle des haras (ENPH), basée au Pin-au-Haras (Orne) et l'École nationale d'équitation (ENE) de Saumur (Maine-et-Loire) ont créé l'École supérieure du cheval et de l'équitation (ESCE). Répartie sur les deux sites, cette école a pour ambition de devenir un pôle de formation de référence de la filière équine, en France et à l'international. De nombreux métiers sont concernés dans les domaines de l'élevage, de la reproduction, de l'équitation, de la sellerie, de la maréchalerie et de l'attelage. Cette école s'adresse à un public d'adultes professionnels, d'amateurs confirmés ainsi qu'aux étudiants.

LA NORMANDIE : LA RÉGION DU CHEVAL

La Normandie est de loin la 1^{re} région française pour l'effectif équin. Dans les exploitations agricoles, elle compte plus de 52 300 équidés, soit 17 % de l'effectif national. Au total, la région abrite 145 600 équidés, soit 14 % de l'effectif national. Les pur-sang, trotteurs, chevaux de sport

et de loisirs, de trait, poneys et ânes sont très présents dans le paysage normand. Ce sont en moyenne 13 000 poulains qui sont immatriculés chaque année dans la région, soit près d'un quart des immatriculations nationales.

UNE SPÉCIALITÉ : LE CHEVAL DE COURSE

La Normandie regroupe la moitié des immatriculations nationales de chevaux de course. De nombreux champions sont nés et ont évolué sur les terres normandes. Ce sont près de 60 % des naissances normandes, avec en moyenne 8 000 chevaux de course immatriculés chaque année. Les ventes de yearlings à Deauville ont installé la région normande aux premières places mondiales du marché des pur-sang et trotteurs.

UN PEU PLUS D'UN TIERS DES ÉQUIDÉS DANS LES EXPLOITATIONS AGRICOLES EN 2023

L'Institut Français du Cheval et de l'Équitation (IFCE) recense en Normandie 3 628 élevages naisseurs en 2024 (au moins 1 naissance), dont 527 ayant donné lieu à 5 naissances et plus, ce qui en fait de loin la région où le nombre d'élevages naisseurs est le plus élevé.

Tous ne sont pas des exploitations agricoles : les particuliers et centres équestres possédant un ou plusieurs chevaux de loisirs non reproducteurs ou avec de très faibles effectifs de reproduction n'entrent pas dans le champ du recensement agricole. Sont comptabilisés dans les exploitations les équins présents dans d'autres systèmes de production ou si un élevage ne détient que des équins, s'il enregistre au minimum quatre naissances par an.

En nombre d'équins	Effectif équin dans les exploitations agricoles	Effectif équin hors exploitations agricoles	Effectif équin total
Chevaux de selle, sport, loisirs et course	49 920	77 080	127 000
Chevaux lourds	1 630	3 370	5 000
Anes, mulets, bardots	960	12 640	13 600
Total équidés	52 510	93 090	145 600

Agreste - Statistique agricole annuelle 2023, IFCE - SIRE

UNE EXPLOITATION SUR 10 DÉTIENT DES ÉQUINS EN NORMANDIE

	Normandie	Manche	Orne	Calvados	Seine-Maritime	Eure
Nombre d'exploitations	2 719	854	638	773	196	258

Agreste - Recensement Agricole 2020

DES SPÉCIFICITÉS LOCALES

• Le **Calvados** est à la pointe de la recherche équine avec le campus international en santé équine Normandie Équine Vallée réparti sur deux sites (Saint-Contest et Goustranville). C'est aussi le siège du Conseil des Chevaux de Normandie qui accompagne le développement économique de la filière, qui fournit des références techniques aux professionnels et qui assure la promotion de la filière pour contribuer à l'attractivité de la région.

Le secteur des chevaux de course (trot et galop) concerne plus de la moitié des élevages du département, le Calvados est le 1^{er} département français en pur-sang et le second en trotteurs (immatriculations). Le cheval de selle et de sport est également bien présent. Au total, le Calvados est le département immatriculants le plus d'équins, pratiquement à égalité avec l'Orne.

• La **Manche** est le berceau de la race Selle français. Ce département est surtout orienté vers l'élevage de chevaux de selle/sport, c'est le 1^{er} département français dans ce domaine. La Manche occupe aussi la place de leader national pour le Cob normand. D'une manière générale, les élevages de la Manche sont très nombreux mais ont un effectif moyen assez faible. C'est le siège de l'ancien Haras National de Saint-Lô, aujourd'hui cédé aux collectivités territoriales par l'État.

• Le département de l'**Orne** s'est spécialisé dans le cheval de course. C'est le 1^{er} département français pour l'élevage de trotteurs, le 2^e pour le galop, le 3^e pour le cheval de selle. Ce département est aussi le berceau de l'une des races de trait emblématiques : le Percheron (issu du croisement entre un étalon arabe et une jument de trait), dont il est le 1^{er} naisseur

aujourd'hui. On y trouve le Haras National du Pin, «Versailles du cheval», plus ancien haras national, aujourd'hui propriété du Conseil départemental de l'Orne, et qui accueille l'institut français du cheval et de l'équitation (IFCE), une antenne de l'institut national de la recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE), et différentes compétitions équestres.

• La **Seine-Maritime** a, comme son voisin eurois, une production équine plus modeste. Celle-ci est orientée vers le cheval de selle français avant tout. Les élevages sont de petite taille.

• L'**Eure** est une région d'élevage de trotteurs mais surtout de chevaux de selle. Les élevages sont essentiellement de petite taille, avec plus de 70 % immatriculants moins de trois produits par an.

DES RACES PATRIMONIALES DE CHEVAUX ET D'ÂNES DE NORMANDIE

La Normandie est le berceau de plusieurs races locales emblématiques de chevaux de traits et d'ânes, qui témoignent de son riche patrimoine équestre.

Le Percheron, l'une des plus anciennes races françaises, se distingue par sa robe grise ou noire. Polyvalent, il est utilisé pour l'attelage (loisirs, compétitions, tourisme) et la traction, notamment en débardage forestier. **Le Cob normand**, plus léger, est un cheval idéal pour la randonnée, monté ou attelé. Il est apprécié pour la détente et les loisirs, et par les brigades montées. Ces dernières années, le nombre de naissances de percherons en Normandie se maintient tandis que celui de Cobs normands progresse régulièrement, pour atteindre au total près de 450 naissances.

La région compte aussi deux races locales asines : l'**Âne normand** et l'**Âne du Cotentin**, reconnaissables à leur bande cruciale sur le dos, appelée aussi Croix de Saint-André. Ces animaux, autrefois essentiels à l'agriculture, trouvent aujourd'hui de nouveaux usages, notamment dans les loisirs, le marâchage ou l'entretien écologique de zones sensibles. Les naissances d'ânes en Normandie, après avoir beaucoup reculé, se stabilisent depuis 2020 autour de 80 par an.

Depuis 2018, la Région Normandie soutient activement ces quatre races locales contribuant ainsi à la préservation et au rayonnement de ce patrimoine vivant.

Les faits marquants de 2025

- Le campus «Normandie Équine Vallée» de Goustranville a été inauguré après plusieurs années de travaux.
- Pour la 2^e année consécutive, le trotteur français Idao de Tillard, cheval 100 % normand (né, élevé, entraîné et drivé en Normandie) a remporté le Prix d'Amérique Legend Race, l'une des trois plus prestigieuses courses de trot attelé au monde.
- La Région Normandie appuie la filière équine en proposant un soutien aux investissements des entreprises équines en cohérence avec les enjeux de demain : adaptation aux enjeux environnementaux et climatiques, meilleure prise en compte du bien-être animal, baisse de la pénibilité du travail, innovation numérique et anticipation des risques sanitaires.



Chiffres clés

- Effectifs d'équidés 2023 : 145 600 dont 52 510 en exploitations agricoles
- Immatriculations 2024 : 12 990 équidés dont 7 560 chevaux de course et 4 915 chevaux de selle et poneys
- Élevages : 3 628 élevages naisseurs
- 1^{er} région d'élevage équin en France
- 17 % des courses hippiques nationales ont eu lieu en Normandie
- 9 % des compétitions équestres nationales
- 12,6 cavaliers pour 1000 habitants, région où on monte le plus à cheval
- 1^{er} région en effectifs de trotteurs à l'entraînement

Sources :

Agreste - Statistique agricole annuelle 2023

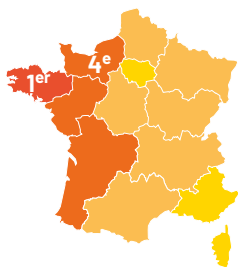
Institut Français du Cheval et de l'Équitation - Système d'Informations Relatif aux Équidés

08

LE PORC en Normandie

Cheptel porcin total :

- > 1 500 000 de têtes
- 600 000 à 1 500 000
- 200 000 à 600 000
- < 200 000



Agreste-Statistique Agricole Annuelle 2024

3^e FILIÈRE ANIMALE

Avec près de 6 % de l'effectif porcin national, la Normandie se situe au 4^e rang des régions françaises, derrière la Bretagne (55 %), les Pays de la Loire (11 %) et la Nouvelle Aquitaine (7 %).

La production porcine représente 4 % des ventes de produits agricoles en Normandie, avec 221 millions d'euros en moyenne de 2020 à 2024.

Elle arrive en 3^e position des filières animales, derrière le lait et les bovins, mais devant les volailles de chair, les veaux de boucherie, les œufs et les ovins.

480 ÉLEVAGES PROFESSIONNELS DE PORCS

Début 2024, la Normandie comptait 480 élevages de porcs en activité ayant 10 reproducteurs et plus ou 50 places de porcs à l'engrais et plus.

Entre 2017 et début 2024, le nombre de sites d'élevage a diminué de 21 %. La part

des sites de naissance représente désormais moins de 50 % de l'ensemble des sites.

Les départs à la retraite non compensés de chefs d'exploitation, les restructurations, les arrêts d'élevages liés à la crise

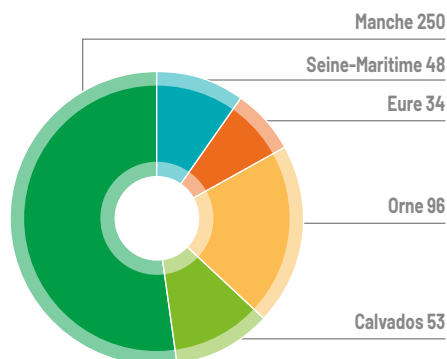
de 2021-2022, due à la chute des prix du porc et la hausse des coûts d'alimentation et d'énergie, de même que les difficultés à moderniser et agrandir les élevages, expliquent cette baisse.

Les porcs dans les départements normands

	Normandie	Manche	Orne	Calvados	Seine Maritime	Eure
Production de porcs charcutiers (en têtes)	1 204 000	653 000	183 000	90 000	199 000	79 000

Agreste Statistique Agricole Annuelle 2024

LA MOITIÉ DES ÉLEVAGES DANS LA MANCHE



UNGP BdPorc 2024

3 TYPES D'ÉLEVAGE

Les élevages de porcs se répartissent en trois types d'exploitations :

- **Les exploitations spécialisées** : les porcs représentent la principale voire l'unique activité (285 exploitations en 2020).
- **Les élevages associés à une activité laitière** : modèle courant dans les régions bocagères de la Manche, de l'Orne ou du Calvados.
- **Les élevages associés à de grandes cultures** : présents dans les zones plus céréalières telles que le Perche, la Plaine de Caen, l'Eure et la Seine-Maritime. Les céréales produites sur l'exploitation sont de plus en plus souvent transformées directement à la ferme grâce à une fabrique d'aliments.



LA PRODUCTION DE PORC

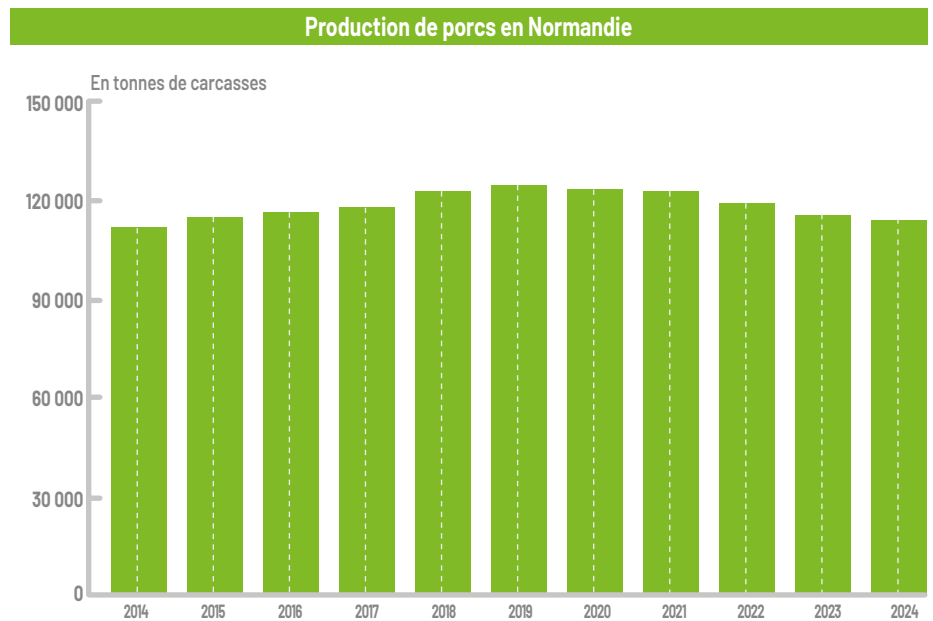
En 2024, les élevages normands ont produit 114 000 tonnes de porcs charcutiers, enregistrant un recul de 1 % par rapport à 2023, et de 4 % par rapport à 2022. La production porcine normande a suivi le recul de l'ensemble de la production européenne. La production normande de porcs représente 5,6 % de l'ensemble de la production française.

UNE PRODUCTION STRUCTURÉE AUTOUR D'ORGANISATIONS DE PRODUCTEURS

En Normandie, 95 % de la production porcine régionale est commercialisée par des coopératives, appelées Organisations de Producteurs (OP). Ces structures ne se limitent pas à la vente des porcs : elles offrent également un appui technique aux éleveurs.

En 2025, l'Union Normande des Groupements de Producteurs de Porcs (UNGP) regroupe six principales OP adhérentes : Agril Filière porcine, Cooperl, GRPPO, Porc Armor Évolution, Terrena-Porc, Syproporcs.

Par ailleurs, d'autres OP, bien qu'établies hors de la région, comptent également quelques éleveurs normands parmi leurs membres.



Agreste Statistique Agricole Annuelle 2024

PEU D'ABATTAGE PORCIN EN NORMANDIE

Avec la fermeture de l'abattoir du Neubourg en 2023 et le dépôt de bilan de la coopérative d'abattage du pays de Bray, la région Normandie ne disposait plus, en 2025, que d'un site d'abattage, représentant moins de 1 % de la production régionale : L'abattoir de la Baie du Cotentin, situé à Carentan. La majorité des porcs élevés en Normandie sont aujourd'hui abattus

et transformés dans des abattoirs situés en Bretagne et dans les Pays de la Loire. Les établissements Harang, implantés à Houdan (Yvelines), jouent un rôle significatif dans la filière porcine normande. Plus des trois quarts des porcs abattus sur ce site proviennent des départements de l'Eure et de la Seine-Maritime.

CHARCUTERIE & SALAISONS : UN PATRIMOINE GASTRONOMIQUE



L'andouille de Vire, les jambons fumés, et bien d'autres spécialités font partie intégrante du patrimoine gastronomique normand, au même titre que les fromages. Seulement un quart de la carcasse d'un porc est valorisé sous forme de viande fraîche (rôtis, côtes de porc...). Le reste est transformé en produits tels que jambons, saucisses ou pâtés. La Normandie contribue à hauteur de 5 % à l'activité française de transformation des porcs.

Ce secteur repose sur 12 établissements, parmi lesquels :

- Brocéliande à Villers-Bocage (Calvados), filiale de la coopérative Cooperl est la plus grande entreprise de la région.
- Une filiale du groupe Amand-Bianic, située à Vire (Calvados), réputée pour ses andouilles de Vire et andouillettes.
- De petites unités artisanales produisant des spécialités variées : jambons fumés, jambons crus, andouilles de Vire, boudins blancs ou noirs, saucisses et saucissons secs.

UNE PETITE FILIÈRE LABEL ROUGE

En Normandie, environ 4 % seulement des porcs sont élevés et transformés selon les exigences strictes du Label Rouge, garantissant une qualité supérieure. Cependant, cette filière reste fragile et fait face à des défis de valorisation : plus de la moitié des volumes de viande sont déclassés en production standard. Ce déclassement est principalement dû à un déséquilibre entre les ventes des différentes pièces, rendant difficile l'écoulement de certains produits dans cette gamme spécifique.

UNE RACE RÉGIONALE : LE PORC DE BAYEUX

Le Porc de Bayeux est l'une des sept races locales porcines françaises. Originaire du Bessin (Calvados), cette race ancienne résulte d'un croisement, au XIX^e siècle, entre le porc normand et le Berkshire, une race anglaise de porcs noirs. Reconnaisable à sa robe blanche parsemée de taches noires arrondies, le Porc de Bayeux se distingue par sa robustesse et sa capacité à s'adapter à la vie en plein air, ainsi qu'à une alimentation basée sur des sous-produits laitiers. Appréciée pour la qualité exceptionnelle de sa chair (90 kg de carcasse à 9 mois),

cette race est prisée autant pour sa viande fraîche que pour sa transformation en charcuterie. Elle est principalement commercialisée en vente directe sous forme de viande fraîche.

Comme les autres races locales, le Porc de Bayeux joue un rôle clé dans la biodiversité animale et la conservation du patrimoine génétique. Toutefois, cette race est aujourd'hui considérée comme menacée en France, avec seulement 26 élevages actifs et 126 truies et 39 verrats recensés (source : IFIP).

Depuis 2018, la Région Normandie soutient les éleveurs via un programme dédié à la sauvegarde des 25 races normandes, dont le Porc de Bayeux. Ce programme vise à préserver le patrimoine génétique des races locales, accompagner techniquement et économiquement les éleveurs, dynamiser les micro-filières de valorisation, et sensibiliser le grand public à l'importance de ces races, trésors du patrimoine vivant normand.



Chiffres clés

- 480 élevages professionnels de porcs, début 2024
- 1,2 million de porcs charcutiers produits en 2024 : 4^e région française
- 6 coopératives organisent la commercialisation
- 99 % de la production abattue hors Normandie
- 12 entreprises de charcuteries-salaisonnières

Les faits marquants de 2025

Menace sanitaire : La FPA (Fièvre Porcine Africaine) reste un risque réel, principalement via les sangliers sauvages. Des cas ont été détectés récemment en Espagne (depuis novembre 2025), à moins de 100 km de la frontière française, et la maladie circule en Allemagne (à 55 km de la frontière) et en Italie (jusqu'à 60 km de la France).

Prix du porc : Après les niveaux élevés de 2023-2024, les cours européens ont décliné nettement en 2025, parfois jusqu'à des niveaux historiquement bas.

Production européenne : Selon les données d'abattage de l'UE, sur les dix premiers mois de 2025, la production porcine a augmenté à la fois en volume (+3,6 %) et en nombre de têtes (+2,2 %) par rapport à la même période en 2024, portée notamment par un alourdissement des carcasses.



La filière viande porcine bio en Normandie, c'est 23 exploitations pour un cheptel de truies certifiées bio de 629 têtes (4 % du cheptel national). De la viande de porc et des produits de charcuterie bio peuvent être proposés en vente directe par les producteurs.

LES VOLAILLES, ŒUFS ET LAPINS

en Normandie

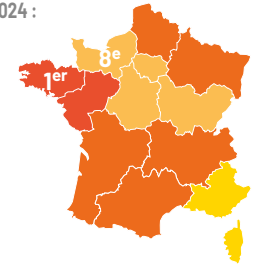
Fin 2024, la Normandie comptait plus de 9,6 millions de volailles élevées, dont la majorité étaient des poulets de chair (54 %), suivis des poules pondeuses (34 %) et des dindes (8 %). Avec 4 % des 261 millions de volailles élevées en France, la Normandie se positionne comme la 8^e région avicole du pays. Elle est voisine des deux principales régions productrices : la Bretagne (31 %) et les Pays de la Loire (26 %).

Entre 2020 et 2024, les productions avicoles normandes (volailles de chair, œufs, lapins, foie gras) ont généré un chiffre d'affaires estimé à 183 millions d'euros, représentant 4 % des ventes agricoles de la région. Cette filière se classe au 4^e rang des productions animales, après le lait, les bovins et les porcins.



Effectif de volailles fin 2024 :

- > 50 millions de têtes
- 10 à 50 millions
- 1 à 10 millions
- < 1 million



POULET EN PLAT PRINCIPAL

En 2024, les élevages normands de volailles de chair ont produit près de 57 000 tonnes de viande. Le poulet domine largement, représentant 71 % de cette production, suivi des dindes (26 %) et des pintades (2 %). Quant aux canards et oies (à rôtir ou à gaver) et aux cailles, leur élevage reste marginal dans la région.

LA PRODUCTION NORMANDE SUR LE RECUL

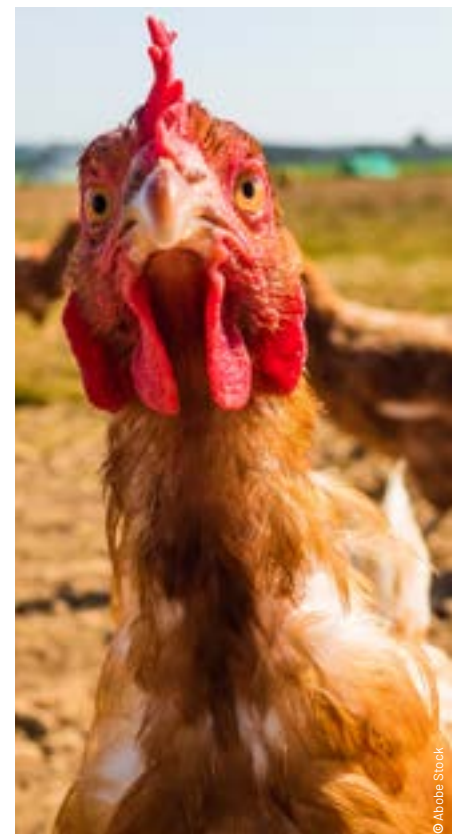
Après une période de croissance entre 2010 et 2020, la production de volailles de chair en Normandie a amorcé un recul. Ce déclin touche particulièrement l'élevage des dindes, victime d'une désaffection marquée de la part des consommateurs.

Un léger redressement a toutefois été observé en 2024. La production de poulets label rouge est aussi sous l'effet de la hausse des coûts, avec des répercussions sur les prix et la demande.

Volailles de chair produites en Normandie



Agreste, Statistique agricole annuelle



UN NOYAU D'ÉLEVAGES DE GRANDES TAILLES

Au recensement de 2020, 1 692 exploitations normandes élevaient des volailles, dont une grande partie correspond à de petits ateliers. La production repose sur un noyau de 425 élevages professionnels de grande taille (source ANVOL 2023).

La filière avicole normande est en pleine transition générationnelle, avec des éleveurs âgés cessant leur activité et

Élevages de volailles de chair et pondeuses

	Normandie	Manche	Orne	Calvados	Seine Maritime	Eure
Nombre d'élevages (y compris basse-cours)	1 692	555	306	294	320	217
Effectif volailles en millions de têtes	10,7	4,5	2,6	1,1	0,9	1,6

Agreste - Recensement Agricole 2020

de nouvelles installations équipées de bâtiments modernes. Bien que la demande sur le marché et la rentabilité économique soient encourageantes, certains projets peinent à aboutir. La hausse des coûts de construction et le manque de soutien pour certains systèmes, notamment ceux sans parcours extérieur (volailles standard), freinent leur développement.

UNE FILIÈRE BIEN STRUCTURÉE

Aujourd'hui, l'élevage avicole en Normandie suit deux grandes orientations. La première, de type fermier, privilégie la valorisation des produits en circuits courts, notamment via la vente directe. En 2023, 342 élevages normands de volailles commercialisaient tout ou partie de leur production dans ces circuits courts.

La seconde orientation repose sur une filière longue, structurée et diversifiée. Celle-ci répond aux attentes de différents marchés grâce à une gamme variée de systèmes de production : standard, certifié, plein-air, Label Rouge, bio ou encore fermier.

Cette filière organisée s'appuie sur de multiples acteurs : fabricants d'aliments, accouveurs, organisateurs de producteurs, abatteurs, et l'Organisme de Défense et de Gestion de l'IGP Volaille de Normandie. Tous ces acteurs sont réunis au sein de l'interprofession AVI-Normandie, qui coordonne les efforts de la filière.

DES ABATTOIRS DE DIFFÉRENTES TAILLES

En Normandie, le secteur avicole s'appuie sur un réseau d'abattoirs variés, allant des grandes unités industrielles aux structures de proximité.

L'abattoir le plus important de la région est celui de SNV, appartenant au groupe LDC, situé à Rives-d'Andaine dans l'Orne. Son rayon d'approvisionnement dépasse largement les frontières normandes. À cela s'ajoute l'abattoir Socadis, également du groupe LDC, spécialisé dans les volailles sous Label Rouge et implanté au nord de Caen.

Quatre autres abattoirs indépendants complètent le dispositif : Nouet & Fils (La Mancellière sur vire - Manche), Sénécal (Cahagnes - Calvados), Volailles Adrien Labrousche (Eure), et Socauvol (Vibeuf - Seine-Maritime). La production normande alimente également des unités de transformation situées dans les régions voisines, comme les Volailles Rémi Ramon en Mayenne. Cependant, cet éloignement constitue un frein pour les volailles

sous signe de qualité, qui nécessitent un abattage à proximité de leur zone de production.

En parallèle, une multitude de petits abattoirs agréés à la ferme permettent aux agriculteurs de vendre directement leurs volailles, soit sur les marchés, soit à la ferme.

Entre les grandes unités industrielles et les ateliers fermiers, la région compte également quelques abattoirs intermédiaires, traitant entre 2 000 et 5 000 volailles par semaine. Ces structures se concentrent principalement sur l'approvisionnement des supermarchés locaux via des circuits courts.

Enfin, contrairement à la Bretagne, la Normandie se distingue par une absence sur les marchés tiers (exportation). Les opérateurs régionaux privilégient le marché intérieur et européen, consolidant ainsi une filière axée sur la proximité et la qualité.

DES RACES PATRIMONIALES PRÉSERVÉES

La Normandie abrite plusieurs races locales de poules, qui font partie du patrimoine normand. Parmi elles, on trouve la Caumont (race la plus rare) et la Crèveœur, originaires du Calvados. La Cotentine (Manche), la Merlerault (Orne), la Pavilly (Pays de Caux) et la Gournay (Pays de Bray) complètent cet éventail. Parmi ces races, la Gournay dispose des effectifs les plus importants. Elle bénéficie d'une valorisation commerciale locale grâce à la vente directe des producteurs et à l'engagement des bouchers locaux.

L'oie normande, descendante de l'oie commune, est présente sur l'ensemble du territoire normand. Rustique et élevée en plein air, elle se distingue par sa capacité à se nourrir des pommes tombées au sol, incarnant ainsi parfaitement l'esprit des terroirs normands. Les palmipèdes normands incluent également sa cousine, l'oie normande huppée (anciennement Oie de Barent), le canard de Duclair et le canard de Rouen, tous deux originaires de Seine-Maritime.

La Région Normandie a mis en place un ambitieux programme pour sauvegarder ses 25 races patrimoniales, dont celles de volailles et de lapins. Ce programme vise à préserver leur patrimoine génétique, soutenir les éleveurs sur les plans technique et économique, dynamiser les micro-filières locales et sensibiliser le grand public à l'importance de ces races, véritables symboles de la richesse du patrimoine vivant normand.

QUELQUES PRODUCTEURS DE FOIE GRAS

En Normandie, la filière foie gras reste confidentielle, avec une dizaine d'ateliers regroupés, pour certains, au sein de l'association Fermiers des Becs. En 2024, la production de foie gras de canard était estimée à 35 tonnes.

Cette production est principalement écoulee en circuits courts, notamment via la vente directe et les marchés locaux. La restauration constitue également un débouché important pour ces producteurs, qui mettent en avant la qualité artisanale de leur savoir-faire.



DES MILLIONS D'ŒUFS...

Avec 2,4 millions de poules pondeuses en 2024, la Normandie se classe au 7^e rang des régions françaises productrices d'œufs. Elle a produit 619 millions d'œufs de consommation cette année-là, représentant 4 % de la production nationale, loin derrière la Bretagne (33 %) et les Pays de la Loire (16 %).

La production normande repose principalement sur quelques dizaines d'élevages de grande taille. Environ la moitié de cette production est concentrée dans le département de la Manche, tout comme pour les volailles de chair.

Le secteur des œufs de consommation évolue et se diversifie, porté par une demande croissante pour des modes de production alternatifs : plein air, Label Rouge, bio, fermier ou poules élevées au sol. Cette segmentation répond aux attentes des consommateurs, dont la consommation d'œufs continue d'augmenter. L'œuf reste en effet une source de protéines animales à la fois accessible et économique.



La filière volailles de chair bio en Normandie, c'est 31 exploitations pour une production de volailles de chair certifiées bio de 88 500 têtes (moins de 1 % du cheptel national). La quasi-totalité des éleveurs de volailles de chair bio de Normandie pratique la vente directe ou en circuits courts.

La filière des poules pondeuses bio en Normandie, c'est 123 exploitations pour une production de poules pondeuses certifiées bio de 281 350 têtes (un peu moins de 4 % du cheptel national). Les débouchés sont la vente directe et les circuits courts ou les centres de conditionnement pour les filières longues.

Chiffres clés

- 1 700 élevages de volailles
- 4 % de la production nationale de volailles de chair
- 183 millions d'euros de produits avicoles
- 4 % des ventes de produit agricole
- 9,6 millions de volailles dans les élevages
- Le poulet : 89 % des volailles de chair produites

... ET DES LAPINS

La Normandie se classe au 4^e rang des régions productrices de lapins en France, loin derrière les Pays de la Loire, leader national. En 2024, les élevages normands comptaient 21 000 lapines-mères, un effectif en baisse ces dernières années, suivant la tendance nationale. En 2020, 200 élevages avaient été recensés, avec une production principalement assurée par quelques exploitations utilisant des reproducteurs en cage, complétées par plusieurs dizaines de petites productions de basse-cour.

Cette diminution de la production reflète l'évolution de la consommation. Le lapin demeure une viande consommée de manière occasionnelle par un nombre limité de foyers. Pour enrayer ce déclin structurel, des initiatives ont été mises en place afin de relancer la demande.

La Normandie abrite également des races locales de lapins, bien que leurs effectifs restent limités. Parmi elles figurent le lapin blanc de Hotot (Calvados) et le lapin normand, deux races patrimoniales soutenues par la Région dans le cadre de programmes de préservation.



Les faits marquants de 2025

En octobre, les abattages de volailles de chair ont progressé de 1,9 % par rapport à 2024 et de 3,8 % par rapport à la moyenne 2020-2024. Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation de 2,8 % des abattages de poulets, qui représentent 86 % du total. Sur la même période, les volumes de dindes, de canards à gaver et de pintades restent en recul.

Le prix à la production des volailles de chair est supérieur au niveau de l'an dernier (+ 0,7 %) et à celui de ces cinq dernières années (+ 2,2 %).

Fin 2025, la Normandie a enregistré plusieurs cas de grippe aviaire, principalement dans l'Eure, ce qui a conduit à des mesures de surveillance et d'abattage renforcées.

L'entreprise SNV, filiale du groupe LDC, a annoncé un investissement de 67 millions d'euros sur son site de La Rives d'Andaine (Orne) et la création de 150 emplois pour accroître ses capacités d'abattage, de transformation et de découpe des poulets, afin de répondre au développement soutenu du marché de la volaille en 2025.

Démarches qualité

Label Rouge :

- Volailles de Normandie (+ IGP)
- Œufs de poules élevées en plein air

Certification de conformité :

- Volailles de chair (poulet de chair, dinde)
- Lapin «le Père Guillaume»

Marques collectives :

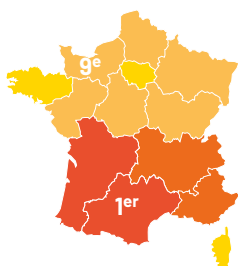
- Fermiers des Becs (foie gras normand)
- Oie normande
- Canard de Duclair
- Canard de Rouen
- Volaille de race Gournay



LE MOUTON en Normandie

Cheptel ovin total :

- > 1 000 000 de têtes
- 500 000 à 1 000 000
- 100 000 à 500 000
- < 100 000



2 % DES MOUTONS FRANÇAIS

En France, l'essentiel de la production ovine est concentré dans le sud du pays. Les régions Occitanie et Nouvelle-Aquitaine regroupent à elles seules plus de la moitié du cheptel national (6,5 millions de têtes).

La Normandie se classe au 9^e rang des régions françaises pour son effectif ovin. En 2024, la région comptait un troupeau de 140 420 têtes, représentant seulement 2 % du cheptel français. En 2024, la Normandie compte 92 090 brebis mères. En quinze ans, le cheptel ovin normand a perdu plus de 30 % de son effectif, un déclin nettement plus marqué qu'au niveau national où il s'élève à 18 %.

Agreste - Statistique agricole annuelle 2024

DEUX TYPES DE PRODUCTION POUR DES TROUPEAUX DIFFÉRENTS

En Normandie, l'élevage ovin se caractérise par des troupeaux de taille modeste. Malgré un certain renouveau, l'élevage ovin reste souvent une activité complémentaire à d'autres types de production agricole dans la région. Les nouveaux ateliers ovins qui s'installent ont toutefois en moyenne des troupeaux de plus grande taille. En 2020, le recensement agricole comptait environ 1 100 troupeaux dans des exploitations professionnelles, avec un troupeau moyen de 102 moutons.

En Normandie, deux modes de production ovine coexistent :

- La production d'agneaux de bergerie : ce système, souvent complémentaire à une activité céréalière, se développe sur des exploitations où la surface fourragère est limitée. Les agneaux y sont principalement nourris avec des céréales et des coproduits issus de l'exploitation. Ce mode de production est particulièrement répandu dans l'Eure et en Seine-Maritime.
- La production d'agneaux en semi plein air : les agneaux sont élevés presque exclusivement à l'herbe, dans des systèmes spécialisés ou intégrés. Cette pratique est courante dans les zones herbagères, notamment dans des élevages ovins spécialisés (Calvados, Manche, Orne) ou comme activité complémentaire à un atelier bovin (Eure et Seine-Maritime).

ABATTAGE ET TRANSFORMATION S'ÉLOIGNENT

En Normandie, seuls trois abattoirs spécialisés dans les ovins subsistent : Carentan (Manche), Le Trait et Cany-Barville (Seine-Maritime). La région comptait encore 15 abattoirs en 2000. Cette diminution drastique, combinée à l'éloignement des sites restants, pose de nombreux défis aux éleveurs. Les coûts liés au transport des animaux augmentent, d'autant plus que les organisations de producteurs ne couvrent pas l'ensemble du territoire normand. Face à ces contraintes, de nombreux éleveurs se tournent vers des abattoirs situés dans les régions voisines, notamment les Pays de la Loire et la Bretagne.



TROIS RACES RÉGIONALES À PRÉSERVER

Les élevages ovins de la région se composent principalement de races comme le Suffolk, le Texel et le Rouge de l'Ouest. Cependant, la Normandie est également le berceau de trois races ovines locales, aujourd'hui préservées en raison de leur faible effectif :

l'Avranchin, le Cotentin présent dans les terres intérieures et le Roussin, dans les zones littorales. Ces trois races, principalement élevées dans la Manche, doivent leur survie à leur grande rusticité.

La Région Normandie les a intégrées dans un programme dédié à la sauvegarde de

25 races régionales, pour les préserver, dynamiser les filières de valorisation, et sensibiliser le grand public à leur importance pour la biodiversité et le patrimoine normand.

LES PRÉS-SALÉS DU MONT-SAINT-MICHEL : UN ÉLEVAGE D'EXCEPTION

Les agneaux de prés-salés sont élevés dans des prairies uniques, régulièrement recouvertes par la mer. Cette alimentation spécifique, riche en herbes halophiles, confère à leur viande une saveur caractéristique. En 2009, les éleveurs de la Baie du Mont-Saint-Michel et des havres du Cotentin ont obtenu une Appellation d'Origine Protégée (AOP), basée sur un cahier des charges strict, pour valoriser cette production emblématique. Ces pratiques garantissent une viande de qualité supérieure, de couleur rosée, reconnue par sa notoriété et son prix élevé sur le marché. En 2021, 5 éleveurs produisaient de l'agneau de prés-salés du Mont-Saint-Michel.



Cheptel ovin en 2024						
	Normandie	Manche	Orne	Calvados	Seine-Maritime	Eure
Effectif total d'ovins	140 420	42 390	20 780	18 750	36 060	22 440
Effectif de brebis mères	92 090	29 740	13 640	11 340	22 790	14 580

Agreste - Statistique Agricole Annuelle 2024

Les faits marquants de 2025

En 2025, la production française de moutons continue à diminuer. Cette réduction est accentuée par l'effet des fièvres catarrhales ovines (FCO-3 et FCO-8) entraînant une surmortalité.

Malgré une consommation qui elle aussi diminue, les prix s'orientent à la hausse, atteignant désormais des records historiques.

La filière ovine s'avère par ailleurs attractive pour les opérateurs promoteurs de l'agrivoltaïsme, avec de nombreux projets, toutefois non encore aboutis en Normandie.

Démarches qualité

Marques et certifications de conformité

- Agneau de boucherie élevé avec sa mère (2 marques collectives) :
 - Agneau du Pays normand pour la GMS,
 - Le Couronné normand pour les boucheries traditionnelles).
- Agneau Filière Qualité Carrefour
- Agneaux de nos régions (SVA)
- Le Grévin

Appellation d'origine

- Prés-salés du Mont-Saint-Michel

Chiffres clés

- **Chiffre d'affaires du secteur ovine en Normandie : 18 millions d'euros en moyenne pour 2020-2024. Soit 0,4 % du produit agricole régional (hors aides, services exclus, autoconsommation exclue).**
- **140 420 ovins en Normandie en 2024, dont 92 090 brebis.**
- **2 350 tonnes équivalent carcasse de viande ovine produite en 2024.**



La filière ovine viande bio en Normandie, c'est 138 exploitations pour un troupeau de brebis allaitantes certifiées bio de 7 780 têtes (près de 3 % du cheptel national) et 850 animaux en conversion. Les animaux peuvent être valorisés en circuits courts ou en filière longue, notamment dans les boucheries, magasins spécialisés bio ou GMS.

La filière ovine lait bio en Normandie, c'est 16 exploitations pour un troupeau de brebis laitières certifiées bio de 2 212 têtes (1,4 % du cheptel national). En Normandie, aucune collecte de lait bio de brebis n'est organisée. Les débouchés pour les produits laitiers biologiques de brebis transformés à la ferme sont la vente directe ou la vente à des intermédiaires.

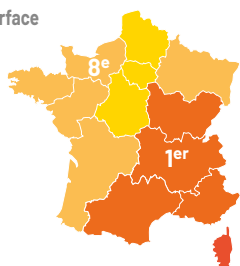


PRAIRIES ET FOURRAGES

en Normandie

Part de prairies dans la surface agricole :

- > 75 %
- 50 % à 75 %
- 25 % à 50 %
- < 25 %



PLUS DE LA MOITIÉ DES TERRES EN PRAIRIES ET FOURRAGES

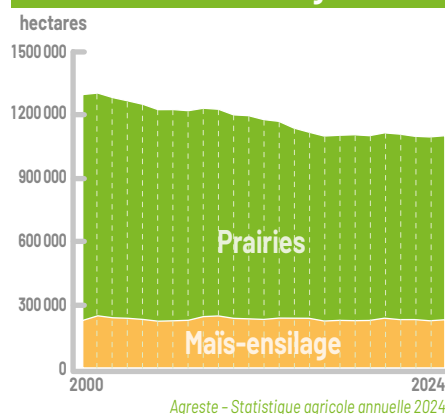
En Normandie, les prairies et les fourrages pour le bétail occupent 54 % de la surface agricole en 2024. La région est un peu plus orientée vers l'élevage de ruminants que la France dans son ensemble (51 %).

Ces surfaces, se décomposent en 43 % de la surface agricole pour les prairies et 11 % pour les surfaces en fourrages annuels, essentiellement du maïs-ensilage (98 % des fourrages annuels).

UNE SOLE DE MAÏS-ENSILAGE STABLE

En Normandie, les fourrages annuels sont surtout représentés par le maïs-ensilage qui est cultivé sur 229 000 hectares. La surface de maïs-ensilage est globalement stable depuis les années 2000, avec des fluctuations de faible ampleur.

Surfaces de prairies et de maïs-ensilage



Agreste - Statistique agricole annuelle 2024

Part de prairies et fourrages dans la surface agricole en 2024

	Surface en prairies	Part des prairies dans la surface agricole	Surface en fourrages annuels	Part des fourrages annuels dans la surface agricole
Manche	261 000	59 %	96 000	22 %
Orne	208 000	49 %	54 000	13 %
Calvados	196 000	49 %	39 000	10 %
Seine-Maritime	127 000	31 %	33 000	8 %
Eure	84 000	22 %	15 000	4 %
Normandie	876 000	43 %	224 000	11 %
France	12 975 000	46 %	1 713 000	6 %

Agreste - Statistique Agricole Annuelle

LES PRAIRIES : UN ÉLÉMENT CLÉ DU PAYSAGE NORMAND

La Normandie est verte : en 2024, elle compte 876 000 hectares de prairies, ce qui représente 43 % de la surface agricole. C'est une proportion plus élevée que dans les régions voisines de Bretagne (38 %) ou Hauts-de-France (18 %) et comparable à celle des Pays de la Loire (47 %), région à cheval entre le Bassin parisien et le Massif armoricain, comme la Normandie. Cette part élevée confère à la Normandie son identité paysagère caractéristique. La plupart de ces prairies sont permanentes, c'est-à-dire qu'elles ne sont jamais labourées et ne rentrent pas dans une rotation des cultures : les prairies permanentes occupent 37 % de la surface agricole.

En Normandie, les prairies sont souvent entourées de haies : on en compte 158 000 kilomètres, soit 53 mètres linéaires par hectare ; davantage dans la partie ouest de la région (source IGN - 2024).

Depuis les années 1970, la part des prairies dans la surface agricole normande diminue : de 55 % en 1990, cette proportion atteint 43 % aujourd'hui. Ce recul des prairies est observé dans les 5 départements normands. Il se poursuit aujourd'hui de manière très ralentie.

Chiffres clés

- **Prairies : 876 000 hectares**
43 % de la Surface agricole
- **Maïs ensilage : 229 000 hectares**
11 % de la Surface agricole
- **158 000 kilomètres de haies**



OBSERVATOIRE DE LA CROISSANCE DE L'HERBE

Chaque année, l'observatoire de la croissance de l'herbe normand s'appuie sur un réseau de 30 exploitations réparties sur l'ensemble de la Normandie.

Avec les Chambres d'agriculture de Normandie, les partenaires impliqués sont Littoral Normand, ELVUP, l'INRAE du Pin, les lycées agricoles publics et la ferme expérimentale de la Blanche Maison. De plus, des éleveurs prennent part au réseau en mesurant eux-mêmes leur parcellaire.

Chaque semaine, un conseiller fait une analyse de la situation normande tant en termes de croissance de l'herbe que de valorisation de celle-ci dans un article diffusé dans la presse et sur le site internet de la Chambre de Normandie : <https://normandie.chambres-agriculture.fr/sinformer/etre-agriculteur/produire/elevage/fourrages/observatoire-de-la-croissance-de-lherbe>

Les faits marquants de 2025

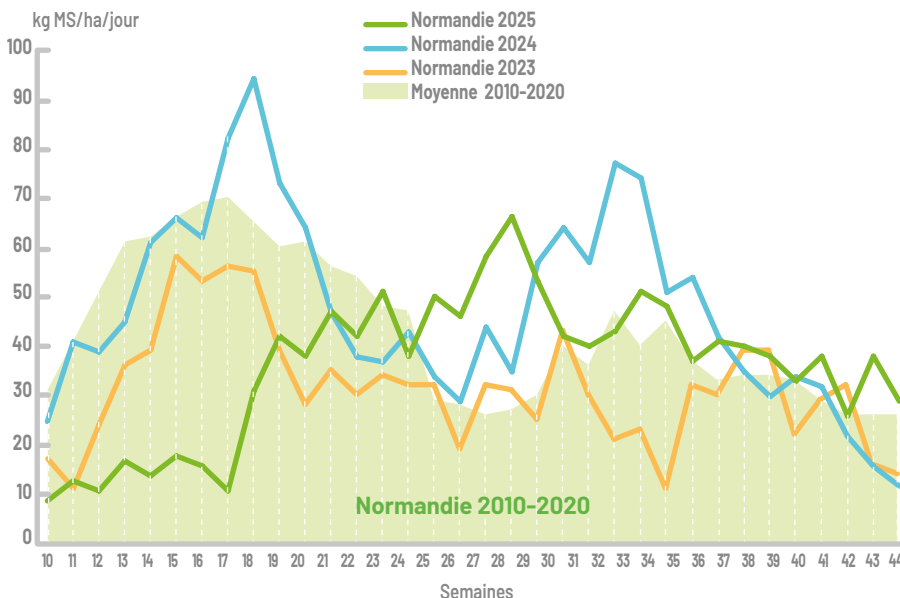
L'année 2025 a présenté une croissance globale inférieure à celle de 2024 et nettement en dessous de la moyenne 2010-2020. Au printemps (mi-avril à fin mai), la croissance s'est accélérée mais est restée inférieure aux niveaux élevés de 2022-2023, avec un pic plus court que l'année précédente. À partir de juin, la croissance a ralenti rapidement et plus tôt qu'en 2024. Durant l'été (mi-juillet à fin août), la pousse est restée faible et s'est interrompue durant trois à quatre semaines en août sous l'effet de la chaleur et du déficit hydrique. En septembre, une reprise modeste n'a pas compensé les pertes accumulées.

Les rendements estimés étaient de 3,7 t MS/ha au printemps, 1,7 t MS/ha en été et 1,5 t MS/ha en automne, soit des déficits respectifs de 38 %, 32 % et 21 % par rapport à la moyenne 2010-2020, pour un déficit annuel moyen de 33 %.

Assouplissement des règles sur les prairies

Compte tenu de leur intérêt environnemental, la Politique Agricole Commune encadre strictement le maintien des surfaces de prairies permanentes. Cependant, la Commission européenne a validé un assouplissement pour la Normandie pour 2025. Les agriculteurs de la région peuvent actuellement retourner des prairies sans blocage administratif et retrouvent ainsi une marge de manœuvre pour la gestion de leurs assolements, sans craindre de sanctions liées au ratio régional, tout en restant soumis aux règles environnementales permanentes et encouragés par ailleurs à les maintenir.

Croissance de l'herbe en Normandie



PRAIRIALES NORMANDIE

Les Chambres d'agriculture de Normandie et leurs partenaires font de la manifestation des Prairiales LE rendez-vous des fourrages en Normandie !

L'objectif est de maintenir des éditions majeures tous les 2 ans en alternance entre l'INRAE du Pin (61) et la ferme expérimentale de la Blanche-Maison (50). L'édition de 2025 sur le thème de l'élevage a rassemblé 500 visiteurs, avec 30 exposants et 31 ateliers techniques.

Les Prairiales de Normandie reviendront en 2027 à l'INRAE du Pin.



PRAIRIALES NORMANDIE

Retrouvez l'actualité sur notre site sur : <https://normandie.chambres-agriculture.fr/prairiales-normandie>



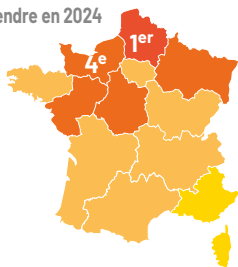
Les surfaces fourragères bio en Normandie sont présentes dans 1 841 exploitations, pour une production certifiée bio de 88 170 ha (+ 5 270 ha en conversion). Les surfaces toujours en herbe représentent 72 % des surfaces fourragères régionales certifiées bio. Les autres surfaces fourragères bio sont constituées de prairies temporaires et de cultures fourragères annuelles (maïs fourrage) ou pluriannuelles (mélange fourrager, luzerne, trèfle...).



LES CÉRÉALES ET OLÉOPROTÉAGINEUX en Normandie

Production totale de blé tendre en 2024 (millions de quintaux) :

- > 50 Mq
- 25 à 50 Mq
- 10 à 25 Mq
- < 10 Mq



UN DES GRANDS BASSINS CÉRÉALIERS FRANÇAIS

Les céréales, oléagineux et protéagineux sculptent le paysage de la Normandie. 30 % de la surface agricole régionale leur est consacrée, ce qui représente 754 000 hectares, dont plus de 600 000 hectares pour les céréales en 2024.

Trois zones sont plus spécialement orientées vers les grandes cultures : la Plaine de Caen-Falaise-Argentan dans le Calvados et l'Orne, le Pays de Caux en Seine-Maritime, les plateaux du Neubourg et d'Évreux dans l'Eure.

En milliers de tonnes	Production Normandie 2024	Part Normandie dans production française
Céréales	4 293	8 %
<i>dont blé tendre</i>	2 896	11 %
Oléagineux	402	7 %
Protéagineux	79	9 %
Total	9 519	/

Agreste - Statistique agricole annuelle 2024

UNE FORTE SPÉCIALISATION SUR LE BLÉ TENDRE

La Normandie se distingue des autres régions françaises par une forte proportion de blé tendre dans l'assolement : le blé et l'orge représentent les deux tiers de l'assolement en grandes cultures. 43 % des surfaces consacrées aux cultures de vente sont en blé contre 32 % en moyenne nationale, en 2024. Une partie non négligeable des surfaces en blé se situe en zone d'élevage, où cette culture s'est développée à

partir de l'instauration des quotas laitiers. Elle y représente souvent la seule culture de vente. La Normandie produit essentiellement du blé tendre destiné à l'exportation et à la consommation animale. La collecte régionale se répartit entre les collecteurs privés et les coopératives.

UNE PLACE IMPORTANTE POUR LE COLZA DANS LES CULTURES NORMANDES

Le colza occupe une place importante parmi les grandes cultures en Normandie, représentant la troisième grande culture en termes de surface après le blé tendre et l'orge. En 2024, plus de 120 000 hectares lui ont été consacrés, soit près de 20 % de la surface dédiée aux céréales de la région. La production normande est essentiellement orientée vers l'industrie de la trituration pour l'huile et des biocarburants, répondant ainsi aux besoins de l'industrie agroalimentaire et énergétique.

Répartition des surfaces Grandes cultures en Normandie en 2024						
en hectares	Normandie	Manche	Orne	Calvados	Seine-Maritime	Eure
Céréales	605 000 ha	67 000 ha	114 000 ha	111 000 ha	136 000 ha	178 000 ha
Oléagineux	128 000 ha	5 000 ha	25 000 ha	24 000 ha	22 000 ha	51 000 ha
Protéagineux	21 000 ha	1 000 ha	4 000 ha	7 000 ha	3 000 ha	6 000 ha
Total	754 000 ha	73 000 ha	143 000 ha	142 000 ha	161 000 ha	235 000 ha

Agreste - Statistique agricole annuelle 2024

DES RENDEMENTS SUPÉRIEURS À LA MOYENNE NATIONALE

Les conditions pédoclimatiques locales assurent de bons rendements, généralement supérieurs à la moyenne nationale. Du fait des conditions météorologiques, l'année 2024 a toutefois été mauvaise, en termes de rendements, pour la région, comme ailleurs en France.

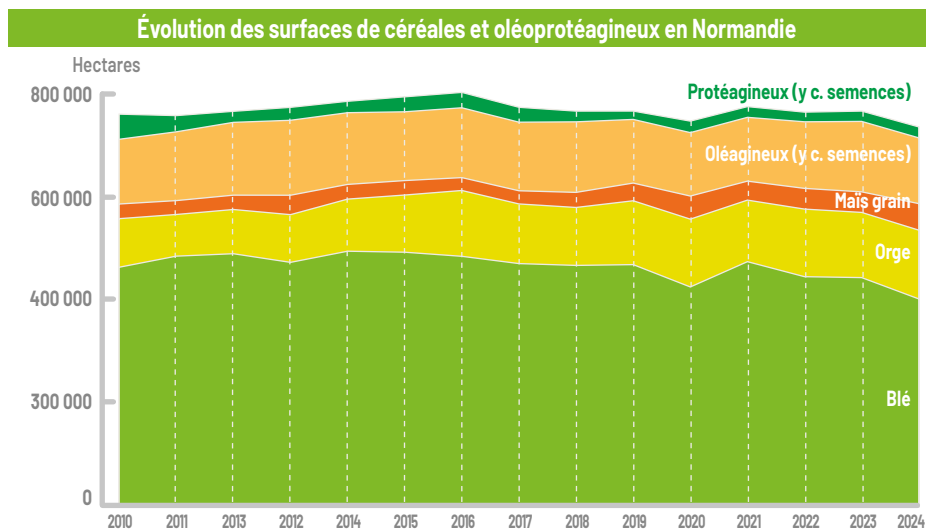
Rendements en quintaux par hectares	Normandie		France	
	2024	Écart à la moyenne 2019-2023 (q/ha)	2024	Écart à la moyenne 2019-2023 (q/ha)
Blé tendre	72	-11	61	-12
Orge	66	-8	54	-9
Avoine	48	-6	39	-3
Triticale	48	-9	43	-7
Colza	32	-4	29	-4
Pois protéagineux	38	2	28	-3

Agreste - Statistique agricole annuelle 2024

ÉROSION DES SURFACES EN CÉRÉALES ET OLÉOPROTÉAGINEUX

Le blé est la culture de vente la plus présente en surface en Normandie, bien que la tendance soit légèrement à la baisse depuis 2020. L'orge montre une surface en hausse. D'autres céréales et oléoprotéagineux se développent, mais dans des proportions beaucoup plus faibles. Par ailleurs, les cultures dites industrielles (betterave, lin, pommes de terre) connaissent un développement marqué, notamment le lin et la pomme de terre, contribuant ainsi à la diversification des assolements et à l'érosion des surfaces en oléoprotéagineux.

Le total des surfaces en céréales et oléoprotéagineux diminue ainsi pour atteindre 754 000 hectares en 2024.



ROUEN, 1^{er} PORT OUEST-EUROPÉEN EXPORTATEUR DE CÉRÉALES

Premier pays producteur de céréales de l'Union européenne devant l'Allemagne, la France a produit, en 2024, 54 millions de tonnes de céréales, dont 25 millions de tonnes de blé tendre (1^{re} céréale produite en France). La France est un acteur majeur du marché international des céréales. La Normandie est la région française la mieux située pour exporter du fait de la proximité géographique des ports de Rouen et de Caen. C'est donc logiquement que les organismes collecteurs de la région adaptent leur stratégie à ce débouché.

Le port de Rouen, comme d'autres grands ports européens, présente la spécificité de recevoir les navires à l'intérieur des terres. D'importants travaux y sont réalisés : approfondissement du chenal en augmentant le tirant d'eau pour permettre d'accueillir de plus gros navires ; développement d'une desserte multimodale de ses terminaux ; descentes en bimarée.

Le port de Caen-Ouistreham exporte chaque année autour de 300 000 tonnes de céréales vers différents pays européens et d'Afrique du Nord.

5,2 millions de tonnes de céréales ont été exportées lors de la campagne 2024-2025 depuis le port de Rouen (HAROPA) ce qui en fait le 1^{er} port céréalier ouest-européen. Ce chiffre marque une baisse de 40 % par rapport à la campagne précédente. Environ la moitié des exportations maritimes françaises toutes céréales confondues y sont réalisées. Les principales destinations hors Union Européenne du port de Rouen sont le Maghreb (principalement le Maroc), l'Afrique de l'Ouest, et la Chine. Des débouchés moins habituels ont émergé : Libye, Jordanie, Arabie saoudite, Qatar, Égypte, Thaïlande.



EN AVAL DE LA FILIÈRE

L'industrie des aliments du bétail est surtout développée dans une région comme la Bretagne qui, avec sa part importante d'élevages de granivores (porcs et volailles), est grande consommatrice d'aliments composés. Une partie des pois protéagineux récoltés en Normandie y trouve d'ailleurs son débouché. Quelques entreprises normandes fabriquent les quantités nécessaires à l'élevage régional (18 sites).

Les céréales normandes sont exportées ou trouvent leurs débouchés dans des régions limitrophes. La meunerie n'est donc pas un secteur très important dans la région. Les meuniers ont certaines contraintes qualitatives qui les obligent à s'approvisionner à l'extérieur de la région. En Normandie, on dénombre moins d'une vingtaine de moulins en activité. En aval de la filière, la région compte une vingtaine d'établissements spécialisés dans la fabrication industrielle de pain et de pâtisserie fraîche et une dizaine spécialisée dans le secteur de la biscotterie, biscuiterie et pâtisserie de conservation.



© Unsplash.com

LE SAVIEZ-VOUS ?

- Un hectare de blé tendre (soit 5,5 tonnes de farine) permet de fabriquer 25 000 baguettes de 250 grammes ou 900 000 biscuits petit-beurre,
- Un hectare de blé dur permet de fabriquer 3 850 kg de pâtes (pour fabriquer 1 kg de pâtes, il faut 1,3 à 1,5 kg de blé dur),
- Un hectare d'orge de brasserie permet de produire 35 000 litres de bière,
- Un hectare de maïs permet de fabriquer 5 tonnes de pop corn,
- Un hectare de céréales permet de produire 10 tonnes de plastiques biodégradables,
- Un hectare de céréales permet de produire 3 000 litres d'éthanol et 2,8 tonnes de drèches.
- Un hectare de céréales permet de produire 13 tonnes d'aliments pour animaux (soit 4,5 tonnes de viande).

Intercéréales

Chiffres clés

- Chiffre d'affaires des céréales en Normandie estimé à environ 830 millions d'euros par an en moyenne entre 2020 et 2024, soit 16,3% du produit agricole régional (hors aides, services exclus, autoconsommation exclue)
- 754 000 ha de céréales et oléoprotéagineux en Normandie
- 402 000 hectares de blé tendre en Normandie.
- 5,2 millions de céréales exportés depuis le port de Rouen pendant la campagne 2023-2024.
- 72 quintaux de blé tendre par hectare en 2024.

Les faits marquants de 2025

La campagne céréalière 2024-2025 s'est déroulée dans des conditions météorologiques globalement favorables. Un printemps sec, suivi d'un été chaud et ensoleillé, a permis d'obtenir une maturation homogène et de bonne qualité pour l'ensemble des grandes cultures. Cette situation a favorisé un net redressement des rendements, contrastant avec la campagne 2023-2024 marquée par de fortes contraintes climatiques.

Selon les estimations établies par Agreste au 1^{er} août 2025, la production nationale de blé tendre atteindrait 32,6 millions de tonnes, bien que le niveau global de rendement demeure légèrement inférieur à la moyenne observée sur les cinq dernières campagnes. Pour la filière orge, la production totale s'établirait à 11,8 millions de tonnes, en hausse de 19% sur un an.

À l'échelle régionale, la Normandie illustre bien cette dynamique de reprise. Les rendements y sont estimés à 82,5 quintaux par hectare pour le blé tendre, légèrement au-dessus de ceux de l'an passé. Pour le colza d'hiver, la moyenne départementale atteindrait 40 quintaux par hectare, témoignant d'un bon potentiel productif malgré les contraintes structurelles de la filière.



La filière des céréales bio en Normandie, c'est 773 exploitations pour une surface certifiée bio de 19 690 ha (moins de 5 % de la surface nationale). Les principales espèces cultivées en bio dans la région sont : des mélanges céréaliers avec ou sans légumineuses, du blé tendre, de l'orge, du maïs grain, du triticale, de l'avoine.

La filière des oléagineux bio en Normandie, c'est 166 exploitations pour une surface certifiée bio de 1 990 ha (moins de 2 % de la surface nationale). Les principales espèces cultivées en bio dans la région sont : du tournesol, du lin graine et du colza.

La filière des protéagineux bio en Normandie, c'est 89 exploitations pour une surface certifiée bio de 660 ha (moins de 3 % de la surface nationale). Les principales espèces cultivées en bio dans la région sont : de la féverole, des pois protéagineux.

Sources :
Agreste : SAA, comptes de l'agriculture
Intercéréales, SNFS

LE LIN

en Normandie

LA NORMANDIE, SPÉCIALISTE DU LIN TEXTILE

Le lin, cultivé depuis des siècles à travers le monde, a été réintroduit en Normandie au XX^e siècle par des agriculteurs originaires des Flandres. Aujourd'hui, cette plante est principalement cultivée en Seine-Maritime, dans l'Eure et le Calvados. À une échelle plus modeste, sa culture s'est également développée dans l'Orne, principalement dans le prolongement de la plaine de Caen.

Année après année, le lin normand poursuit son essor, gagnant progressivement du terrain, notamment vers l'intérieur des terres.

La Normandie représente 62 % de la production française de lin textile. La région a fourni, en 2024, 652 420 tonnes produites sur 93 215 hectares.

Surface en lin textile (ha) en 2024

Normandie	Manche	Orne	Calvados	Seine-Maritime	Eure
93 215	150	3 000	15 020	43 700	31 345

Agreste - Statistique agricole annuelle 2024

UN LIN RECONNU POUR SA QUALITÉ

Le lin prospère sur des terres riches et profondes, sous un climat tempéré et humide, des conditions idéales qu'il trouve en Normandie. Cette culture est peu exigeante en engrais et produits phytosanitaires. En Normandie, les semis de lin se font majoritairement au printemps, entre mi-mars et début avril. Cependant, le lin d'hiver, semé à l'automne, gagne en popularité. Bien qu'il ne représente encore qu'une minorité des surfaces cultivées, son développement s'accélère. Moins qualitatif que le lin de printemps, il est néanmoins adapté aux zones où le stress hydrique est régulièrement fort, comme dans le Calvados ou le sud de l'Eure. En effet, en raison de la brièveté de son cycle, le lin de printemps est une espèce sensible aux conditions climatiques.

La culture du lin demande une rotation de 6 à 7 ans entre deux récoltes sur la même parcelle pour préserver la qualité des sols. La croissance du lin est rapide : en 100 jours, les tiges peuvent atteindre un mètre de hauteur. La floraison, qui dure jusqu'à 15 jours, est éphémère : chaque fleur ne vit que quelques heures. Un mois après le début de la floraison, le lin est mûr. Il est alors arraché mécaniquement (et non

fauché) pour préserver la longueur des tiges, essentielle à la qualité des fibres. Une fois arraché, le lin est laissé sur le sol pour subir le rouissage, une étape clé qui sépare les fibres de l'écorce et du bois grâce à l'action de micro-organismes. Ce phénomène naturel, activé par la rosée, la pluie, le vent et le soleil, dure entre 3 et 7 semaines. Durant cette période, le lin est retourné une ou plusieurs fois pour optimiser le processus.

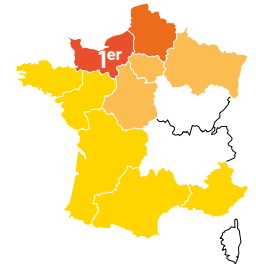
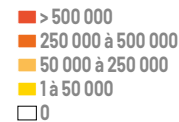
Après le rouissage, le lin est récolté et conditionné en balles rondes avant d'être envoyé à l'étape suivante : le teillage. Cette opération mécanique sépare les fibres textiles des parties ligneuses de la plante. Les fibres longues sont ensuite peignées, avant envoi en filature, puis filées, et tissées ou tricotées.

Le lin est principalement cultivé dans l'ouest de l'Europe, en France, en Belgique et aux Pays-Bas, suivant un axe Caen-Amsterdam. La France est leader mondial pour la qualité de ses fibres, et le lin normand jouit d'une réputation internationale grâce à son exceptionnelle qualité.

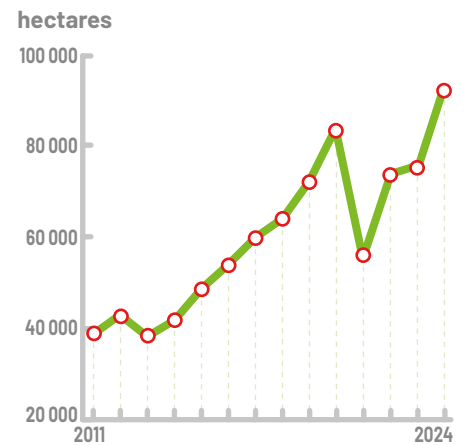
En France, la première transformation du lin en fibres longues est assurée par des coopératives et des tailleurs privés.

13

Production de lin textile en tonnes :



Surfaces de lin textile en Normandie



Agreste - Statistique Agricole Annuelle 2024

La Normandie compte 12 tailleurs dans le Calvados, l'Eure et la Seine-Maritime, sur un total de 21 sites. Une filature ouverte récemment dans l'Eure témoigne du dynamisme de la filière.

Le marché mondial du lin évolue, avec l'émergence de nouveaux acteurs. Si la Chine demeure un acteur historique et incontournable, l'Inde gagne rapidement en influence. Aujourd'hui, la majorité des filatures se trouve en Asie, reflétant la mondialisation de cette filière emblématique.

DES DÉBOUCHÉS VARIÉS

Avec 100 kg de paille de lin, on obtient une diversité de produits valorisables :

- 16 à 20 kg de **fibres longues**, elles servent avant tout pour l'habillement (60 %), le linge de maison, la décoration, les revêtements muraux ou d'ameublement (30 %) et les tissus techniques et spécialisés (10 %). Elles représentent 90 % des débouchés.
- 10 à 12 kg de **fibres courtes**, elles servent aux tissus grossiers ; à la papeterie, en papier à cigarette ou billets de banque ; au renforcement des portières et panneaux automobiles mais aussi à l'isolation (laine de lin).
- 50 kg d'**anas**, partie ligneuse de la plante, utilisés pour la fabrication de panneaux agglomérés ou de portes coupe-feu pour leur fort pouvoir isolant ; valorisés en litière pour chevaux pour leur fort degré d'absorption ; ou comme paillage écologique. D'autres débouchés sont apparus récemment comme les matériaux composites dans le secteur automobile pour la légèreté et la solidité ou les utilisations à des fins énergétiques, en chauffage à la biomasse et cogénération.
- 5 à 10 kg de **graines**. Celles issues de la création variétale sont utilisées en semences. Le reste est transformé en huile pour la savonnerie, les peintures ou les vernis. Les tourteaux issus du pressage des graines sont utilisés pour l'alimentation du bétail.
- Les **capsules** vides, ou paillettes (8 à 10 kg) servent également à l'alimentation du bétail.
- Le reste se compose de poussières et d'impuretés, qui peuvent être humectées pour faire du compost, par exemple.

LIN OLÉAGINEUX ET LIN TEXTILE : DES CULTURES À NE PAS CONFONDRE

Le lin oléagineux et le lin textile sont deux cultures distinctes, caractérisées par des variétés et des usages spécifiques. Contrairement au lin textile, le lin oléagineux ne nécessite pas de conditions météorologiques particulières (pour le rouissage), ce qui permet sa culture dans l'ensemble de la France métropolitaine.

Les débouchés de l'huile issue du lin oléagineux sont principalement industriels : elle entre dans la fabrication de peintures, savons, détergents, lubrifiants spéciaux ou encore revêtements de sol. Quant aux résidus de trituration, appelés tourteaux, ils sont destinés à l'alimentation animale. En raison de son profil lipidique unique, le lin oléagineux est également reconnu pour ses bienfaits nutritionnels. Riche en acides gras polyinsaturés, notamment en Oméga-3, son incorporation dans les régimes alimentaires des animaux présente un réel intérêt pour la qualité de leur alimentation, et pour l'alimentation humaine en conséquence.



© A. Lemerleier

Les faits marquants de 2025

Malgré des hausses de surfaces très marquées ces dernières années en France, et notamment en Normandie, la récolte reste encore aujourd'hui insuffisante pour répondre à la demande. Le marché de la fibre de lin, qui représente une très faible part des fibres mondiales, poursuit sa croissance entamée il y a quinze ans, tiré par une demande en produits écoresponsables. Après quelques années où les aléas climatiques ont mis en péril la production, le prix a plus que doublé, faisant désormais peser des risques sur les débouchés.

En Normandie, la récolte 2025 se caractérise par une bonne qualité de fibres mais des tonnages de paille plus faibles, notamment dans certains secteurs plus séchant, comme le Calvados ou le sud de l'Eure. Les orages de la fin du mois de juin ont aussi abîmé de nombreux hectares de lin, avec des situations très hétérogènes. Certains de ces lins ont été détruits sur place, par dérogation, et d'autres ont tout de même pu être récoltés. Le teillage, non encore entamé, de ces lins permettra de mesurer l'ampleur de la perte.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Avec 1 ha de lin, on produit au total :

- **Filière habillement : 800 chemises, 1 500 chemisiers, 500 jupes.**
- **Filière linge de maison : 100 draps, 100 nappes, 100 rideaux.**
- **Filière non tissé : 1 000 panneaux de portières automobiles.**
- **Anas : 300 m² de paillage écologique.**
- **Filière graine : 200 kg de tourteaux et paillettes (aliment du bétail) et 100 litres d'huile de lin (peinture).**

Ces dernières années, les surfaces françaises de lin oléagineux sont en recul marqué, avec moins de 23 000 hectares cultivés en France en 2024. Le lin oléagineux est très peu cultivé en Normandie avec 300 hectares en 2024.

Chiffres clés

- **93 215 hectares de lin textile en Normandie en 2024**
- **62 % de la production française**
- **21 usines de teillage et 1 filature, réparties dans 3 départements**
- **Fort développement du lin d'hiver**
- **300 hectares de lin oléagineux**



La filière lin fibre bio en Normandie, c'est 31 exploitations pour une surface certifiée bio de 344 ha. La Normandie est la 1^{re} région productrice de lin fibre certifié bio, avec 52 % de la surface nationale. Plusieurs teillages sont certifiés Global Organic Textile Standard pour la fibre de lin bio en Normandie.

LES BETTERAVES

en Normandie

LA BETTERAVE SUCRIÈRE, UNE CULTURE TYPIQUE

Originaire d'Europe centrale, la betterave sucrière a une histoire plus récente que les autres cultures locales. Son raffinage a été mis au point par un normand, quand le sucre de canne manquait.

En Normandie, la sucrerie d'Etrepagny, qui a contribué au développement de la production, a été construite en 1864. D'autres sucreries furent construites jusque dans les années 1950.

Entre 1968 et 2017, la production européenne avait la particularité d'être encadrée par des quotas de production, avec un prix minimum garanti pour le producteur,

supérieur au cours mondial. Leur fin a conduit à une forte hausse des surfaces dans un contexte d'excédent mondial. Cela a engendré une baisse des cours, mené à une restructuration du secteur et à la fermeture de plusieurs sucreries, dont une en Normandie (Cagny, dans le Calvados). Les cartes de la production régionale ont été rebattues et désormais la production se concentre essentiellement en Seine-Maritime et dans l'Eure ; la production normande est toutefois revenue à son niveau d'il y a dix ans.

La Normandie fournit 8 % de la production française de betterave sucrière, avec, en 2024, plus de 2,7 millions de tonnes produites sur 32 130 hectares. Elle représente à cette date 1,6 % des surfaces régionales. En 2020, on trouvait un peu plus de 2 030 planteurs en Normandie. La surface moyenne de betterave par exploitation est de 13 hectares, contre 10 hectares dix ans auparavant, signe de la concentration de la production.

Surface en betterave sucrière (ha) en 2024

Normandie	Manche	Orne	Calvados	Seine-Maritime	Eure
32 130	10	510	115	13 335	18 160

Agreste - Statistique agricole annuelle 2024

LA CULTURE DE LA BETTERAVE

La betterave sucrière cultivée est une plante bisannuelle à la racine conique et charnue de couleur blanche, qui se développe en deux phases : la première année, elle produit un feuillage et une racine qui accumule des réserves sous forme de sucre. Ce sont ces racines qui sont récoltées en automne, avant que la betterave ne s'en serve pour fabriquer des fleurs et des graines en deuxième année. Semées au printemps, elles sont arrachées à l'automne avec une machine automotrice qui effeuille (broyage et expulsion des feuilles), coupe le collet de la betterave (juste au-dessous des fanes), arrache et nettoie les betteraves sucrières. Elles sont ensuite stockées le long des champs en silos. Les feuilles, elles, restent dans les champs où elles se transforment en matière organique.

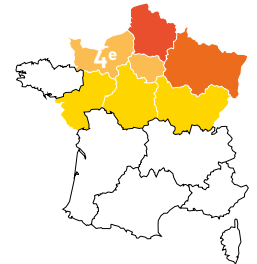
Les betteraves qui sont encore chargées de terre sont nettoyées à l'aide d'un déterreur avant d'être chargées dans des camions et transportées vers des sucreries/distilleries. En France, les rendements progressent régulièrement depuis 30 ans (+ 1,1 tonne par hectare et par an). Les rendements normands sont en moyenne plus élevés qu'au niveau national.

Une betterave contient 75 à 80 % d'eau, 15 à 20 % de sucre, 4 à 5 % de pulpes. La richesse en sucre détermine la qualité, dont dépend le prix de vente (standard à 16 %).

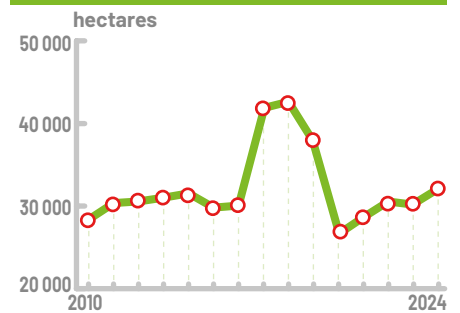


Surfaces de betteraves sucrières (en hectares) :

- > 200 000
- 100 000 à 200 000
- 25 000 à 100 000
- 100 à 25 000
- < 100



Surfaces de betterave sucrière en Normandie



Agreste - Statistique agricole annuelle

Les faits marquants de 2025

La récolte 2025 a été très bonne.

L'environnement moins encadré et plus incertain de la filière avec les maladies, la volatilité des marchés et la concurrence des importations de sucre d'Ukraine et du Mercosur font actuellement craindre un recul de la production en France.

LE SAVIEZ-VOUS ?

- 1 tonne de betterave permet de produire environ 150 kg de sucre, contre 115 kg pour 1 tonne de canne à sucre.
- 1 betterave, c'est 20 à 25 carrés de sucre.
- Le sucre de betterave est naturellement blanc et contient 99,9 % de saccharose.
- 1 tonne de betterave, c'est 100 litres d'alcool.

DE LA BETTERAVE AU SUCRE ET À L'ALCOOL

Une fois en sucrerie, les betteraves sont lavées puis découpées en fines lamelles appelées cossettes, afin de faciliter l'extraction du sucre. Ces cossettes sont plongées dans de l'eau chaude : le sucre qu'elles contiennent se diffuse pour former un jus sucré.

Pour faire du sucre, ce jus est ensuite purifié et filtré pour retirer les impuretés, puis concentré par évaporation jusqu'à obtenir un sirop épais. En le chauffant encore, le sucre cristallise. Les cristaux sont séparés du sirop, essorés, séchés, puis conditionnés pour être commercialisés sous différentes formes (sucre en poudre, en morceaux, etc.).

Pour faire de l'alcool, le jus (ou la mélasse issue de la fabrication du sucre) est envoyé en fermentation. On y ajoute des levures qui transforment le sucre en alcool et en CO₂. Le liquide fermenté est ensuite distillé pour séparer et concentrer l'alcool.

Selon l'usage prévu, il peut être purifié davantage.

Ces productions génèrent des co-produits. Les betteraves, une fois délestées du sucre, prennent le nom de pulpes. Riches en vitamines, protéines et minéraux, elles contiennent également du sucre résiduel. Elles sont un aliment de choix riche en énergie pour les animaux, notamment pour les ruminants qui les consomment fraîches ou déshydratées. Elles peuvent aussi avoir des débouchés industriels ou énergétiques. Le résidu non cristallisé, visqueux et très coloré, est la mélasse ; on l'utilise comme support de fermentation pour la production d'alcool, de levures ou de micronutriments ainsi que dans les aliments composés pour les animaux. Les écumes recueillies par précipitation lors de la purification, riches en sels minéraux et surtout en calcium, sont valorisées comme engrais organique en agriculture.

UNE FILIÈRE, DIFFÉRENTS ACTEURS

La betterave sucrière est la première culture industrielle produite en France. Localisés dans un grand quart nord, nord-est, 23 000 planteurs produisent de la betterave dans 35 départements, situés dans 8 régions, dont deux concentrent les trois quarts de la production (Hauts-de-France et Grand Est).

Les producteurs sont liés par contrat aux sucreries et sont proches de celles-ci pour limiter les coûts de transport (35 km en moyenne). Des entreprises de travaux agricoles gèrent les récoltes. Le transport de la production régionale nécessite environ 100 000 chargements de camions, faisant travailler de nombreuses entreprises de transport pendant 3 à 4 mois par an.

Les sucreries ont une activité saisonnière, la période de transformation dure entre 100 et 130 jours annuels. En France, suite à restructuration, il reste désormais 19 sucreries (12 ont fermé) appartenant à 3 groupes :

- Le groupe coopératif Tereos (8 sucreries)
- Le groupe coopératif Cristal Union (9 sucreries)
- Saint Louis Sucre, filiale du groupe allemand Südzucker (2 sucreries)

Les 3 acteurs sont présents en Normandie, Cristal Union avec une sucrerie en Seine-Maritime, à Fontaine-le-Dun, Saint-Louis-Sucre avec une sucrerie dans l'Eure, à Étrepagny et Tereos avec un site de production d'alcool à partir de céréales en Seine-Maritime, à Lillebonne.



On trouve aussi en région des industries de seconde transformation liées au sucre (chocolateries) facilitées par la proximité de ports importateurs de cacao.

Pour accompagner la production, l'institut technique de la betterave, fondé par le syndicat des planteurs et celui des industriels, assure les missions de recherche appliquée et d'amélioration des pratiques culturales.

Chiffres clés

- **32 130 hectares de betterave sucrière en Normandie en 2024**
- **8 % de la production française**
- **2 sucreries, dans l'Eure et en Seine-Maritime**
- **4 300 hectares de betteraves fourragères et potagères**

DES DÉBOUCHÉS MULTIPLES

Le principal débouché de la betterave française est le sucre, représentant près de 80 % des usages. Il est commercialisé sur le marché français (38 %), européen (30 %) et mondial (11 %). Pour l'ensemble de la valorisation sucrière, le sucre de bouche ne représente que 14 % des volumes et reste stable depuis 50 ans. Le débouché vers l'industrie agro-alimentaire est en constante augmentation et représente 71 % de l'utilisation du sucre. Les industries chimiques, pharmaceutiques et cosmétiques absorbent 15 % des volumes. La transformation en alcool et éthanol (biocarburant, alcool alimentaire, pharmaceutique, parfumerie, ...) concerne 20 % de la production betteravière. La France est le premier producteur européen de sucre de betterave et le deuxième mondial derrière la Russie, avec 4,6 millions de tonnes de sucre. Elle est aussi le premier producteur européen de bioéthanol, produit à partir de betteraves et de céréales, avec 15 millions d'hectolitres.

BETTERAVE SUCRIÈRE, POTAGÈRE, FOURRAGÈRE

Outre la betterave sucrière, on cultive en France d'autres types de betterave : fourragère et potagère (rouge). La betterave fourragère est cultivée principalement pour nourrir les animaux grâce à ses racines riches en énergie. La betterave potagère est cultivée pour sa racine comestible. Sucrée ou rouge et riche en fibres, vitamines et minéraux, elle se consomme crue ou cuite.

Ces dernières années, les surfaces normandes en betteraves fourragères tournent autour d'un peu moins de 4 000 hectares et celles en betterave potagère autour de 500 hectares.



La filière des betteraves à sucre bio en Normandie, c'est 18 exploitations pour une surface certifiée bio de 141 ha (près de 8 % de la surface nationale).

Sources : Agreste - Statistique Agricole Annuelle & Recensements Agricoles, Cultures sucre, Confédération générale des planteurs de betteraves (CGB), Syndicat National des Fabricants de Sucre (SNFS)

LES POMMES DE TERRE

en Normandie



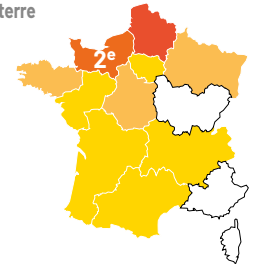
LES POMMES DE TERRE EN NORMANDIE

Au total en 2020, en Normandie, ce sont 1 900 producteurs qui produisent des pommes de terre, contre un peu moins de 1 300, dix ans auparavant. La surface moyenne par exploitation est de 11 ha. La pomme de terre occupe actuellement plus de 22 000 hectares en Normandie, soit 1 % des surfaces agricoles, contre 15 000 il y a dix ans. Elle connaît donc un fort développement. Celui-ci est généralisé sur l'ensemble des productions que recouvre la pomme de terre, que ce soient les pommes de terre de consommation (conservation et primeurs), le plant ou la pomme de terre de féculerie. Les surfaces normandes représentent 10 % des surfaces françaises. La Normandie est la deuxième région productrice derrière les Hauts-de-France qui regroupent près de 60 % des surfaces.

La région a produit, en 2024, 932 920 tonnes de pommes de terre, dont 709 672 tonnes de pommes de terre de consommation (primeurs et conservation) sur 15 650 hectares.

Surfaces de pommes de terre en hectares :

- > 100 000
- 20 000 à 100 000
- 10 000 à 20 000
- 1 000 à 10 000
- < 1 000

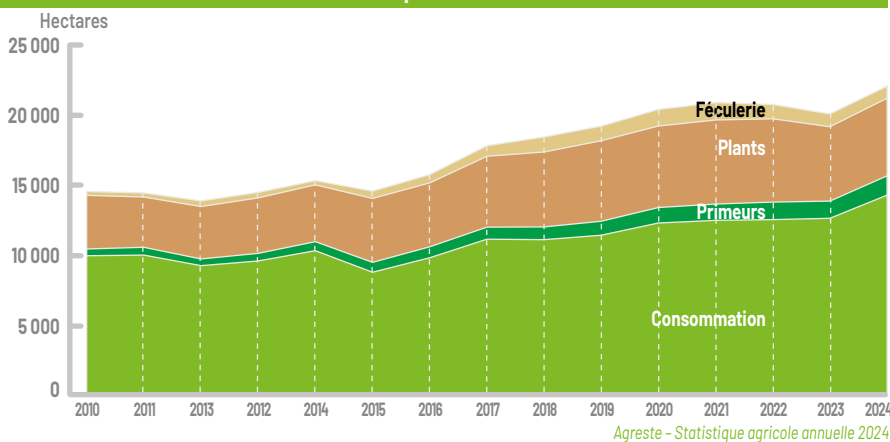


LA CULTURE DE POMMES DE TERRE

Les pommes de terre sont surtout produites dans le Pays de Caux (en Seine-Maritime), le Roumois, le Plateau du Neubourg et le Vexin (dans l'Eure), le nord de la Plaine de Caen (dans le Calvados) et le Cotentin (dans la Manche). Elles sont présentes de manière diffuse ailleurs sur le territoire à l'exception de l'Orne.

La pomme de terre se plaît bien dans les sols limoneux ou sableux typiques de la région. Selon la destination de la culture de pommes de terre, les besoins ne sont pas tout à fait les mêmes : un sol homogène et bien drainé pour la pomme de terre de conservation ; un sol léger et rapide à réchauffer pour faciliter la levée précoce des primeurs et un sol profond pour obtenir des tubercules volumineux pour la féculerie. L'implantation se fait au printemps pour une récolte dès juin pour les primeurs (65 jours de croissance) et dans l'été pour les autres filières (90 à 120 jours). Les rendements sont très variables d'une année sur l'autre, avec des écarts pouvant être marqués. En Normandie, sur le long terme, ils ne progressent plus : ils sont supérieurs à la moyenne nationale en pommes de terre de conservation, et inférieurs sur les autres types de pommes de terre.

Évolution des surfaces de pommes de terre en Normandie



Surface en pommes de terre en hectares en 2024 (toutes catégories)

Normandie	Manche	Orne	Calvados	Seine-Maritime	Eure
22 040	755	130	1 215	15 285	4 655

Agreste - Statistique agricole annuelle 2024



LES PLANTS DE POMMES DE TERRE

La filière des plants (semences) produit les tubercules destinés à être replantés pour les autres débouchés de la pomme de terre. La collecte est sélective (tri sanitaire, certification) et s'appuie sur un stockage ventilé et réfrigéré pour préserver la qualité germinative. La transformation est limitée : calibrage, conditionnement et certification. Les débouchés sont surtout professionnels (en France et à l'export), ce qui en fait une filière technique et à forte valeur ajoutée. Avec près de 22 000 ha de multiplication, 600 000 tonnes produites, dont 200 000 exportées, la France est le 2^e producteur et exportateur mondial. La Normandie, avec 25 % des surfaces, est la 3^e région productrice derrière les Hauts-de-France et la Bretagne. Elle compte une station de création variétale, un conditionneur et cinq entreprises de collecte-export situées dans l'est normand. Au total, environ 280 producteurs normands sont engagés.

LES POMMES DE TERRE DE CONSERVATION

C'est la filière la plus structurée et la plus importante en volume. Les producteurs récoltent mécaniquement les pommes de terre et les stockent dans des hangars ventilés et réfrigérés, afin d'étaler la collecte dans le temps. En moyenne, en France, 50 % des pommes de terre de conservation françaises sont destinées à l'industrie, 37 % au marché du frais et 13 % à l'alimentation animale et à l'autoconsommation. Le marché de l'industrie est structurellement déficitaire, avec une demande en hausse pour les frites et les chips, alors que la France manque d'usines. L'industrie fabrique différents produits (frites, flocons, chips...), dont plus de 70 % de produits surgelés. En Normandie, une partie est transformée par des entreprises comme Florette (groupe Agrial), Lunor (groupe NatUp) ou Les Baquets en produits cuits et prêts à l'emploi.

Pour le marché du frais, davantage d'acteurs interviennent (conditionneurs, négociants, courtiers). Les débouchés sont variés : grande distribution, restauration, export. Des producteurs commercialisent aussi en circuits courts.

En Normandie, près de 1 400 producteurs produisent environ 672 200 tonnes de pommes de terre, soit 9 % de la production nationale. La production est surtout concentrée en Seine-Maritime (plus de 10 000 ha, 5^e producteur), puis dans l'Eure (2 000 ha) et le Calvados (1 000 ha), et plus marginalement ailleurs.

LES POMMES DE TERRE PRIMEURS

Les pommes de terre primeurs sont surtout produites dans les zones littorales. Produit saisonnier, elles sont récoltées avant maturité et livrées immédiatement aux stations de conditionnement. Il n'y a pas ou peu de stockage. Les tubercules sont lavés, triés et emballés rapidement, sans transformation, puis vendus frais, principalement en grande distribution ou en vente locale.

La Normandie est la 3^e région productrice, après les Hauts-de-France et la Nouvelle-Aquitaine. Environ 350 producteurs en cultivent, mais cela ne représente qu'une faible part de la pomme de terre de consommation (5 %). Comme pour les autres productions, la Seine-Maritime est le premier département normand, avec 44 % des surfaces.

LA FÉCULE DE POMME DE TERRE

Les pommes de terre féculières, particulièrement riches en amidon, sont produites autour de la seule usine française encore en activité : la Coopérative féculière de Vecquemont (groupe Roquette), près d'Amiens (Somme). Les producteurs, sous contrat, sont situés dans un rayon d'environ 120 km ; en Normandie, cela concerne surtout l'est de la Seine-Maritime et le Vexin dans l'Eure.

La transformation intervient dans les mois suivant la récolte : lavage, râpage,

extraction et séchage. La féculé est principalement utilisée dans l'industrie agro-alimentaire, mais aussi dans la papeterie, le textile, la pharmacie, la chimie ou les biomatériaux. Comme tous les amidons, elle possède de nombreuses propriétés (lier, épaissir, texturer, stabiliser, gélifier). La production française provient très majoritairement des Hauts-de-France (91 %). La Normandie est la 2^e région productrice (7 %), avec environ 70 producteurs engagés dans cette filière.

Les faits marquants de 2025

La campagne 2025 se termine avec une récolte record depuis une décennie, avec 8,5 millions de tonnes, offrant un surcroît de disponibilités sur un an de 900 000 tonnes, malgré une baisse de rendement.

Les surfaces ont progressé de plus de 30 000 hectares en deux ans dans la perspective de construction de nouvelles usines.

L'offre a ainsi dépassé la demande faisant plonger le prix. Au prix actuel, le stockage n'est pas possible et des pommes de terre sont ainsi redirigées vers l'alimentation animale, la méthanisation ou le compostage.

LE SAVIEZ-VOUS ?

- Il existe 250 variétés de pommes de terre commercialisées, dont 23 représentent 80 % des ventes.
- 98 % des foyers consomment des pommes de terre.
- La consommation moyenne est de 52 kg par an et par habitant.
- La France est le 2^e producteur d'Europe de l'Ouest et le 1^{er} exportateur mondial.
- La pomme de terre est la principale denrée alimentaire mondiale non céréalière.

CNIPT

Chiffres clés

- 22 041 hectares en pommes de terre en Normandie en 2024
- 4 filières : conservation, primeur, plant, féculerie
- 9 % de la production française en pommes de terre de consommation (conservation et primeurs)
- 2^e région productrice de pommes de terre de féculé
- 3^e région productrice de plants



La filière des pommes de terre bio en Normandie, c'est 94 exploitations pour une surface certifiée bio de 277 ha (6 % de la surface nationale).

Sources :
Agreste - Statistique Agricole Annuelle & Recensements Agricoles,
Comité National Interprofessionnel de la Pomme de Terre (CNIPT),
Groupement Interprofessionnel pour la Valorisation de la Pomme de
Terre (GIPT), Semaé

LA FILIÈRE POMME

en Normandie

65 % DE LA PRODUCTION NATIONALE DU VERGER CIDRICOLE

En 2020, plus de 1 500 exploitations normandes produisaient des pommes, dont plus de 1 300, des pommes à cidre. Ce chiffre a connu une baisse de 16 % depuis 2010. Pour autant, la surface consacrée aux pommiers a progressé, passant de 8 056 hectares en 2010 à 9 105 hectares en 2024, soit une hausse d'environ 13 % en quatorze ans. En 2024, la région comptait 8 276 hectares de pommiers à cidre. La Normandie représente 65 % de la production française de pommes à cidre, autour de 200 000 tonnes sont récoltées tous les ans en Normandie.

Bien que les récoltes varient d'une année sur l'autre, la production demeure globalement stable depuis 2010.

Agreste - Statistique agricole annuelle

DE LA POMME AU CIDRE

Les pommes utilisées pour la fabrication du cidre sont spécifiques et se distinguent des variétés de pommes de table par leur richesse en polyphénols (tanins). Il existe des centaines de variétés de pommes à cidre dans le monde. En France, une douzaine de variétés représente 70 % des plantations récoltées. Chaque pommier basse-tige peut produire chaque année entre 30 et 80 kg de pommes à cidre. Le choix de la variété des pommes dépend du producteur. On note cependant certaines dominances dans les régions françaises.

Les pommes sont classées selon leur saveur :

- **douces**, comme Clos Renaux, Douce Coët Ligné ;
- **douces-amères**, comme Bisquet, Douce Moën ;
- **amères**, comme Marie Ménard, Frequin Rouge ;
- **acidulées**, comme Locard Vert, Petit Jaune ou Judor ;
- **aigres**, comme Avrolles.

Réalisé à partir de pommes spécifiques, le cidre offre, comme le vin, une déclinaison de saveurs liée au terroir et aux assemblages des variétés de pommes.

Il faut au moins quatre mois pour réaliser un cidre, de la récolte à la mise en bouteille, en passant par l'extraction du moût, la clarification et la fermentation. Le cidre bouché se présente obligatoirement en bouteille champenoise, fermée par un



bouchon champignon maintenu au moyen d'un muselet. Le cidre peut également être commercialisé en petits conditionnements de 33 ou 25 centilitres, en bouteille d'un litre ou être servi à la pression.

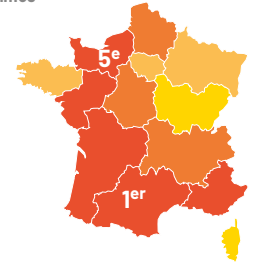
La réglementation distingue 3 catégories de cidre bouché :

- **le cidre doux** titre au maximum 3 % d'alcool et affiche une teneur en sucre résiduel d'au moins 42 g/L; il présente généralement un caractère fruité affirmé ;
- **le cidre demi-sec** se situe entre le doux et le brut. Sa teneur en sucre est comprise entre 28 et 42 g/L de sucre résiduel ;
- **le cidre brut** est peu sucré (moins de 28 g/L). Il titre en général entre 4 % et 5 % d'alcool.

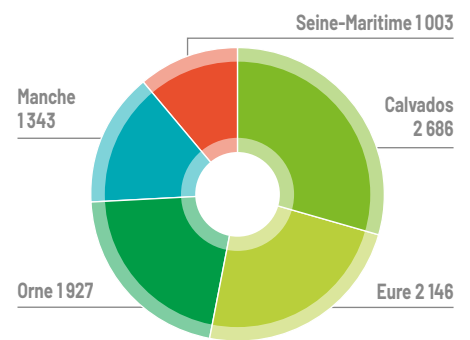


Production totale de pommes en 2024 (en quintaux) :

- > 1 million
- 500 000 à 1 million
- 100 000 à 500 000
- < à 100 000



Surface de vergers par département



Agreste, Statistique agricole annuelle 2024

LES CIDRES NORMANDS

Les cidres produits en Normandie sont différents d'une zone à l'autre de la région, créant ainsi une réelle diversité. Pour preuve de cette diversité, une carte des cidres et poirés de Normandie est proposée aux restaurateurs qui veulent en faire la promotion. Des cidres et poirés ont ainsi été caractérisés «Fraisicheur», «Corsé», «Douceur», «Saveur», en accord avec les plats qu'ils accompagnent.

Par ailleurs, certains cidres typiques de la région sont reconnus par différents signes d'identification de la qualité et de l'origine.

DEUX VERGERS DE POMMIERS À CIDRE

La production de pommes à cidre en Normandie repose sur deux types de vergers distincts :

- Le verger traditionnel ou haute-tige, dont les surfaces ont fortement régressé depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Estimé à 12 millions en 1980, le nombre d'arbres a progressivement diminué. Au recensement agricole de 2010, 926 000 arbres hautes-tiges ont été déclarés en Normandie.
- Le verger spécialisé ou basse-tige, apparu à la fin des années 1970 sous l'impulsion des transformateurs, a progressivement supplanté le modèle traditionnel. Il représente désormais plus de 85 % des approvisionnements des entreprises de transformation. La récolte est mécanisée et permet une production stable. Cette transition s'est accélérée notamment après la tempête de 1999 qui a fortement endommagé de nombreux vergers hautes-tiges.

LA CONSOMMATION DE CIDRE RECALE

Le marché du cidre reste très saisonnalisé. En dehors du 1^{er} trimestre (Épiphanie, Chandeleur, Mardi gras) et de la saison estivale, les ventes en grandes surfaces ont du mal à se développer. Outre cette forte saisonnalité, la consommation de cidre est caractérisée par de grandes disparités régionales, les premières régions de consommation étant celles de production : Normandie et Bretagne, notamment en milieu rural.

En 2024, la consommation de cidre en France s'établit à un peu plus de 1,2 litres par an et par adulte, loin derrière le vin, la bière, les boissons rafraîchissantes sans alcool et l'eau. Consommé principalement lors d'événements festifs ou dans la restauration traditionnelle, la crise du COVID-19 a fortement impacté sa commercialisation, avec une diminution des ventes de 20 %. La consommation de cidre a plus globalement baissé de 50 % en vingt ans. On assiste toutefois depuis 15 ans à une forte montée en gamme avec l'abandon progressif du cidre de table dont la consommation journalière baisse fortement avec une prééminence croissante du cidre bouché ; des acheteurs qui, pour le gros des volumes, restent âgés (70 % des cidres sont achetés par les 50 ans et plus) même si la filière cherche à élargir sa base de consommateurs vers des publics plus jeunes, urbains et féminins.

LA POMME À COUTEAU NORMANDE : PROXIMITÉ ET VALEUR AJOUTÉE

Les statistiques du ministère de l'Agriculture donnent 829 ha de verger de pommes de table (2,2 % des surfaces nationales) pour une production de 25 400 tonnes.

La production de pommes à couteau a connu une augmentation constante ces dernières années, passant d'une production de 16 000 tonnes en 2010 à près de 25 000 tonnes en 2024. La région représente désormais 2 % de la production nationale de pommes à couteau.

Une grande partie de cette production est destinée à une consommation en l'état. La cueillette est donc assurée à la main.

La récolte est stockée en chambre froide, puis triée et conditionnée à la demande en fonction des commandes tout au long de l'année. Les écarts de tri représentent en moyenne 10 % de la récolte stockée. Ils sont majoritairement vendus pour faire du jus de pomme et un peu de compote.

La production normande de pommes de table se distingue par des choix variétaux différents des grandes productions françaises et des rendements plus modérés : 30 tonnes par ha, à comparer à une moyenne nationale de 42 tonnes par ha. Ces variétés combinées à une conduite

Verger haute-tige : le modèle traditionnel

- Arbres de grande hauteur (jusqu'à 8-10 m), au tronc long.
- Implantés dans les prairies, souvent associés à l'élevage bovin.
- Production plus irrégulière, récolte manuelle ou légèrement mécanisée.
- Intérêt environnemental : biodiversité élevée, maintien du bocage, ombrage pour le bétail, stockage de carbone.
- Longévité importante (40-70 ans) mais rendement plus faible.
- Image de marque.
- Densité limitée à moins de 280 arbres par hectare dans les cahiers des charges AOC Calvados (Appellation d'Origine Contrôlée). A distinguer du pommier de plein vent d'une densité inférieure à 100 arbres par hectare.

Verger basse-tige : le modèle plus intensif

- Arbres plus petits (2-8 m), densités de plantation plus fortes (790 arbres/ha en moyenne).
- Récolte facilitée : mécanisation, gestion simplifiée.
- Rendements plus élevés et réguliers, adaptés aux besoins des transformateurs.
- Rotation et renouvellement plus rapides (30-35 ans).
- Densité définie à plus de 280 arbres par hectare dans les cahiers des charges AOC Calvados.

moins intensive distinguent l'offre normande qui se positionne au-dessus des standards nationaux. Parmi les variétés les plus courantes on note : Boskoop, Jonagored, Suntan (Coxs), Coxs orange, Belchard, Elstar, Reine des reinettes, Pirouette, Topaz, Melrose, Idared et bien d'autres...

Une partie de la production de pommes à couteau est vendue en circuits courts à la ferme ou sur les marchés mais aussi dans la grande distribution qui recherche de plus en plus des produits locaux.



Production de pommes à couteau normande en 2024				
	Surfaces en ha	Part Normandie	tonnes	Part Normandie
Manche	93	11%	1 076	4%
Orne	181	22%	7 690	31%
Calvados	79	10%	2 684	11%
Seine-Maritime	214	26%	5 262	21%
Eure	262	32%	7 886	32%
Normandie	829	-	24 598	-

Agreste, Statistique agricole annuelle

LE JUS DE POMME, 3^e JUS CONSOMMÉ EN FRANCE

Le jus de pomme est fabriqué à partir de pommes à jus ; selon l'UNICID, 24 % des volumes de pommes à cidre sont destinés à la fabrication de jus. Les pommes sont lavées, broyées puis pressées. Le jus obtenu est filtré puis pasteurisé afin de pouvoir être conservé.

L'univers des jus de fruits est en pleine recomposition. Alors que la consommation globale de jus de fruits est en baisse (-20 % en cinq ans), freinée par la forte hausse des prix du jus d'orange, le jus de pomme affiche une importante croissance : +15 % en 10 ans.

L'offre issue des vergers cidricoles se situe dans le segment des purs jus (36 % de parts de marché des jus de fruits). Cette offre se retrouve à la croisée de plusieurs tendances : recherche de qualité (pur jus), de santé (pas de sucres ajoutés), de proximité (production locale) et de naturalité (verger bio).

Le développement de ce marché modifie la demande variétale mais aussi la nature des vergers. Il faut des variétés acidulées qui existent déjà en Normandie mais des pommes de table peuvent aussi être utilisées. Le renouvellement du verger vieillissant

(plus de 40 ans) s'oriente donc vers ce segment de marché. Se développe actuellement un verger spécifique à destination du jus de pomme. Il sera plus productif que le verger cidricole classique (50 tonnes par hectare contre 30 tonnes pour le verger cidricole). Ce verger est palissé, le plus souvent irrigué et nécessite plus d'interventions de traitements (variétés moins rustiques que les cidricoles). Les Celliers Associés ont fortement développé ce type de vergers ces dernières années avec beaucoup de plantations dans le département de l'Eure notamment.

UNE TRADITION : LE CALVADOS

Sous le nom de Calvados se trouvent en fait 3 Appellations d'Origine Contrôlée (AOC).

- **Le Calvados** (appellation réglementée en 1942, devenue AOC en 1984) est obtenu par distillation du cidre (il faut 14 litres de cidre à 5 % d'alcool pour obtenir, après distillation dans un alambic, un litre de Calvados qui titre 70 % d'alcool).
- Deux autres AOC, avec un cahier des charges spécifique, ont été accordées : **le Calvados Pays d'Auge** (alcool produit dans la zone géographique du Pays d'Auge, issu d'une double distillation dite «à repasse», AOC obtenue en 1942) et **le Calvados Domfrontais** (qui nécessite au moins 30 % de poires à Poiré dans son élaboration, AOC obtenue en 1998).

Ces trois appellations totalisent 12 900 hectolitres d'alcool pur (hlap) commercialisés en 2024 par 275 opérateurs. Les pommes transformées en Calvados proviennent de 6 000 ha de vergers conduits par 2 420 producteurs de pommes.

LE VINAIGRE DE CIDRE

En France, l'Unicid estime que 2 % des pommes issues du verger cidricole sont destinées à la fabrication de vinaigre de cidre soit 5 000 tonnes en moyenne (chiffres de 2022). La plupart des fabricants de cidre produisent du vinaigre. Selon le Global Growth Insights qui analyse le marché mondial du vinaigre, la part de

marché mondial du vinaigre de cidre serait passée de 8 à 11 % entre 2018 et 2024, soit une croissance de 50 % compte tenu de la hausse de consommation globale. Cette tendance est très nette aux États-Unis sur fond d'allégation santé et bien-être : perte de poids, santé digestive et avantages des soins de la peau.



UN AUTRE DÉBOUCHÉ : LE POMMEAU

Apéritif régional essentiellement consommé dans les zones de production, notamment en Normandie, le Pommeau est élaboré à partir de moût de pommes à cidre et de Calvados. Le Pommeau de Normandie (AOC obtenue en 1991) est produit dans l'aire d'appellation du Calvados. Il est élevé au moins 14 mois en fût de chêne et titre entre 16 et 18 % d'alcool. L'appellation Pommeau est réservée à l'AOC Pommeau de Normandie sur la même zone que l'AOC Calvados. On dénombre 2 360 ha plantés agréés pour l'appellation Pommeau de Normandie et environ 130 opérateurs. Depuis quelques années, les producteurs mènent régulièrement une campagne de communication afin de faire connaître ce produit en Normandie mais également en dehors de la région. A l'export, ce produit n'est pas proposé comme un apéritif mais plutôt comme un «vin» de dessert ou une boisson déconnectée du repas.



UNE FILIÈRE ENGAGÉE DANS LA VALORISATION LOCALE ET LA QUALITÉ

En 2020, 21 % des exploitations productrices de pommes transforment leurs fruits (31 % de la surface). 42 % des producteurs de pommes commercialisent au moins une partie en circuits courts (43 % de la surface). Parmi les exploitations produisant des pommes, 19 % transforment leurs récoltes directement sur place et commercialisent leurs produits en circuits

courts. Ces exploitations qui transforment et commercialisent représentent 29 % de la surface agricole totale des producteurs de pommes.

Du côté des pommes à cidre, 54 % des exploitations sont engagées dans un Signe d'Identification de la Qualité et de l'Origine (SIQO), 36 % en agriculture biologique, 27 % en AOP/AOC, et 8 % en IGP

(Indication Géographique Protégée). Près d'une sur trois cumule deux signes de qualité, preuve d'une filière orientée vers la différenciation et la montée en gamme. Le verger cidricole est la production agricole normande dont la part de bio est la plus élevée. Ainsi 52 % des surfaces de verger pomicole normand sont conduites en AB.



Les faits marquants de 2025

En 2025, la production des vergers basses-tiges normands est estimée à 123 700 tonnes de pommes à cidre, marquant une hausse par rapport à 2024 (113 700 tonnes). En Basse-Normandie, qui reste la région française leader en volume de récolte, la production devrait connaître une plus forte progression en 2025, avec une récolte estimée à 91 400 tonnes, soit une augmentation de 11 % par rapport à 2024.

La campagne aidant à la plantation de vergers de fruits à cidre (2025/2026) s'est ouverte, encourageant le renouvellement des vergers, l'adaptation variétale et la professionnalisation des exploitations, avec une aide d'environ 1 514 €/ha.

La région Normandie a fédéré les acteurs de la filière pomme à cidre autour d'un «plan pommes» qui a financé des actions de promotion et de structuration de la filière de 2023 à 2025.

En décembre 2025, la Chambre d'agriculture de Normandie a organisé les Rencontres Économie & Marchés, rassemblant environ 70 participants, autour de l'état de la filière pomme, de ses marchés, de ses productions (cidre, jus, pommes à couteau) et des perspectives économiques pour les producteurs et transformateurs.



La production de fruits bio en Normandie est fortement orientée vers la production de pommes (85 % des surfaces en fruits engagées en bio dans la région), dont les pommes à cidre ou à jus. Avec 4 812 ha engagés en bio en 2024 (dont 558 ha en conversion) dans 611 exploitations, la Normandie est la 1^{re} région française productrice de pommes bio (toutes variétés confondues), avec 28 % des surfaces nationales (bio + conversion).

En Normandie, les producteurs de pommes bio pour la transformation peuvent commercialiser leur production (cidre, poiré, jus de pomme, vinaigre de cidre) en vente directe, dans les magasins spécialisés bio ou en grandes surfaces. Pour les producteurs positionnés sur les circuits longs, ils disposent de débouchés auprès d'acheteurs de pommes à cidre situés en région ou dans les régions limitrophes à la Normandie. Les produits sont alors commercialisés dans divers réseaux de distribution allant des épiceries fines aux grandes surfaces alimentaires, sous marques privées et sous marques de distributeurs.

Chiffres clés

- 65 % de la production de pommes à cidre française
- 2 % de la production de pommes de table française
- Environ 9 100 ha dont 1/3 dans le département du Calvados
- 200 000 tonnes/an en moyenne de pommes à cidre en Normandie (219 000 t en 2024).

Démarches qualité

8 Appellations d'Origine cidricoles normandes :

- **Dont 4 AOP :** Cidres Pays d'Auge, Poirés Domfront, Cidres Cotentin, Cidre du Perche.
- **Et 4 AOC/IGP :** Calvados, Calvados Pays d'Auge, Calvados Domfrontais et Pommeau de Normandie.

1 autre AOP en cours d'instruction :

- Cidre du Pays de Caux.

IGP/IG :

- Cidre de Normandie ou Cidre normand, Eaux-de-vie de poiré de Normandie.

Marque collective :

- Normandie Terre de cidre.

LES LÉGUMES

en Normandie

LA RICHESSE DU POTAGER NORMAND

En 2024, la Normandie a cultivé 8 800 hectares de légumes, représentant près de 4 % des surfaces de légumes de France, avec seulement 0,4 % de la surface agricole régionale. Entre 2020 et 2024, la vente des légumes issus des exploitations normandes a généré en moyenne 195 millions d'euros, soit 4 % des ventes de produits agricoles de la région.

Selon le Recensement agricole de 2020, la région comptait 1 250 exploitations y compris les micro-exploitations, produisant des légumes.

La Manche domine la production légumière normande avec près de 62 % des surfaces. En 2024, ce département se classait au 15^e rang national en termes de surfaces cultivées, mettant en avant des cultures emblématiques telles que les carottes, poireaux, choux, navets et laitues.

Les productions se concentrent le long du littoral, dans trois bassins complémentaires offrant une variété de légumes tout au long de l'année :

- Le Val de Saire, au nord-est de la presqu'île du Cotentin
- La Côte Ouest
- La Baie du Mont-Saint-Michel

D'autres zones de culture, situées sur les plateaux de polyculture de l'Eure, de la Seine-Maritime et du Calvados, produisent des légumes de plein champ destinés au marché du frais ou à la transformation, en alternance avec les grandes cultures.

Enfin, des exploitations de maraîchage diversifié, parfois en agriculture biologique, sont réparties à travers la Normandie, valorisant les circuits courts et apportant une diversité essentielle au tissu agricole régional.

Nombre d'exploitations cultivant des légumes et surfaces en 2020

	Total Normandie	Manche	Orne	Calvados	Seine-Maritime	Eure
Surface	8 670 ha	5 400 ha	190 ha	930 ha	1 380 ha	770 ha
Dont surface irriguée	3 350 ha	1 860 ha	43 ha	552 ha	378 ha	517 ha
Nombre total d'exploitations cultivant des légumes	1 254	489	77	216	313	159
Dont nombre d'exploitations spécialisées en légumes	387	153	35	74	78	47

Recensement agricole 2020

UN PANIER AUX SAVEURS DES LÉGUMES HIVERNAUX

La Normandie se distingue par une trentaine d'espèces légumières cultivées, mais ce sont les carottes, poireaux, choux verts, betteraves rouges, choux-fleurs et navets qui composent l'essentiel du panier hivernal régional. Ces légumes prospèrent grâce à la douceur du climat automnal et hivernal, assurant leur présence sur les marchés durant la saison froide. La production de salades, quant à elle, s'étend du printemps à l'automne, complétant l'offre maraîchère.

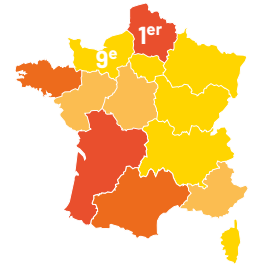
En 2020, environ 3 350 hectares de cultures légumières, soit 39 % des surfaces totales, étaient irrigués, garantissant une production régulière et de qualité.

Avec 26 % de la production nationale, la Normandie s'impose comme un acteur majeur du poireau en France. Bien que les surfaces dédiées aux carottes aient diminué, elles restent la première production légumière de la région en tonnage, représentant 12 % de la production française.



Cultures légumières :

- > 40 000 hectares
- 20 000 à 40 000 ha
- 10 000 à 20 000 ha
- < 10 000 ha



Production 2024 des principaux légumes (en tonnes)

	Normandie	Part des productions françaises
Carottes	79 184	12 %
Poireaux	41 346	26 %
Choux	27 950	7 %
Oignons	14 680	2 %
Betterave potagère	14 054	8 %
Salades	21 833	8 %
Navets	10 549	19 %
Céleris rave	9 365	17 %
Courgettes	4 834	3 %
Champignons	4 636	3 %
Cucurbitacées	3 881	2 %
Tomates	3 785	1 %
Céleris branches	2 559	9 %
Concombres	1 884	1 %
Endives chicons	1 859	2 %
Radis	1 495	3 %
Aubergines	1 009	3 %
Épinards	825	1 %

Agreste-Statistique Agricole Annuelle

DEUX CIRCUITS DE COMMERCIALISATION

La production légumière de la Manche et du Calvados se distingue par son haut niveau d'organisation. Environ 400 producteurs sont regroupés au sein de deux grandes coopératives, Agrial et GPLM (Groupement de Producteurs des Légumes de la Manche), qui centralisent la production et assurent la commercialisation des produits. Ces organisations de producteurs (OP) collaborent sous la bannière d'associations comme Jardins de Normandie ou encore Poireau de France. Celle-ci gère le SILEBAN, une station expérimentale située dans le Val de Saire, dédiée à la recherche et à l'expérimentation. Cet outil stratégique soutient la compétitivité des exploitations, garantit la qualité des légumes, et favorise un développement durable de la production.

À côté de ces circuits longs bien organisés, qui écoulent la majeure partie des volumes, se développent des circuits courts. Des producteurs indépendants commercialisent leurs légumes via des grossistes, la grande distribution ou en circuits courts, notamment vente directe à la ferme, paniers de légumes et sur les marchés locaux.

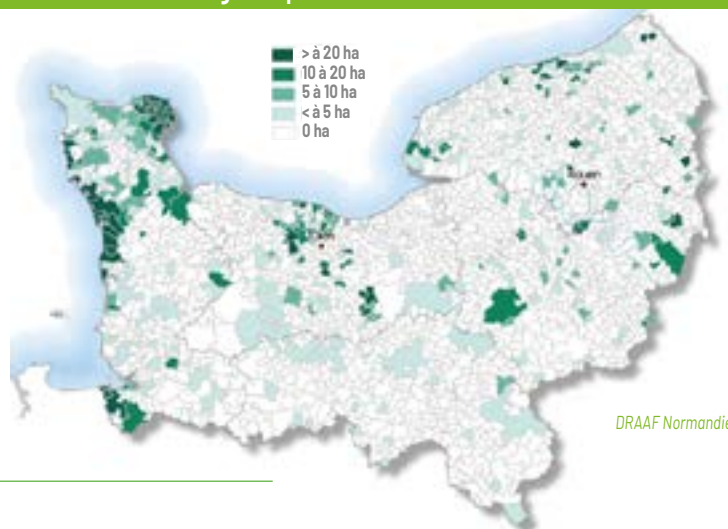
DEUX PRINCIPAUX PÔLES DE TRANSFORMATION DES LÉGUMES

La majorité des légumes cultivés en Normandie est expédiée en frais après un conditionnement rigoureux. Cependant, la région abrite également 16 établissements spécialisés dans la transformation de ces produits.

L'usine Florette de Lessay, appartenant au groupe coopératif Agrial, est le principal site industriel de la région. Depuis sa création en 1987, Florette s'impose comme le leader européen de la transformation et de la commercialisation de légumes frais prêts à l'emploi, notamment des salades et autres légumes conditionnés en sachet (notamment sous les marques Florette et Créaline). Les surfaces consacrées aux salades dans la Manche et le Calvados répondent majoritairement à cette demande, grâce à des contrats d'achat établis. À Luneray, en Seine-Maritime, Lunor, filiale du groupe coopératif NatUp, se positionne comme le leader français de la cuisson sous vide et à la vapeur de légumes tels que pommes de terre, carottes, betteraves rouges et maïs, et diversifie également son offre vers les légumes secs.

Dans un autre secteur, l'unité de production Champignons de Normandie, située à Creully dans le Calvados, se distingue par sa production de champignons frais.

Surface de légumes par commune en 2024



DRAAF Normandie

Les faits marquants de 2025

L'automne 2024 et l'hiver 2025 ont été marqués par des conditions climatiques difficiles en Normandie, avec des précipitations abondantes ayant affecté les cultures de plein champ, notamment les carottes et les salades. Ces conditions ont perturbé les récoltes et les arrachages, impactant ainsi la production légumière régionale.

L'entreprise Lunor, située à Luneray en Seine-Maritime, prévoit l'agrandissement de son site avec la construction d'une nouvelle usine. Les travaux ont démarré en 2025 pour une finalisation en 2027. Sur le plan des labels de qualité, l'INAO étudie actuellement un projet de Label rouge pour le «poireau des sables». Par ailleurs, deux projets d'Indication Géographique Protégée (IGP) sont en cours : l'un pour les «carottes de la baie du Mont-Saint-Michel» et l'autre pour le «poireau de Normandie».

Chiffres clés

- 8 670 hectares de légumes
- 26 % des poireaux français
- 12 % des carottes françaises
- 195 millions d'euros de chiffre d'affaires
- 1 250 producteurs de légumes



La filière des légumes frais bio en Normandie, c'est 524 exploitations pour une production certifiée bio de 1 475 ha (moins de 4 % de la surface nationale). Les surfaces en légumes bio sont essentiellement des surfaces de maraîchage diversifié et non pas des cultures de légumes de plein champ, qui sont peu développées en Normandie.

Démarches qualité

Label Rouge

- Carottes des sables

Certification de conformité

- Carottes, poireaux

Marques collectives

- Jardins de Normandie

Label HVE Haute Valeur Environnementale

- près d'une centaine d'exploitations légumières

Indication Géographique Protégée (IGP) :

- Poireaux de Créances

Sources :
Agreste : Statistique annuelle agricole
Recensement agricole
Agence Bio

LA FORÊT ET LA FILIÈRE BOIS

en Normandie

UN FAIBLE TAUX DE BOISEMENT...

La Normandie est l'une des régions françaises les plus faiblement boisées : 556 700 hectares de forêts, de peupleraies, haies et alignements d'arbres, soit 19 % du territoire régional (contre 34 % en moyenne métropolitaine). Ce taux de boisement fluctue d'un département normand à l'autre puisqu'il varie de 13 % dans la Manche à 23 % dans l'Eure, département le plus boisé de Normandie.

UNE FORÊT PRIVÉE MAJORITAIRE

La forêt normande est majoritairement privée (à 75 % en moyenne, avec là encore de fortes disparités : de 55 % en Seine-Maritime à 94 % dans la Manche). Elle est relativement morcelée, du fait du nombre très élevé de petits propriétaires privés, mais reste plus structurée que dans de nombreuses régions françaises. Plus de la moitié de sa surface est dotée de Document de Gestion Durable (DGD), témoignage d'une gestion réelle d'unités économiquement fiables.

Par ailleurs, l'Office national des forêts gère des forêts domaniales, des forêts renommées auxquelles il faut ajouter quelques forêts de collectivités locales. Les plus grands de ces massifs (Lyons, Eu, Écouves, Eawy, Brotonne et Andaines) représentent la moitié des surfaces boisées publiques. On y retrouve des futaies de hêtres et chênes réputés pour la qualité de leurs produits.

HAIES BOCAGÈRES ET PEUPLERAIES

En Normandie, les prairies sont souvent entourées de haies : on en compte 158 000 kilomètres, soit 53 mètres linéaires par hectare de territoire (source IGN 2024). Le département de la Manche se distingue par une forte présence de haies bocagères et alignements d'arbres (96 mètres par hectare) qui couvrent au total une surface presque équivalente à celle de la forêt dans ce département. L'Orne et le Calvados sont également bien pourvus en boisement de type bocager.

La haie bocagère et les peupleraies fournissent du bois, pour différents usages. Outre ses fonctions environnementales, la haie offre des ressources en bois de chauffage et en bois d'œuvre, notamment grâce aux arbres de haut jet. Le bois issu des peupliers est notamment utilisé par

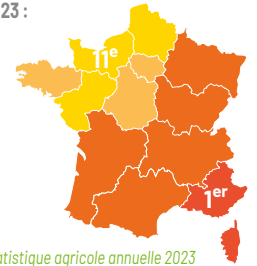
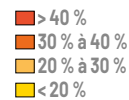
... MAIS UNE FORÊT PRODUCTIVE ET VARIÉE

La forêt occupe une place relativement modeste dans la région mais elle produit plus d'arbres, avec une densité de bois supérieure à la moyenne nationale, la Normandie présente un volume de bois à l'hectare de 196 m³ contre 173 m³ en France. Une part croissante de la production s'inscrit dans une démarche de développement durable, validée par un dispositif d'éco-certification forestière (PEFC ou FSC).

les industries (boîtes de camembert, bourriches, barquettes...).



Taux de boisement en 2023 :



Agreste - Statistique agricole annuelle 2023

Les superficies boisées en 2023

	Superficie boisée en ha*	Taux de boisement
Eure	136 500	23 %
Orne	134 600	22 %
Seine-Maritime	125 500	20 %
Calvados	81 100	14 %
Manche	79 000	13 %
Normandie	556 700	19 %
France métropolitaine	18 411 500	34 %

* Cette superficie boisée comprend : les forêts de feuillus, de résineux et les forêts mixtes, les peupleraies en plein, haies et alignements d'arbres.

Agreste - Statistique agricole annuelle 2023

DU CHÊNE SURTOUT

La forêt normande est majoritairement composée de feuillus, environ 82 % du volume des arbres (source IGN - Inventaire Forestier National 2018-2022). Le traitement en futaie est devenu dominant. Le chêne rouvre constitue l'essence principale, suivi du hêtre. Plus récemment, se sont rajoutés des résineux exotiques à croissance rapide : Douglas, pin Laricio.

La forêt privée est plus diversifiée que la forêt publique. Elle a privilégié les essences de valeur qui croissent plus rapidement que le chêne et le hêtre : merisier, frêne, châtaigner, sycomore ou encore des résineux comme le pin Laricio et le Douglas.

EXPLOITATIONS FORESTIÈRES

On compte 144 exploitations forestières et/ou scieries en Normandie. 97 d'entre elles sont des exploitations forestières sans scierie, 22 des scieries sans exploitation forestière et 25 cumulent exploitation forestière et scierie.

Bois récolté en 2024 en Normandie				
En milliers de m ³ ronds	Normandie	%	France	%
Grumes de feuillus	245	20 %	4 485	12 %
Grumes de conifères	191	16 %	13 814	36 %
Bois d'industrie	143	12 %	10 046	26 %
Bois énergie	617	52 %	9 740	26 %
Total récolte	1 196	-	38 085	-
<i>dont bois certifié</i>	618	52 %	20 149	53 %

Agreste - Enquête annuelle Exploitations forestières et scieries

UNE FORÊT BIEN GÉRÉE

En Normandie, la forêt est mieux exploitée que la moyenne nationale, avec une récolte proche de l'accroissement naturel. Ainsi, 65 % de la production biologique (le bois produit par les arbres) y est prélevée, contre seulement 58 % au niveau national. Ces chiffres sont liés au développement des documents de gestion durable (qui définissent les règles et objectifs pour une exploitation forestière durable, d'un point de vue économique, environnemental et social) sur le territoire, un relief favorable à l'exploitation et à la présence d'un nombre important d'acteurs de l'exploitation et de la transformation sur le territoire.

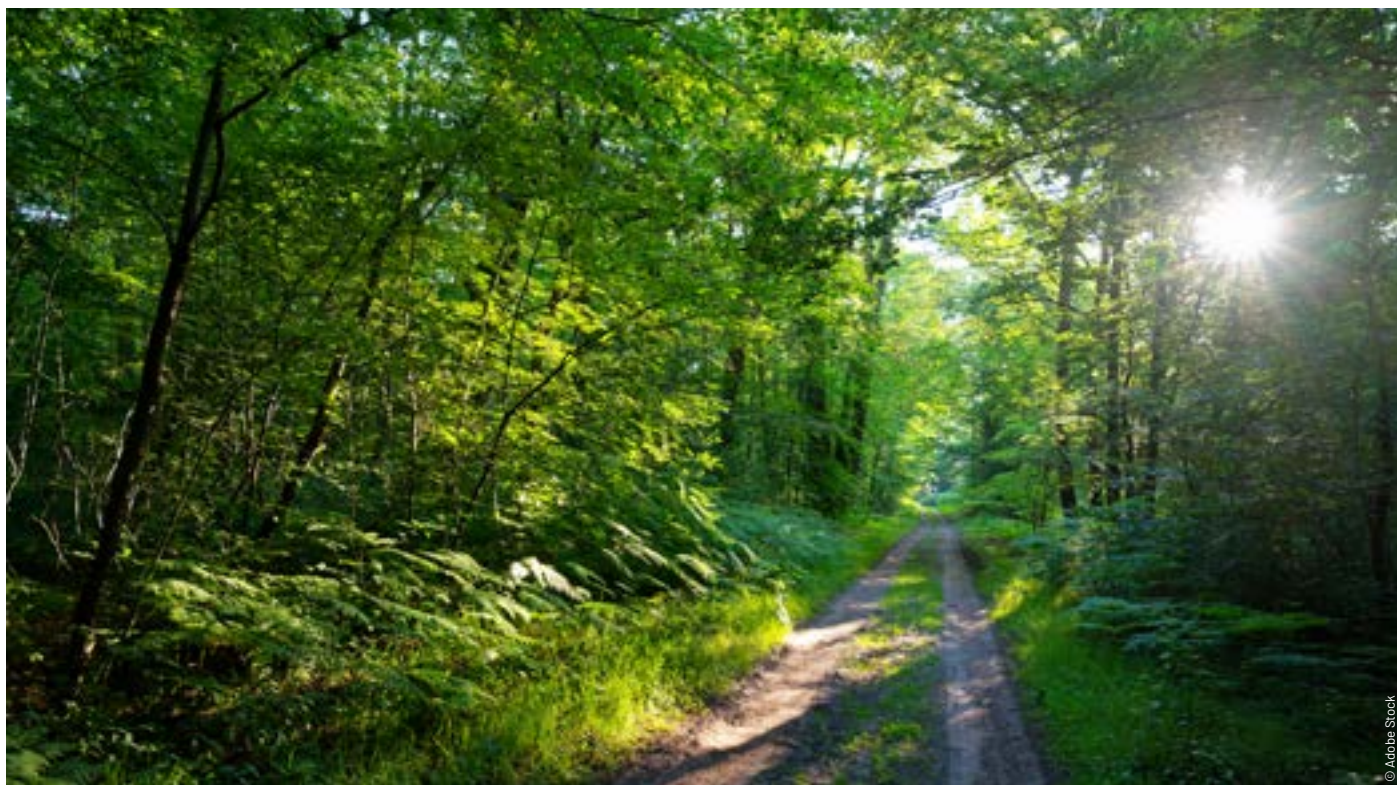
En 2022, il a été récolté près de 1,26 million de m³ de bois en forêt normande dont 55 % de bois certifié.

Le bois récolté en forêt est destiné à trois usages principaux : le bois d'œuvre, le bois d'industrie et le bois énergie. Le bois d'œuvre récolté sous forme de grumes est destiné au sciage, selon sa qualité, il est utilisé pour la menuiserie, l'ameublement, la construction, l'emballage ou la fabrication de palettes. Le bois d'industrie sert à la fabrication de pâte à papier et des panneaux de particules. Le bois énergie est destiné principalement à produire de la chaleur et de l'électricité, il s'agit du débouché le plus important en Normandie et représente 47 % du bois récolté (contre 22 % pour la France), la consommation de bois de chauffage annuelle est estimée à environ 2 500 000 m³ en Normandie.

Enquête ménage, Biomasse Normandie 2023

Chiffres clés

- **20 % du territoire régional en forêts.**
- **11^e région de France métropolitaine sur ce critère.**
- **1,158 million de m³ de bois récolté.**
- **48 % sous certification.**



© Adobe Stock

Sources :
Agreste - Statistique agricole annuelle
Agreste - Enquête annuelle Exploitations forestières et scieries
Professions bois
Parc Naturel Régional Normandie Maine

LES VALORISATIONS NON ALIMENTAIRES DE L'AGRICULTURE en Normandie



DE NOUVEAUX DÉBOUCHÉS POUR L'AGRICULTURE

En France, l'évolution réglementaire en faveur de l'utilisation de la biomasse agricole par les industriels repose sur des initiatives clés telles que la Stratégie Nationale Bas Carbone, la loi de transition énergétique pour la croissance verte et le Plan de Relance. Ces mesures encouragent la réduction des émissions de gaz à effet de serre et soutiennent des projets innovants dans les secteurs des énergies biosourcées, des agromatériaux et de la chimie biosourcée. Les dispositifs tels que les contrats d'obligation d'achat et les tarifs d'achat favorisent la production d'énergie renouvelable à partir de biomasse agricole.

Ces réglementations témoignent de l'engagement de la France envers une économie circulaire et durable, encourageant ainsi l'intégration responsable de la biomasse agricole dans les processus de production industrielle et favorisant le développement des filières non-alimentaires. Ces réglementations témoignent d'une volonté politique de promouvoir une économie circulaire et favorisant l'utilisation responsable de la biomasse agricole.

Les débouchés de la biomasse ne cessent de se diversifier. Les secteurs de la papeterie, du textile, de la pharmacie, des cosmétiques, de l'énergie, de l'ameublement et de la construction utilisent la biomasse :

- des biocarburants en substitution à l'essence et au diesel,
- du biogaz, issu notamment de la méthanisation des co-produits agricoles,
- des biocombustibles : plaquettes de bois, anas de lin, miscanthus...
- des plastiques biosourcés à base d'amidon, d'huile (PA11 à Serquigny) et de sucre (future Usine PLA à Port Jérôme),
- des fibres de lin ou de chanvre (plastiques, textiles, isolation...),
- des granulats comme des anas, la chèvénotte ou le miscanthus pour l'écoconstruction,
- des lubrifiants à base d'huile de colza,
- des huiles de chanvre et de lin pour la production de peintures.

Les potentialités de productions agricoles qui permettent de saisir des marchés en croissance positionnent l'agriculture comme actrice de la dynamique économique des territoires : pour créer de la valeur et des emplois locaux, réduire la dépendance énergétique, innover...

LES FILIÈRES DE BIOCARBURANTS

L'incorporation de biocarburants dans les carburants fossiles (autorisée depuis 1985 en Europe) répond à de multiples objectifs : réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), indépendance énergétique, débouchés pour l'agriculture. Depuis 2003 et la directive européenne 2003/96/CE, l'Europe a mis en place un cadre réglementaire pour développer l'usage des biocarburants : objectifs indicatifs d'incorporation et mesures de réduction ou d'exonération fiscale. La directive européenne 2015/1513 fixe un plafond de 7 % pour les biocarburants de première génération.

• La filière éthanol de première génération

En France, les principales usines de la filière éthanol sont situées le long du Rhône et dans la région des Hauts de France. Le bioéthanol de 1^{re} génération est produit en France à partir de betteraves sucrières et de blé. On produit environ 3 000 litres d'éthanol par hectare de blé et

8 350 litres par hectare de betteraves. En Normandie, Tereos situé à Port Jérôme a diversifié ses activités en produisant de l'éthanol. En 2024, la consommation de SP95-E10 (carburant limité à 10 % en volume d'éthanol) a encore progressé pour atteindre 60 % du volume des essences

vendues en France. Avec 6 % du volume d'essence vendu en 2024 (en légère baisse), le superéthanol (E85), composé d'au moins 65 % d'éthanol et de 15 % de supercarburant est réservé aux véhicules flex fuel.

• La filière biodiesel ou Ester Méthylique d’Huile Végétale ou animale

Une des plus importantes unités de production de biodiesel en France est celle de Rouen Grand-Couronne en Seine-Maritime. Les matières premières utilisées sont principalement les oléagineux, ce sont

les mêmes variétés que celles utilisées en débouchés alimentaires. En France, le biodiesel est obtenu par estérification des huiles végétales de colza ou tournesol. On obtient environ 1 600 litres de biodiesel par

hectare d’oléagineux mobilisé. Plus récemment, des filières de valorisation de corps gras d’origine animale se sont également développées.

• Les biocarburants de 2^e génération

Les limites physiques et économiques de production des biocarburants de 1^{er} génération, notamment en matière de rendement à l’hectare et de protection des débouchés alimentaires, conduisent les pouvoirs publics à soutenir la recherche et le développement sur les biocarburants de 2^e et 3^e génération.

Les biocarburants de 2^e génération sont issus de sources ligno-cellulosiques (bois, paille, herbe, bambou, miscanthus...) à partir de processus techniques avancés présentant un meilleur bilan énergétique et environnemental. Depuis 2008, les pouvoirs publics soutiennent des programmes de recherche appliquée sur la faisabilité industrielle des procédés.



Transport aérien et maritime : ces deux secteurs sont désormais pris en compte dans les objectifs de réduction des émissions de GES. Les biocarburants sont une partie de la solution. En Normandie, le site de TEREOS à Lillebonne (76) envisage un développement de e-SAF, kérosène de synthèse biosourcé pour les aéroports parisiens.

MÉTHANISATION : 212 UNITÉS DANS LES FERMES NORMANDES

Le Schéma Régional d’Aménagement et de Développement Durable (SRADDET) en cours de révision avait fixé un objectif ambitieux de production de biogaz à l’horizon 2030 de 1 700 GWH. En 2025, la production s’approche de 1 400 GWH . Cette forte dynamique justifie un doublement de l’objectif dans le SRADDET révisé.

La Méthanisation consiste à produire du gaz à partir de la dégradation de matière organique (fumier, cultures intermédiaires, sous-produits alimentaires, boues de station d’épuration...) par des micro-organismes en l’absence d’oxygène. Le gaz produit peut être utilisé sur place comme source d’énergie pour le chauffage (combustion), il peut aussi alimenter un moteur qui va produire de l’électricité (cogénération) ou être réinjecté dans un réseau de gaz de ville.

Fin 2024, on compte **212 unités de méthanisation** en fonctionnement en Normandie dont 114 à la ferme et 18 en collectif agricole, soit respectivement pour le secteur agricole, 50 % du total de la puissance installée en Normandie en cogénération et 85 % en injection (chiffres 2023).

Autre indicateur issu de l’observatoire national de la Biomasse, **10 % des fumiers** qui sont méthanisés en France le sont en Normandie (2023) contre **8 % des lisiers et des pulpes et drêches de betteraves**.

En février 2025 à Fontaine le Dun en Seine-Maritime, Total Énergie et Cristal Union ont débuté l’exploitation d’une grosse usine de méthanisation (BioNorrois) qui valorise la pulpe de betterave issue de la sucrerie voisine. La production annuelle est annoncée à 153 GWH.



LES CULTURES PÉRENNES À FORTE PRODUCTION DE BIOMASSE

Les bandes lignocellulosiques ou BLC sont des cultures de plantes pérennes, à croissance rapide et à forte production biologique, disposées en bandes. Elles peuvent être exploitées pendant plus de 20 ans avec une récolte tous les 1 à 2 ans. Les espèces plantées sont par exemple du saule ou du miscanthus. Elles peuvent être valorisées dans différentes filières : litière, paillage horticole, énergie, industrie...

En Seine-Maritime, un contrat entre la société Biocombustibles SAS et l'association Terre Eau Energie 76 (voir encadré) animée par la Chambre d'agriculture, permet aux agriculteurs de valoriser en énergie des taillis à très courte rotation de saule. (TTCR). La Chambre d'agriculture et Terre Eau Energie 76 collaborent pour construire des partenariats entre agriculteurs et collectivités pour le Miscanthus.

En 2025, on compte, à l'échelle Normande, **269 ha de taillis à courte rotation et 1 860 ha de cultures pérennes à forte biomasse** (miscanthus, switchgrass, silphie...) soit respectivement 7 et 12 % des surfaces nationales. 13 % du miscanthus français valorisé en combustible et en matériaux en France provient de Normandie.

En implantant ces bandes sur leur parcelle, les agriculteurs créent des refuges pour la petite faune de plaine, redécoupent le parcellaire, limitent les problèmes d'érosion des sols et préservent la ressource en eau grâce à une couverture permanente des sols et des besoins limités en intrants. Les BLC ont un intérêt fort dans les zones à enjeux EAU (bassin d'alimentation de captage, bassin versant sensible à l'érosion).

Depuis 2015, l'association Terre, Eau, Energie 76, regroupe des agriculteurs seino-marins, pionniers dans la plantation de BLC (saules ou miscanthus). Animée par la Chambre d'agriculture et labellisée GIEE, elle facilite les échanges d'expériences et les relations entre les agriculteurs adhérents. Ces derniers ont accès au matériel de plantation, de récolte et désherbage mécanique de saules.

Les Chambres d'agriculture ont réalisé en 2024 une étude de gisement en miscanthus dans le département de l'Eure pour approvisionner les filières de la construction et de la plasturgie. Une estimation des coûts de production a été conduite pour aboutir à des prix de vente. Cette étude est reproductible pour répondre aux besoins des industriels et des collectivités.

LA PRODUCTION DE CHANVRE REDÉMARRE AVEC DE NOUVELLES VALORISATIONS

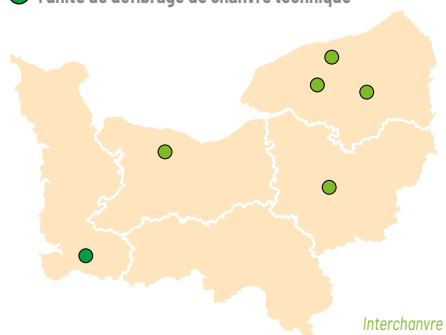
Le chanvre est cultivé depuis plus de 50 ans en Normandie, essentiellement pour la production de papier. Il appartient à la famille des cannabacées, comme le houblon. La culture se réinvente depuis une quinzaine d'années pour conquérir de nouveaux marchés : alimentation humaine, plasturgie, bâtiment, bien-être, cosmétique et textile...

La France est le premier pays producteur européen de chanvre, et le deuxième mondial. En 2025, la surface française représente 26 000 ha, une production qui a triplé en dix ans et qui devrait encore doubler sur la période 2025-2030.

Avec 1 900 hectares de chanvre en 2024 (contre 150 en 2019) et 8 % des surfaces nationales, la Normandie fait partie des six bassins de production de chanvre en France (44 % de la production nationale étant réalisée dans la région Grand Est et plus spécifiquement dans l'Aube).

6 sites de transformation en Normandie sur deux filières distinctes

- 5 teillages normands
- 1 unité de défilage de chanvre technique



Cultivée sans produit phytosanitaire, la région est reconnue :

pour sa production de **chanvre alimentaire et technique** issue majoritairement de **l'agriculture biologique** avec Agrochanvre, l'une des 7 chanvrières françaises,

- **atypique** avec la production d'huile essentielle par Normandie Arômes,
- **innovante** avec une filière chanvre textile, et l'unique filature française,
- **diversifiée** avec une trentaine de producteurs de chanvre cbd (cannabidiol) qui valorisent la fleur.

LA NORMANDIE, LEADER EN PRODUCTION DE COLZA ÉRUCIQUE

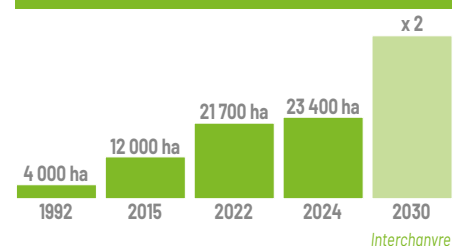
Le colza érucique est revenu en force en France dans les années 1990 pour répondre au besoin en tant que bases pour l'industrie chimique : solvants, détergents, plastifiants, tensioactifs, adoucisseurs textiles, produits cosmétiques, adjuvants, lubrifiants, durcisseurs...

Avec **20 000 hectares de colza érucique** traités en 2025, la SAS Pollen (NatUp - Interface - Sevepi - Saipol - Sofiproteol) basée à Rouen est un acteur important sur le marché européen d'huile de colza érucique. La sélection variétale et la production de semences adaptées aux débouchés sont assurées par un partenariat Pollen-RAGT.

Pollen est confiante dans l'attractivité de ce débouché pour les agriculteurs grâce à l'arrivée de nouvelles variétés qui promettent une hausse des rendements du colza érucique, lesquels se rapprochent de la moyenne du colza 00 et une hausse de la prime érucique qui garantit un produit à l'hectare, supérieur à du colza 00.

Les ventes s'effectuent principalement en Allemagne, Royaume-Uni, Pays-Bas et France.

Évolution des surfaces de chanvre en France



Une filière technique :

Agrochanvre pour 160 ha en Normandie sur 400 ha traités (chiffres de 2024).

Située à Barenton dans le sud Manche, L'unité de défilage Agrochanvre qui compte 53 sociétaires et 10 salariés est l'opérateur de la filière chanvre technique en Normandie. Cette société a une capacité de transformation de 4 000 tonnes de paille par an et collecte également le chènevis.

Les débouchés sont multiples :

- **La fibre** : papeterie 60 % (dont 50 % en bio), construction (15 %), plasturgie (15 %), le textile (10 %).
- **La chènevotte** : paillage animal (55 %), paillage végétal (23 %), construction (22 %).
- **Le chènevis** : 95 % alimentaire et cosmétique (graine entière, décortiquée, farine, huile), 5 % oisellerie et appât de pêche. En France la valorisation moyenne en alimentaire est de 42 %.
- **La poussière** : compost, méthanisation, absorbant en litière bovine.

Agrochanvre est aujourd'hui reconnu comme un acteur majeur du chènevis alimentaire issu de l'agriculture biologique. Depuis 2023, la société a également obtenu le label GOTS qui lui permet de valoriser de la fibre textile bio et socialement durable. Elle détient également la labellisation pour la chènevotte utilisée en construction.



© CA Normandie

Une filière textile en pleine expansion

Sous l'impulsion de l'association Lin et Chanvre bio, la Normandie compte désormais une nouvelle corde à son activité textile. Depuis 2021 le chanvre est désormais récoltable en filière textile sur le modèle du lin. Soutenu par la Région Normandie, le constructeur Hyler, en association avec la coopérative linière du nord de Caen, a mis au point une faucheuse à chanvre (Hyler Sativa) permettant de :

- Couper les tiges de 2 mètres en 2 brins de 1 mètre.
- Paralléliser au champ les tiges de chanvre pour un rouissage homogène.

Dès lors que la fauche est réalisée, l'utilisation des équipements liniers conventionnels est rendue possible (retourneuse, enrouleuse, teilleuse) et les entreprises de teillages présentes dans le bassin linière ont la capacité de défibrer efficacement les tiges de chanvre. On compte désormais 8 faucheuses pour de la fibre longue en Normandie.

Avec 65 ha récoltés avec succès en 2022, la Coopérative linière du nord de Caen (Saint Manvieu) envisage 1 200 ha en 2026 (650 ha en 2025). Des prix payés au producteur approchant les 80% de ceux du lin ont incité progressivement d'autres teilleurs normands à se lancer dans le chanvre et à affiner la connaissance de cette nouvelle culture. En 2025 (sources LCBIO) :

- 650 ha pour la Coopérative linière du nord de Caen à Saint Manvieu Norrey (14).
- 160 ha pour AGYLIN à Baons le Comte (76).
- 120 ha pour Terre de Lin à Saint Pierre le Vigier (76).
- 85 ha pour Teillage du Vert Galant à Saint André sur Cailly (76).
- 80 ha à la Coop de Teillage du Plateau du Neubourg (27).

En aval, des entreprises normandes valorisent les produits du chanvre :

- **Ecotechnil - Groupe Natup** (76) : pièces automobiles, feutre de paillage horticole et animale
- **Barrain extrusion** (50) : composite plastique valorisé en lame de terrasse ou de bardage, mobilier urbain... gamme just'aposé).
- **La French Filature - Groupe Natup** (27) est désormais l'unique filature de lin et chanvre en France. Elle est dotée d'une capacité de production annuelle de 250 T de fil.
- **La société Norhuil** (61) triture du chanvre pour la production d'huile
- **La société Derivery** (27) produit des peintures naturelles en incluant de l'huile de chanvre à la formulation (Gamme Natura). Les peintures peuvent avantageusement être utilisés dans le bâtiment ou encore en produit de traçage de terrain de sport.

AXES D'INNOVATION, BIOPLASTIQUES ET COPRODUITS :

La filière paille

La paille est un coproduit de la filière céréale. Après récolte du grain, la paille est soit laissée au champ (31 %), soit pressée pour former des balles de paille qui peuvent être de forme différente. Elle peut alors servir à l'élevage en Normandie (60 %), comme litière ou, plus occasionnellement, d'alimentation animale. Environ 10 % des pailles sont valorisées en combustible, en méthanisation ou sert d'isolant principalement pour les constructions neuves.

0,5 % de la paille produite en Normandie suffirait à isoler chaque année 10% des constructions neuves.

A Oissel, l'entreprise Fibraterre valorise désormais la paille en panneau isolant. Des artisans, impliqués dans la démarche IELO, utilisent la paille hachée en isolant. Elle est insufflée dans des caissons ossatures bois.

Les coproduits dans les plastiques

Les coproduits agricoles sont une solution pour diminuer la part de plastique et apporter de nouvelles fonctionnalités pour les matériaux de demain.

Sur le territoire normand, les entreprises NaturePlast et BioPolyNov développent leur expertise depuis 2007. Leur unité de recherche travaille sur l'incorporer des coproduits agricoles afin de développer de nouvelle matière. Leurs essais vont des fanes de carotte, en passant par les algues, les coquilles Saint-Jacques et les cosses de cacao, jusqu'aux chutes de cuirs.

Les plastiques biosourcés

Un partenariat entre TEREOS et FUTERO, scellé en avril 2024, va permettre, en Normandie, une nouvelle valorisation du blé en plastique biosourcé recyclable et industriellement compostable le PLA (Polylactide Acid).

Situé à Lillebonne en Seine-Maritime, TEREOS, qui transforme 800 000 tonnes de blé dont la moitié est issu de Normandie (photo) s'engage à approvisionner le nouveau site de production de FUTERO en dextrose issue d'amidon de blé. Cette entreprise belge, leader mondial du PLA va implanter une usine à Port-Jérôme, à proximité de TEREOS, permettant un approvisionnement en circuit très court.

Sources :

SSP ; SAA ; ADEME ; Ministère de l'agriculture ;

Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie ; Chambres d'agriculture de Normandie

LES AUTRES PETITES FILIÈRES AGRICOLES

en Normandie

LES ACHATS DE VÉGÉTAUX PAR LES MÉNAGES : UN MARCHÉ DE 2,7 MILLIARDS D'EUROS

La filière française de l'horticulture, de la fleuristerie et du paysage génère 170 000 emplois. Plus de 53 000 entreprises spécialisées dans la production, l'utilisation ou la vente de végétaux constituent le tissu économique de ce marché, pour un chiffre d'affaires de 14 milliards d'euros. Environ 2,7 milliards d'euros de végétaux sont vendus chaque année aux particuliers ; les autres activités du secteur du végétal sont réalisées par les entreprises de commercialisation (de gros et de détail) et les entreprises du paysage et les paysagistes concepteurs (11,3 milliards d'euros de chiffre d'affaires). Au niveau de la production, l'activité normande est modeste, avec 62,5 millions d'euros de chiffre d'affaires pour un peu moins de 700 emplois.

En France en 2024, 70 % des foyers ont acheté un végétal. Les végétaux d'extérieur, ornement ou potager, constituent

l'essentiel des volumes, représentant environ 80 % du marché.

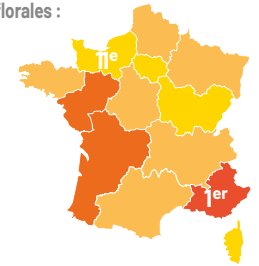
La grande distribution reste le lieu d'achat le plus fréquenté pour l'ensemble des achats de végétaux à côté des jardineries, marchés et des magasins de bricolage et décoration.

En 2024, moins de la moitié des Français ont acheté un végétal d'intérieur, et un peu plus d'un tiers ont acheté des végétaux d'extérieur. La demande reste globalement stable, mais les volumes achetés tendent à diminuer, surtout pour l'ornement. Pour le potager, les quantités se maintiennent, même si les budgets sont en légère baisse. En Normandie, cette tendance se ressent également.



Superficie des cultures florales :

- > 1 000 hectares
- 500 à 1 000 ha
- 200 à 500 ha
- < 200 ha



La production horticole et de pépinière en Normandie	
	Normandie
Nombre d'entreprises	163
Surfaces	637 ha
dont couverts	52 ha
Emplois	674
dont salariés	375
Chiffre d'affaires horticole (dont 19 % d'achat revente)	62,5 millions €
Répartition géographique des ventes	91 % en local et régional (- de 200 km) 9 % France (au-delà de 200 km)
Répartition des ventes par circuit	53 % aux particuliers 47 % autres circuits*

* Autres circuits : entreprises de paysage et collectivités, grossistes, fleuristes, jardineries, ventes par correspondance et Internet

Source : enquêtes 2022 FranceAgriMer AND

Depuis 2022, ASTREDHOR est devenu l'«Institut des professionnels du végétal». Il accompagne les professionnels du végétal (horticulture, fleuristerie et paysage) grâce à son expertise technique et sectorielle.

L'Institut conçoit et met en œuvre des programmes de recherche et d'innovation destinés à répondre aux enjeux techniques, économiques et environnementaux de la filière végétale, en apportant des solutions concrètes et adaptées aux besoins des acteurs du secteur.

ASTREDHOR Seine-Manche couvre les territoires Normandie, Ile-de-France et Hauts de France et regroupe une centaine d'adhérents. L'unité territoriale dispose d'une station située à Saint-Germain-en-Laye, d'un laboratoire à Mont-Saint-Aignan et de plateformes expérimentales en partenariat avec des lycées agricoles et des professionnels ou collectivités adhérentes.



Poiré et poires de table

Présents sur l'ensemble de la Normandie, les poiriers sont surtout implantés dans le Domfrontais (60 % des arbres) et dans le Pays d'Auge - Lieuvin (29 % des arbres).

Le poiré est une boisson fruitée et pétillante, de couleur jaune doré, élaborée exclusivement à partir de la fermentation de jus de poires.

Depuis 2002, le poiré Domfront bénéficie d'une AOC, avec la variété Plant de Blanc qui entre à 40 % minimum dans son élaboration.

La Normandie est reconnue pour ses productions de poires à poiré, mais à côté de ces filières emblématiques, elle produit également des poires de table. Le verger de poires de table (surtout des poires d'automne) couvre une superficie de 90 hectares, pour une production de 1 900 tonnes de poires (1 % de la production nationale de poires de table). Il est essentiellement localisé dans la Seine-Maritime, le Calvados et dans l'Eure. En matière de poires de table, la région se distingue par la culture de variétés comme la Conférence, la Comice, la Beurré Hardy, la Doyenné du Comice, la Louise Bonne, etc... Leurs principaux débouchés sont les grandes et moyennes surfaces, les grossistes et les détaillants.



Plantes aromatiques, médicinales et à parfum

La Normandie compte 482 hectares de cultures de plantes aromatiques et médicinales et à parfum (moins de 1 % des surfaces nationales). Parmi les principaux débouchés figurent l'industrie agroalimentaire pour les plantes aromatiques (commercialisées en frais ou en sec) et l'industrie pharmaceutique pour les plantes médicinales et l'herboristerie. On note actuellement un développement de ces cultures pour la fabrication d'huiles essentielles destinées à la cosmétologie ou à l'industrie chimique. Les surfaces normandes ont fortement progressé depuis 10 ans.

L'entreprise **Normandie Arômes** basée dans l'Eure valorise 300 hectares de cultures dont une partie en agriculture biologique. Les plantes sont broyées mécaniquement puis distillées à la vapeur d'eau afin d'en extraire l'essence. Les huiles essentielles ainsi obtenues (40 tonnes par an, tous végétaux confondus) sont destinées à différents usages : laboratoires pharmaceutiques, cosmétiques, industries agroalimentaires, parfumeries. Parmi les principales productions de l'Eure, on trouve la menthe poivrée, dont le département est le premier producteur français pour le menthol utilisé dans des produits variés (dentifrices, mousses à raser, confiseries), ainsi que la monarde, le thym à thymol, l'origan, l'estragon et le fenouil amer, ingrédient de la recette de Pernod Ricard, qui se développent dans cette région depuis plusieurs années.

Houblon

En 2024, la production de houblon en Normandie représente 21 hectares répartis sur plusieurs exploitations agricoles. Encore en construction, la filière se développe surtout en lien avec la croissance du nombre de brasseries artisanales régionales, estimées à environ 130, en bio et en conventionnel. Plusieurs initiatives locales participent à ce mouvement, comme l'association Houblons de Normandie, la houblonnière Benhop's à Touffréville dans le Calvados ou Houblonnéure, dans l'Eure. Certaines brasseries, comme la Normandy Beer Factory près de Caen, utilisent déjà du houblon cultivé localement dans leurs recettes.



Petits fruits

Les cultures de petits fruits à baie (framboises, groseilles, cassis et myrtilles) couvrent 82 hectares en Normandie, pour une production totale de 419 tonnes en 2024 (2 % de la production nationale).

La culture de fraises occupe, quant à elle, 63 hectares en Normandie, pour une production de 854 tonnes en 2024 (1,1 % de la production nationale de fraises).

En saison de production, la vente et cueillette au champ est souvent proposée aux particuliers. Les débouchés principaux sont en circuits courts : marché de détail, vente directe, pâtisserie... Certains producteurs transforment une partie de leurs fruits et proposent des coulis, confitures, jus de fruits...



Viticulture en Normandie

La viticulture normande, en pleine émergence, représente une filière en développement. En 2024, elle couvre une surface de 25 hectares, répartis principalement dans les départements du Calvados, de l'Eure et de la Seine-Maritime. Les vignobles se concentrent sur des cépages adaptés au climat local, comme le Chardonnay, le Pinot Noir et le Pinot Gris, qui permettent de produire des vins blancs, rosés et rouges.

Le vignoble des Arpents du Soleil, situé à Grisy dans le Calvados, est le plus développé. Ce domaine bénéficie d'un micro-climat favorable et produit des vins labellisés par une Indication Géographique Protégée (IGP) "Vin de Pays du Calvados Grisy" depuis 2009. La filière normande est également représentée par l'association Vignerons de Normandie, qui rassemble les acteurs locaux et contribue au développement de la viticulture régionale.

LES PETITES FILIÈRES DE PRODUCTIONS ANIMALES

Filière caprine

Le troupeau de chèvres s'élève à 8 400 têtes, environ 3 000 têtes de plus qu'en 2010, soit moins de 1 % de l'effectif national. En 2020, la filière comptait 352 exploitations détenant des caprins selon le recensement agricole. En Normandie, la filière laitière caprine est exclusivement une filière de transformation fermière. Le lait produit est directement transformé dans les fermes, pour la vente directe de fromages ou autres produits à base de lait de chèvre (yaourts, desserts laitiers).



Miel

Lors du recensement agricole de 2020, 280 exploitations agricoles normandes ont déclaré posséder des ruches. Le nombre total de ruches en production au sein des exploitations agricoles de la région s'élevait alors à plus de 17 800, soit une moyenne de 64 ruches par exploitation contre 31 en 2010. En 2024, le nombre total de ruches s'élève à plus de 22 300. Mais l'activité apicole ne se limite pas au seul public agricole, les particuliers peuvent également détenir quelques ruches pour produire et auto consommer leur miel. Le miel normand trouve ses principaux débouchés dans la vente directe, sur les marchés, dans les grandes surfaces locales et boutiques spécialisées en produits locaux.



Pisciculture

La pisciculture regroupe trois secteurs d'élevage distincts : la pisciculture en eau douce ou salmoniculture (la truite arc-en-ciel est l'espèce la plus produite en France, suivie de la truite Fario), la pisciculture marine (production de bars, de dorades royales, de turbots ou d'esturgeons) et la pisciculture d'étangs (marché du repeuplement avec la carpe, le gardon, la tanche et le brochet).

La Normandie compte quelques exploitations piscicoles. Elles élèvent principalement des truites arc-en-ciel. Une petite production de truites fario, d'ombles et de saumons de fontaine existe également. Certaines entreprises ont développé, en aval de leur production, des ateliers de transformation (éviscération, filetage, fumage...). La production pour le repeuplement et la pêche de loisir est également présente en région.



Parmi les petites filières animales bio de la région, la Normandie compte 53 exploitations produisant du lait de chèvre bio, 28 exploitations avec une activité apicole bio, 2 producteurs d'escargots bio et 2 producteurs de lapins bio.

Parmi les petites filières végétales bio de la région, quelques producteurs proposent des fruits de table (pommes, poires, raisins), des fruits à coques (châtaignes, noisettes, noix...), des petits fruits rouges, des fraises, des légumes secs (lentilles, pois chiches...), du houblon, du safran, des champignons, de la spiruline, des plantes à parfum, aromatiques et médicinales, des cultures florales et ornementales, des sapins de Noël... le tout, sur des surfaces très limitées. A noter l'émergence d'une filière viticole bio en Normandie, avec en 2024, 17 producteurs pour 33 ha de raisin de cuve engagés en AB.

D'autres petites filières animales

D'autres élevages sont également présents en Normandie, en petit nombre, comme les escargots (souvent vendus sous forme de plats cuisinés), le gibier (viande fraîche, terrine, civet, saucisson...), les grenouilles, le lait de bufflonne, le lait d'ânesse... Ces produits sont généralement transformés puis commercialisés par les producteurs, en vente directe à la ferme, sur les marchés, dans des drives fermiers, chez les restaurateurs ou auprès de commerces locaux.

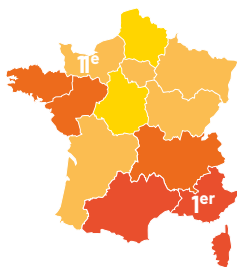




L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE en Normandie

% de la SAU régionale en bio et conversion

- > 15 %
- 10 à 15 %
- 5 à 10 %
- 2 à 5 %

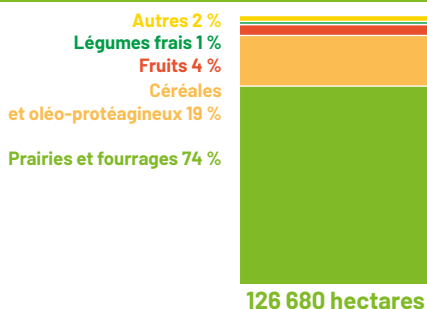


LÉGER RECUL DES SURFACES BIO EN NORMANDIE

En Normandie, la dynamique de conversion à l'AB ralentit depuis 2021, avec moins de surfaces en conversion. En 2024, pour la deuxième année consécutive, on observe un léger recul des surfaces totales engagées en agriculture biologique (bio + conversion), avec la perte de 2 830 hectares entre 2023 et 2024.

Ce recul des surfaces bio, également observé dans d'autres régions, est corrélé à la conjoncture difficile que connaît l'AB depuis fin 2021.

Répartition des surfaces cultivées en bio en Normandie en 2024



Agence BIO

Chiffres clés

- 2 338 exploitations en agriculture biologique
- 126 680 ha engagés en agriculture biologique
- 6,5 % de la surface agricole normande en agriculture biologique
- 1 018 entreprises en aval certifiées bio

MAINTIEN DU NOMBRE DES FERMES BIO EN NORMANDIE

Fin 2024, la Normandie comptait 2 338 exploitations agricoles engagées en agriculture biologique (chiffre stable / 2023), c'est la 9^e région française pour le nombre d'exploitations conduites selon le mode biologique. La taille moyenne des exploitations bio normandes est de 54 ha. Les surfaces totales engagées en bio (certifiées bio et en conversion) couvrent 126 680 ha (- 2,2 % / 2023), dont près de 7 320 ha en conversion (- 21,1 % / 2023). La part consacrée à l'AB atteint 6,5 % de la SAU normande (contre 6,7 % fin 2023), ce

qui place la Normandie à la 11^e position sur 13 régions métropolitaines (France : 10,1 % de SAU en bio fin 2024 contre 10,4 % fin 2023).

L'agriculture biologique attire encore des candidats : un peu plus de 110 nouvelles exploitations se sont engagées en bio dans la région en 2024. Entre 2014 et 2024, le nombre d'exploitations bio a doublé en Normandie, tout comme les surfaces conduites en bio.

Chiffres clés 2024

	Normandie	Normandie 2024/2023	Manche	Orne	Calvados	Seine-Maritime	Eure
Exploitations	2 338	-0,1%	683	531	568	296	260
Surfaces cultivées (ha)	126 680	-2,2%	36 406	35 342	31 416	11 510	12 006
dont en conversion (ha)	7 314	-21,1%	2 394	2 282	1 367	649	622
SAU moyenne (ha)	54	-1 ha	53	67	55	39	46
Part SAU du département ou région en bio	6,5 %	-0,2 pt	8,7 %	9,0 %	8,5 %	3,0 %	3,2 %
Entreprises aval engagées en bio	1 018	-7,3 %	199	120	277	278	144

Agence BIO

La conversion à l'agriculture biologique, qu'est-ce que c'est ?

L'agriculture biologique est définie par le règlement européen n° 2018/848. Un produit issu de l'agriculture biologique résulte d'un mode de production exempt de produits chimiques de synthèse. Les agriculteurs qui pratiquent l'agriculture biologique s'appuient sur le respect des équilibres naturels, privilégient des pratiques culturales préservant l'environnement et visant à garantir le caractère durable de l'activité agricole (agronomique, social, économique).

La conversion représente la période de transition entre agriculture conventionnelle et agriculture biologique. Elle dure au minimum 2 ans quand la conversion concerne l'ensemble de l'exploitation (conversion dite simultanée des terres et des animaux). La totalité des règles doit être respectée durant cette période mais les produits ne peuvent pas encore être vendus dans le circuit biologique. Les exploitations bio doivent notifier leur activité auprès de l'Agence BIO. Elles doivent également se soumettre à des contrôles obligatoires réalisés par un Organisme Certificateur indépendant, agréé par l'État.

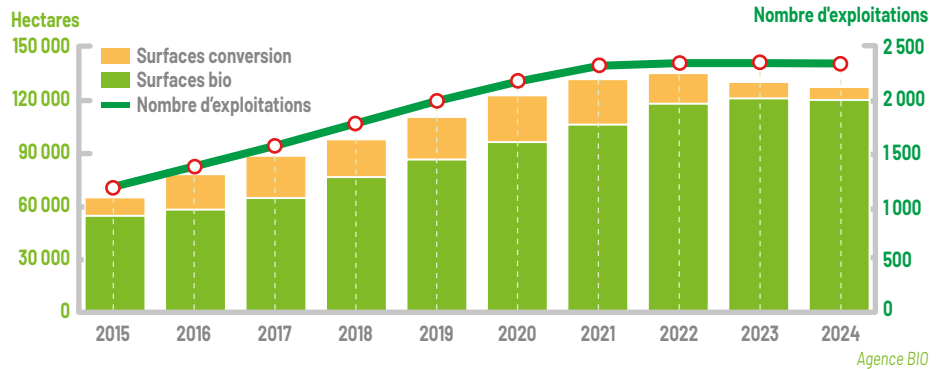
L'ÉLEVAGE BOVIN : L'ACTIVITÉ DOMINANTE

L'orientation des exploitations normandes en agriculture biologique reste le reflet des productions traditionnelles de la Normandie : élevage bovin (lait et viande), puis céréales, fruits (dont pommes à cidre) et maraîchage. Viennent ensuite quelques ateliers diversifiés : poules pondeuses, brebis (quasi exclusivement pour la viande), plantes à parfum, aromatiques et médicinales, chèvres, volailles de chair, apiculture, porcs... Les grandes cultures, et notamment les cultures industrielles, restent peu représentées.



© Adobe Stock

Évolution des exploitations et des surfaces bio en Normandie



Les faits marquants de 2025

Les filières bio dans la tourmente

Jusqu'en 2024, le nombre d'exploitations bio continuait de progresser légèrement en France. Mais en 2025, la dynamique s'inverse. Le pays enregistre pour la première fois un solde négatif : les sorties du bio sont désormais plus nombreuses que les nouvelles conversions. Si des producteurs continuent de s'engager en bio, ils ne compensent plus les abandons. Cette tendance nationale devrait également se confirmer à l'échelle régionale.

Du côté de la production, le recul est encore perceptible. La collecte de lait de vache bio diminue et la plupart des cheptels biologiques, toutes espèces confondues, sont engagés dans un mouvement de décapitalisation. En grandes cultures, la récolte 2025 de céréales bio revient à un niveau plus conforme aux normales, après le pic exceptionnel de 2023, avec une qualité jugée satisfaisante.

La reprise de la consommation se confirme

Amorcée en 2024, la reprise de la consommation de produits bio se consolide en 2025. Les magasins spécialisés ont été les premiers à en bénéficier, avec une hausse de la fréquentation et du panier moyen. Désormais, l'ensemble des circuits de distribution affiche une progression des ventes des produits bio, même si la grande distribution a renoué plus tardivement avec la croissance et de manière inégale selon les enseignes. Les distributeurs se montrent toutefois confiants pour les mois à venir.

Des objectifs ambitieux mais encore loin d'être atteints

En France, la consommation de produits biologiques reste encore très largement centrée sur l'alimentation à domicile. L'offre en restauration hors domicile (RHD) progresse, mais demeure marginale au regard des volumes consommés. Depuis l'entrée en vigueur de la loi EGALim, le 1^{er} janvier 2022, la restauration collective publique doit intégrer au moins 20 % de produits bio dans ses menus, une obligation étendue au secteur privé depuis janvier 2024. Dans les faits, cet objectif reste difficile à atteindre, tant dans le public que dans le privé, notamment en raison du coût plus élevé et de contraintes logistiques.

Et demain ?

La baisse de la production bio intervient alors même que la demande repart à la hausse. Une situation paradoxale qui pourrait, à terme, générer des tensions sur certains marchés, notamment celui du lait bio. L'hypothèse d'une pénurie reste lointaine, mais l'enjeu est désormais de préserver les capacités de production biologique en France afin de répondre à une consommation qui montre de nouveaux signes de dynamisme.



LABELS, MARQUES ET SIGNES DE QUALITÉ en Normandie

2 200 EXPLOITATIONS NORMANDES CONCERNÉES

Selon le recensement agricole 2020, la Normandie compte près de 2 200 exploitations agricoles (soit 8 % des effectifs contre 27 % en France métropolitaine) proposant des produits sous signes officiels de qualité hors agriculture biologique (Appellation d'Origine, Label Rouge, Indication Géographique Protégée). La Normandie compte aussi près de 2 340 exploitations en agriculture biologique en 2024.

Avec plus de 12 % d'exploitations qui disposent d'un signe officiel de qualité (hors bio), l'Orne fait la course en tête des départements normands, suivi du Calvados (10 %), de la Manche (8 %), de l'Eure (7 %) et de la Seine-Maritime (2 %).

Exploitations en ayant	2010	2020	Part en 2010	Part en 2020
Signes officiels de qualité (hors bio), dont	2 299	2 182	6 %	8 %
AOP	1 914	1 506	5 %	6 %
IGP	112	228	0,3 %	1 %
Label rouge	343	545	1 %	2 %

Agreste - Recensements Agricoles

Plus de 1 000 produits sous signe de qualité en France

En 2024, plus d'un quart des exploitations agricoles françaises ont au moins une production sous Indication Géographique Protégée (IGP), Label Rouge ou Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) / Appellation d'Origine Protégée (AOP) ; 16,8 % des exploitations sont engagées en agriculture biologique. Les Signes d'Identification de la Qualité et de l'Origine (SIQO) significatifs car représentant un poids économique substantiel, hors agriculture biologique, concernent 1 077 produits :

- 431 AOP/AOC, dont 325 pour les vins, cidres et alcools et 50 laitières,
- 243 IGP, dont 108 pour les vins, cidres et alcools et 75 pour les viandes et œufs,
- 4 Spécialités Traditionnelles Garanties (STG),
- Et 399 Labels Rouges.

En 2023, le chiffre d'affaires des produits sous SIQO, hors produits bio, est estimé à environ 34,7 milliards d'euros HT, en hausse de 3 % par rapport à 2022. Les filières les plus importantes en termes de chiffre d'affaires sont les vins, les eaux-de-vie et le cidre (25,8 milliards € en AOC/AOP et 3,12 milliards € en IGP).

En Normandie, le chiffre d'affaires des produits sous SIQO, hors agriculture biologique et hors vin, est estimé à 244 millions d'€ en 2023. Cela représente une part d'un peu moins de 3 % du national, hors vins. Les produits laitiers sous SIQO normands pèsent 5 % du total national.

En France, le marché des produits alimentaires bio (couplés ou non avec un autre SIQO) est estimé à 6,76 milliards d'€ en 2023, en légère hausse par rapport à 2022.

LES PRODUITS NORMANDS SOUS APPELLATION D'ORIGINE

L'Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) est un signe de qualité français qui désigne un produit originaire d'une région ou d'un lieu déterminé et dont la qualité ou les caractéristiques découlent de ce milieu géographique. Elle résulte de la combinaison d'une production et d'un terroir délimité dans lequel interagissent des facteurs naturels, climatiques, physiques et humains, conférant au produit une typicité particulière. L'Appellation d'Origine Protégée (AOP) est l'équivalent européen

de l'AOC. Elle protège le nom d'un produit dans tous les pays de l'Union européenne. En France, pour pouvoir bénéficier de l'AOP, la dénomination du produit doit préalablement être reconnue en AOC.



- Camembert de Normandie AOP, Livarot AOP, Neufchâtel AOP, Pont-l'Évêque AOP.
- Beurre d'Isigny AOP et Crème d'Isigny AOP.
- Calvados AOC, Calvados Pays d'Auge AOC, Calvados Domfrontais AOC.
- Cidre Pays d'Auge AOP et Pays d'Auge Cambremer AOP.
- Cidre Cotentin AOP.
- Cidre du Perche AOP.
- Pommeau de Normandie AOC.
- Poiré Domfront AOP.
- Prés-salés du Mont-Saint-Michel AOP.

LES PRODUITS NORMANDS SOUS INDICATION GÉOGRAPHIQUE PROTÉGÉE

L'Indication Géographique Protégée (IGP) est un signe de qualité européen qui protège le nom du produit dans toute l'Union européenne. Elle désigne un produit issu d'une zone géographique dont une qualité déterminée, la réputation ou d'autres caractéristiques, peuvent être attribuées à cette origine géographique. À la différence de l'AOP, une seule des étapes de production,

transformation ou élaboration doit avoir lieu dans la zone concernée.



Différents produits relèvent d'une IGP normande couvrant tout ou partie du territoire.

- Vins du Calvados.
- Volailles de Normandie.
- Cidre de Normandie ou Cidre normand.
- Bulot de la baie de Granville.
- Huître de Normandie.

Par ailleurs, certaines communes normandes, limitrophes de régions voisines entrent dans le périmètre d'autres IGP.

LES PRODUITS NORMANDS SOUS SPÉCIALITÉ TRADITIONNELLE GARANTIE

La Spécialité Traditionnelle Garantie (STG) est un signe de qualité européen qui correspond à un produit dont les qualités spécifiques sont liées à une composition, des méthodes de fabrication ou de transformation fondées sur une tradition.

La STG ne se réfère pas à une origine géographique particulière, elle valorise une recette ou un savoir-faire traditionnel national, régional ou local. La réalisation peut avoir lieu n'importe où. Deux STG sont issues de Normandie.



- Moules de Bouchot.
- Bœuf traditionnel de race normande.

LES PRODUITS NORMANDS ISSUS DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Un produit issu de l'agriculture biologique résulte d'un mode de production exempt de produits chimiques de synthèse, selon un cahier des charges européen. Tous les opérateurs (producteurs, transformateurs, distributeurs, importateurs...) doivent notifier leur activité à l'Agence Bio et se faire

contrôler par un organisme certificateur agréé par l'INAO. Seuls les produits qui contiennent au moins 95 % d'ingrédients certifiés biologiques peuvent comporter les termes « biologique » ou « bio » dans leur dénomination de vente.



- Les produits issus de l'agriculture biologique sont décrits dans une fiche spécifique de ce panorama.

LES PRODUITS NORMANDS SOUS LABEL ROUGE

Le Label Rouge est un signe de qualité français qui atteste que le produit possède un ensemble de caractéristiques spécifiques, préalablement fixées dans un cahier des charges, établissant un niveau de qualité supérieur à un produit courant similaire.



- Charolais, Bœuf Limousin, Bœuf Blond d'Aquitaine, Bœuf fermier du Maine (+ IGP), Viande fraîche de gros bovin.
- Veau nourri au lait entier.
- Agneau.
- Salaisons sèches à base de viande de cochon.
- Viandes fraîches et surgelées, préparations dérivées et abats frais de porc.
- Volailles de Normandie (+ IGP).

- Poulet blanc fermier élevé en plein air, entier et découpes, frais ou surgelé.
- Poulet jaune fermier élevé en plein air, entier et découpes, frais ou surgelé.
- Dinde fermière de Noël élevée en plein air, entière, fraîche.
- Chapon fermier élevé en plein air, entier et découpes, frais.
- Chapon blanc fermier élevé en plein air, entier et découpes, frais ou surgelé.

- Œufs de poules élevées en plein air.
- Mimolette vieille et extra-vieille.
- Coquilles Saint-Jacques fraîches et entières, Noix de coquilles Saint-Jacques surgelées (Pecten Maximus), Noix de Saint-Jacques (Pecten Maximus fraîches ou surgelées).
- Carottes des sables.
- Betteraves rouges cuites sous vide.

LES PRODUITS NORMANDS SOUS CERTIFICATION DE CONFORMITÉ

La Certification de Conformité (CC) est une démarche française de valorisation de la qualité, distincte des signes d'identification de la qualité et de l'origine. Elle atteste qu'un produit est conforme à des caractéristiques spécifiques ou à des règles fixées dans un cahier des charges portant sur la production, la transformation ou le conditionnement. Elle doit se distinguer par au

moins deux caractéristiques spécifiques et apporter un plus par rapport à la stricte application des spécifications de base.



- Agneau de boucherie élevé avec sa mère.
- Filière Qualité Race Normande (FQRN).
- Veaux de boucherie nourris au lait entier.
- Veau de laitière / Veau de Perrette.
- Porc charcutier élevé aux céréales.
- Porc charcutier élevé à la farine d'orge.

- Viande fraîche de porc.
- Lapin entier et découpes Père Guillaume.
- Poulet entier et découpes.
- Carotte et Poireau.
- Pommes de terre.
- Noix de coquilles Saint Jacques fraîche ou surgelée.

RACES DE NORMANDIE

La préservation et la valorisation des 25 races animales normandes sont des enjeux forts pour la Région Normandie et se traduisent par :

- La création en 2022 de Races de Normandie, une fédération réunissant 10 organismes de sélection et représentant 3 000 éleveurs.
- La mise en place d'aides pour « normandiser » les cheptels, dotées de 500 000 € par an sur 2023-2027.
- Le financement de projets de structuration pour soutenir des filières de qualité représentant des potentiels économiques d'avenir.

Parmi les 25 races régionales, 24 sont menacées, car délaissées au profit de races dites plus productives. Or, au-delà de l'enjeu patrimonial, ces races rustiques et résilientes sont une opportunité de répondre aux défis sanitaires, climatiques et environnementaux de notre époque et constituent un potentiel économique d'avenir, notamment dans des filières agro-alimentaires et touristiques de qualité.

**RACES DE
NORMANDIE**



Une histoire vivante
Des éleveurs d'avenir



Les 25 races de Normandie sont :

- Bovins : Normande (non menacée).
- Ovins : Avranchin, Roussin de la Hague et Cotentin.
- Caprins : Chèvre des fossés.
- Porcins : Porc de Bayeux et Blanc de l'Ouest
- Équins : Cob normand et Percheron.
- Asins : Âne normand et Âne du Cotentin.
- L'abeille noire de Normandie.
- Lapins : Blanc de Hotot et lapin de Normandie.
- Volailles : Poule et Coq de Caumont, Cotentine, Crèvecœur, Gournay, Pavilly, Merlerault et Coucou de France ; Canard de Duclair et Canard de Rouen ; Oie normande et Oie de Barent (oie normande huppée).

SAVEURS DE NORMANDIE

Depuis 2003, la marque collective Saveurs de Normandie est le porte-drapeau des produits alimentaires normands. La marque est devenue un repère d'achat pour les consommateurs en quête d'une consommation de proximité, responsable. Les quatre garanties de Saveurs de Normandie sont :

- L'origine normande : le produit est fabriqué en Normandie et privilégie les matières premières agricoles et/ou maritimes régionales,
- La qualité : le produit est élaboré selon un savoir-faire et de bonnes pratiques de fabrication,

- Le goût : le produit est dégusté et approuvé par un panel de consommateurs (aspect, odeur, texture, saveur),
- L'engagement durable : les entreprises de proximité dynamisent le territoire et sont porteuses d'emplois agricoles et agroalimentaires.

Forte de ses valeurs, Saveurs de Normandie contribue au développement du territoire et représente 144 producteurs et entreprises, 626 produits labellisés, 20 000 emplois agricoles, agroalimentaires et maritimes en Normandie.

Retrouvez la liste complète des produits labellisés sur le site : www.saveurs-de-normandie.fr



BIENVENUE À LA FERME : MARQUE LEADER DE L'ACCUEIL À LA FERME ET DES CIRCUITS-COURTS EN FRANCE

En 2025, ce sont près de 380 producteurs normands qui proposent des prestations de qualité encadrées par une charte éthique, des cahiers des charges et une procédure de suivi.

Mangez fermier

Que ce soit à la ferme, au marché, dans un magasin de producteurs, un drive fermier ou un point de vente partenaire, tout est mis en œuvre pour faciliter au quotidien votre consommation de produits fermiers locaux, frais et de saison.

Bienvenue à la ferme dispose d'un réseau de distribution unique, diversifié, accessible et connecté, pour faire se rencontrer producteurs et consommateurs où qu'ils soient.



Vivez fermier

Que ce soit pour une heure ou pour une nuit, vivez pleinement l'expérience de la ferme ! Bienvenue à la ferme propose des séjours et des loisirs pour découvrir les coulisses de la vie à la ferme. Des vacances pas comme les autres !



Venez nous voir

Derrière chaque produit, il y a un producteur qui produit la matière première sur sa ferme et qui est prêt à vous ouvrir ses portes. Fiers de leur métier et de leurs produits, ces agriculteurs et agricultrices se reconnaissent dans des valeurs essentielles, centrées sur la qualité et l'authenticité de la relation, les unissant dans leur volonté de faire découvrir et partager leur passion dans une ambiance toujours chaleureuse et conviviale.



Retrouvez toutes les adresses sur www.bienvenue-a-la-ferme.com/normandie



Les faits marquants de 2025

En Normandie, les trois plus grosses AOP fromagères ont travaillé à la révision de leur cahier des charges afin de les adapter aux nouvelles attentes des consommateurs, d'autant plus dans un contexte de recul de la consommation de certains produits.

L'INAO, institut national de l'origine et de la qualité, a fêté en 2025 ses 90 ans, en même temps que les premières appellations d'origine françaises qui étaient viticoles. L'AOC Livarot a, quant à elle, fêté ses 50 ans.

Le FÊNO, Festival de l'Excellence Normande, a eu lieu en octobre à Rouen. Il a fait découvrir le savoir-faire de plus de 400 exposants et accueilli 38 000 visiteurs.

Le Printemps à la Ferme et les chasses aux œufs organisés par les agriculteurs du réseau BALF ont proposé 65 rendez-vous sur l'ensemble du territoire normand. Les Automnales ont quant à elle proposé des portes ouvertes, ateliers et animations dans près de 40 fermes normandes.

Chiffres clés

- 2 180 exploitations agricoles normandes proposent des produits sous appellation d'origine, indication géographique ou Label Rouge
- 2 340 exploitations en Agriculture biologique en Normandie en 2024
- 380 exploitations normandes adhérent au réseau Bienvenue à la ferme.

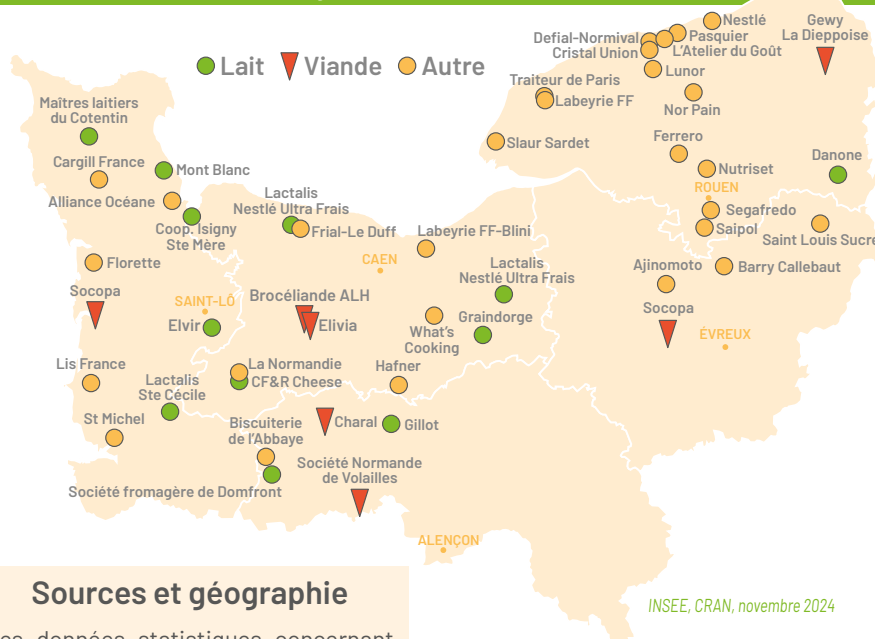
LES INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES en Normandie

L'AGROALIMENTAIRE : PRÈS DE 27 200 EMPLOIS EN NORMANDIE

La Normandie est une importante région agroalimentaire. La filière s'appuie sur un dense tissu de PME dynamiques souvent d'origine familiale, sur de grandes entreprises nationales ou internationales, ainsi que sur des sociétés coopératives positionnées en aval des principales productions agricoles de la région.

En Normandie, en 2022, les 613 établissements agroalimentaires occupent 13 % de l'emploi industriel régional. Situées au plus près des zones de production agricole, ces IAA permettent de maintenir de l'emploi en zone rurale et jouent un rôle capital dans l'équilibre du territoire. Les 937 entreprises agroalimentaires rattachées à la Normandie (voir encadré) réalisent un chiffre d'affaires de plus de 7,4 milliards d'euros (dont 2,1 milliards à l'export).

Les établissements de production agroalimentaire de plus de 200 salariés



Sources et géographie

Les données statistiques concernant l'emploi sont déclarées par site de production (Déclaration des salaires) et donc facilement rattachées au territoire d'implantation. La source INSEE utilisée est Flores (Fichier localisé des rémunérations et de l'emploi salarié).

Les données comptables (chiffre d'affaires, valeur ajoutée, investissements...) d'une entreprise disposant de plusieurs établissements (sites de production) sont rapportées à la région si au minimum 80 % de leurs effectifs sont basés dans cette région. La source Esane (Elaboration des Statistiques Annuelles d'Entreprises) procure des données comptables, financières et sur l'emploi.

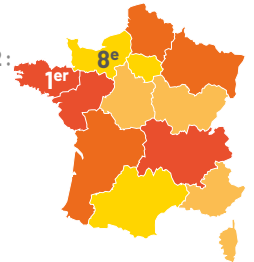
LAIT ET VIANDE : LES PILIERS DE L'AGROALIMENTAIRE NORMAND

Dans le Calvados, la Manche et l'Orne, l'agroalimentaire s'appuie principalement sur la transformation des matières premières agricoles locales, en particulier le lait et la viande. Ces deux secteurs industriels génèrent un grand nombre d'emplois par rapport à leur chiffre d'affaires. Certains produits transformés bénéficient même d'une appellation d'origine, renforçant ainsi leur lien au territoire. À cela s'ajoutent des filières innovantes, proposant salades en sachet, plats cuisinés, produits traiteur de la mer et produits sucrés.

Dans l'Eure et la Seine-Maritime, l'activité portuaire joue un rôle central. L'agroalimentaire y est majoritairement axé sur les produits d'épicerie et la transformation de matières premières importées comme le chocolat, le thé ou le café. Par ailleurs, la filière céréalière normande est aussi orientée vers l'export avec le port de Rouen, premier exportateur de céréales de l'ouest-européen.



Nombre d'ETP salariés des établissements agroalimentaires en 2022 :



DE MOINS EN MOINS D'ENTREPRISES INDÉPENDANTES ET RÉGIONALES

De grandes entreprises privées ont des établissements implantés en Normandie :

- **pour le secteur laitier** : Lactalis, Nestlé, Danone, Bel, Savencia,
- **pour la viande bovine** : le groupe Bigard et ELIVIA,
- **pour les volailles** : LDC,
- **pour le chocolat** : Ferrero et Barry-Callebaut,
- **pour le café** : Legal et Segafredo Zanetti,
- **mais aussi** : Avril, Le Duff, LIS France, Andros...

La région compte également diverses coopératives positionnées en aval des principales productions agricoles de la région. Elles peuvent être multi-filières comme NATUP ou AGRIAL, qui compte parmi les plus grandes coopératives françaises, avec ses branches boissons, légumes, lait, ou spécialisées sur une filière comme les coopératives Isigny-Sainte-Mère et les Maîtres Laitiers du Cotentin pour le secteur laitier.

LES INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES POURVOYEUSES D'EMPLOIS DANS LA RÉGION

Effectifs salariés par secteur agroalimentaire en 2022 (au 31/12)	
Industrie laitière	6 846
Industrie de la viande	5 504
Boulangerie-pâtisserie, pâtes	2 598
Aliments pour animaux	1 265
Industrie des boissons	1 106
Industrie du poisson	895
Industrie des fruits & légumes	855
Industrie des corps gras, Meunerie et travail du grain	782
Autres produits alimentaires (cacao, chocolat et produits de confiserie, plats préparés, thé, café, sucre, aliments homogénéisés et diététiques, arômes et soupes)	7 346

Insee Flores

Nombre d'emploi des IAA par département dans la région	
	Effectifs salariés au 31/12/2022
Calvados	7 168
Eure	2 386
Manche	6 075
Orne	4 525
Seine-Maritime	7 043

Insee Flores

BELGIQUE : PREMIERE DESTINATION DES PRODUITS NORMANDS

Les exportations normandes en valeur atteignent 9,2 milliards d'euros en 2024 en hausse de 5 % par rapport à 2023 mais en baisse de 13 % par rapport à 2022. La hausse est tirée par les produits alimentaires divers (+650 millions d'euros) et les produits laitiers (+ 110 millions d'€) alors que les céréales restent à un niveau très bas avec 18 % des exportations en valeur en 2024 contre 31 % en 2022.

Les **principales destinations des produits agricoles et agroalimentaires normands** en 2024 sont la Belgique (980 millions d'euros), la Chine (790 millions d'euros), les États-Unis (755 millions d'euros), l'Allemagne (630 millions d'euros) et l'Italie (525 millions d'euros) soit 3 pays européens sur 5 contre 1 seul en 2022. Les exportations normandes de céréales vers les pays d'Afrique du Nord sont restées à leur niveau bas de 2023 : 45 % de moins en volume et 67 % en valeur entre 2024 et 2022.

Les exportations normandes vers **les pays du Mercosur** (Brésil, Argentine, Paraguay, Uruguay et Bolivie) ont été de 48 millions d'euros en 2024, chiffre proche de 2022 après la hausse de 2023. 62 % est composé de malt à destination du Brésil. Viennent ensuite les produits sylvicoles (14 %), les produits alimentaires divers (11 %) et les produits laitiers pour 1,2 millions d'euros en 2024.

Les faits marquants de 2025

Ferrero investit à Rouen

Débouché important pour le sucre de betteraves, Ferrero a annoncé 95 M€ d'investissements dans son usine de Villers-Écalles et deux nouveaux entrepôts logistiques à Cléon et Barentin. Proche de Rouen, le site de Villers-Ecalles assure 25 % de la production mondiale du groupe (Nutella et Kinder Bueno). 30 M€ seront dédiées à la modernisation des équipements de production et permettront de pérenniser l'emploi.

Frial devient Bridor à Falaise

Le groupe Le Duff investit 100 M€ à Falaise pour transformer et agrandir une usine de plats préparés surgelés en viennoiseries surgelées. Les premières lignes de production ont démarré fin 2025. L'objectif est de porter à 150 le nombre de salariés sur le site en mai 2026, dont 30 issus de l'ancienne structure. En rythme de croisière, la production annuelle pourrait s'élever à 40 000 tonnes. Le site de Falaise devrait alimenter la France et l'Europe, mais aussi le monde via le port du Havre.

Une seconde vie pour l'abattoir de Forges les eaux

Hmarket vient d'investir 1 million d'euros dans un atelier de découpe et transformation de viandes de bœuf, de veau, d'agneau et de volaille qui compte déjà 42 emplois en juin 2025. Ce groupe de distribution, engagé sur des valeurs sociales et inclusives, développe depuis 7 ans dans la région parisienne un réseau de 20 magasins alternatifs qui offrent des produits halal en France et en Belgique. Le projet à terme serait de développer encore l'atelier de découpe et de conditionnement et de redémarrer l'abattoir pour bovins et ovins. Hmarket est doté d'un CFA pour former ses bouchers.

Lunor se lance dans la frite fraîche

Pour ses 70 ans, le spécialiste de la cinquième gamme Lunor développe une nouvelle ligne de frite fraîche précuite inaugurée en novembre 2025. Elle vient consolider et développer la production à la ferme de Pierre et Lucas, lancée en 2014, qui a ouvert la voie. L'objectif est de traiter 6 000 à 8 000 tonnes de pommes de terre précuites avec 4 tonnes d'huile de tournesol, le tout d'origine normande.

Normandise Petfood s'implante sur le continent américain

Créée en 1991 à Vire, cette entreprise de 900 salariés spécialisée dans l'alimentation humide pour chiens et chats a ouvert une nouvelle filiale au Canada et projette des implantations sur des marchés porteurs en Grande Bretagne, au Mexique et aux États-Unis. Avec 60 % de son activité à l'export, dont 20 % vers 72 pays tiers, cette entreprise normande consolide son activité à l'international et travaille sur un nouveau site de production pour l'Europe. L'objectif est d'atteindre 300 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2030 contre 185 millions actuellement.

Chiffres clés

- 7,4 milliards d'euros de chiffre d'affaires dont 2,1 milliards à l'export.
- 27 200 emplois.
- 613 établissements.
- 13 % de l'emploi manufacturier régional.



En lien avec les difficultés rencontrées par les filières bio depuis quelques temps, le nombre d'entreprises aval certifiées bio diminue pour la 3^e année consécutive en Normandie, passant de 1 098 entreprises de transformation (artisanale et industrielle), de distribution (commerce de gros et de détail) et d'import/export de produits bio fin 2023 à 1 018 entreprises fin 2024 (- 7,3 % sur un an).

Sources :
Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt :
panorama des industries agroalimentaires - Edition 2024
INSEE : fichier SIRENE
Douanes

L'ACCUEIL À LA FERME ET LES CIRCUITS DE PROXIMITÉ en Normandie



LE TOURISME RURAL : UN ATOUT POUR LA NORMANDIE

Région historique du tourisme français, la Normandie a construit sa renommée dès les années 1950, notamment grâce à son tourisme balnéaire. Sa proximité avec Paris a grandement contribué au succès des «bains de mer» le long de ses côtes. La forte progression de la fréquentation touristique après la crise Covid (+ 40 % entre 2019 et 2024) s'atténue avec **une hausse de 0,5 % entre 2023 et 2024** (+ 3,9 % pour les touristes étrangers contre - 1,4 % pour les français).

Plus de la moitié des vacanciers français expriment un intérêt pour des expériences rurales, offrant ainsi un bel élan au développement du tourisme vert en Normandie qui propose des séjours axés sur la nature, l'authenticité et la proximité.

DES PAYSAGES RICHES ET VARIÉS

La Normandie séduit par la richesse et la diversité de ses paysages, entre mer et terre. Avec près de 600 km de côtes, elle offre des panoramas variés : falaises majestueuses d'Étretat, plages de sable fin (Côte Fleurie, Côte de Nacre), côtes rocheuses du Cotentin et Nez de Jobourg, et la célèbre Baie du Mont-Saint-Michel.

À l'intérieur des terres, les plaines (Caen, Falaise, Pays de Caux), les collines vallonnées (Pays d'Auge, bocage virois) et les reliefs escarpés de la Suisse normande forment un paysage contrasté. Les grandes forêts domaniales (Lyons, Eu, Brotonne, Écouves, Andaines) enrichissent ce décor naturel.

Enfin, les quatre Parcs Naturels Régionaux (Boucles de la Seine Normande, Normandie-Maine, Marais du Cotentin et Perche) préservent ces trésors, invitant à l'évasion et à la découverte.

En plus de cette diversité de paysages, le riche patrimoine historique, médiéval ou religieux, les sites classés ou inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco, les stations thermales, les villages classés «plus beaux villages de France» attirent chaque année de nombreux touristes.

UNE DESTINATION FACILE D'ACCÈS

Bien desservie par un réseau routier et autoroutier, la Normandie est située à proximité de foyers très importants de population : région parisienne, Nord de la France, Angleterre, Benelux, soit 80 millions de touristes potentiels. La région reçoit essentiellement une clientèle de proximité en provenance de l'Île de France et d'un grand Nord-Ouest de la France.

En 2024, **les Allemands représentent la 1^{re} clientèle étrangère en Normandie**, suivis par les Britanniques, les Néerlandais puis les Américains, qui gagnent une place sur les Belges, commémorations du débarquement obligeant !



L'ACCUEIL À LA FERME

En 2020, on comptait 583 exploitations normandes qui proposent un hébergement, 55 exploitations de la restauration et 214 activités de loisirs.

Beaucoup de propriétaires d'hébergements ruraux ont fait labelliser leur hébergement touristique «Gîtes de France». Certains ont opté pour le réseau «Accueil Paysan», d'autres adhèrent à Clévacances.

Le réseau Bienvenue à la ferme, géré par les Chambres d'agriculture, regroupe uniquement des agriculteurs. C'est la marque leader de l'accueil à la ferme et des circuits-courts en France, avec 8 000 adhérents et 10 000 agriculteurs accompagnés. Leur engagement : permettre à tous de manger quotidiennement de bons produits locaux et passer un moment inoubliable à la ferme.

LES ACTIVITÉS DE TRANSFORMATION À LA FERME EN NORMANDIE

En 2020, 1 862 exploitations normandes transforment un ou plusieurs produits agricoles. 46 % d'entre elles développent cette activité via une autre entité juridique ou en sous-traitance. Plus de 730 exploi-

tations pratiquent la découpe de viande, 430 la transformation de fruits (produits cidricoles et confitures), 360 sont dans les produits laitiers, 200 dans la transformation de céréales.

15 % DES EXPLOITATIONS NORMANDES OPTENT POUR LES CIRCUITS COURTS

En Normandie, 15 % des exploitations agricoles, y compris les micro-exploitations, pratiquent la vente en circuits courts, plaçant la région en dernière position au niveau national, juste derrière la Bretagne et les Hauts-de-France. À titre de comparaison, la moyenne nationale atteint 23 %. Cette position s'explique par la forte proportion d'exploitations spécialisées dans la production laitière, bovine et céréalière, où la vente directe reste peu répandue.

Cependant, la tendance évolue : sur la dernière décennie, la commercialisation en circuits courts a fortement progressé. Par exemple, la proportion d'exploitations maraîchères utilisant ce mode de vente est passée de 63 % en 2010 à 80 % en 2020.

Les circuits courts sont particulièrement présents dans les zones côtières, la vallée de la Seine, le Pays d'Auge, le Perche, ainsi qu'autour des grandes agglomérations normandes.

Un circuit court est un mode de commercialisation des produits agricoles qui s'exerce soit par la vente directe du producteur au consommateur (à la ferme, sur les marchés, en tournée ou à domicile, par correspondance, sur les foires et salons), soit par la vente indirecte à condition qu'il n'y ait qu'un seul intermédiaire entre l'exploitation et le consommateur (restauration commerciale, restauration collective, commerce de détail, grandes et moyennes surfaces). Le producteur peut commercialiser ses produits en son nom propre ou par le biais d'une autre entité juridique que celle de l'exploitation. Cette autre entité peut concerner plusieurs producteurs agricoles (exemple d'un point de vente collectif), voire d'autres acteurs économiques (comme un boucher dans le cas de la vente de viande et sa mise en caissettes/colis).

Les faits marquants de 2025

La Normandie a été pilote d'un partenariat national avec La Poste pour renforcer le service en ruralité grâce aux points de vente Bienvenue à la Ferme par la mise en place de points relais.

Les marchés de producteurs ont été renforcés en 2025 en Normandie mais également à Paris pour séduire la clientèle francilienne.

Le développement d'itinéraires cyclables en Normandie est une opportunité qui est travaillée par le réseau pour inciter à séjourner à la ferme et/ou à consommer non loin des axes touristiques.



La Normandie compte 380 exploitations du réseau Bienvenue à la ferme en 2025. 97 accueillent le public lors de visites et d'animations. Plus de 300 proposent la vente directe à la ferme.



DES PRODUITS ET CANAUX DIVERSIFIÉS

En Normandie, les exploitations qui vendent de la viande en circuits courts sont les plus nombreuses (1 700), suivies par celles commercialisant des légumes et pommes de terre (800) et des fruits (500). Les produits laitiers, quant à eux, sont proposés par 400 exploitations, un chiffre proche de la moyenne nationale où seulement 10 % des exploitations laitières privilégient les circuits courts.

Les trois principaux canaux de distribution sont la vente à la ferme, la vente à des commerçants détaillants et les marchés. À l'inverse, la vente par correspondance, en ligne ou via les sites internet des exploitations, reste peu développée.

DES EXPLOITATIONS A PROFIL SPÉCIFIQUE

Les exploitations normandes qui adoptent les circuits courts se distinguent par plusieurs caractéristiques : elles sont généralement plus petites (86 hectares contre une moyenne régionale de 106 hectares), génèrent davantage d'emplois (3,25 équivalents temps plein par km² contre 1,87 en moyenne), et sont dirigées par des exploitants plus jeunes et mieux formés.

Chiffres clés

- 15 % des exploitations normandes pratiquent la vente en circuits courts.
- 380 exploitations normandes sont adhérentes au réseau Bienvenue à la ferme.

LES HUÎTRES ET LES MOULES

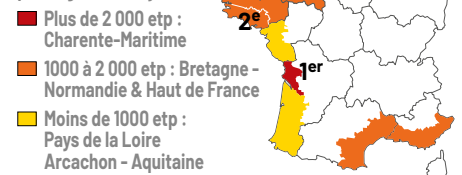
en Normandie

5 BASSINS DE PRODUCTION CONCHYLICOLE EN NORMANDIE

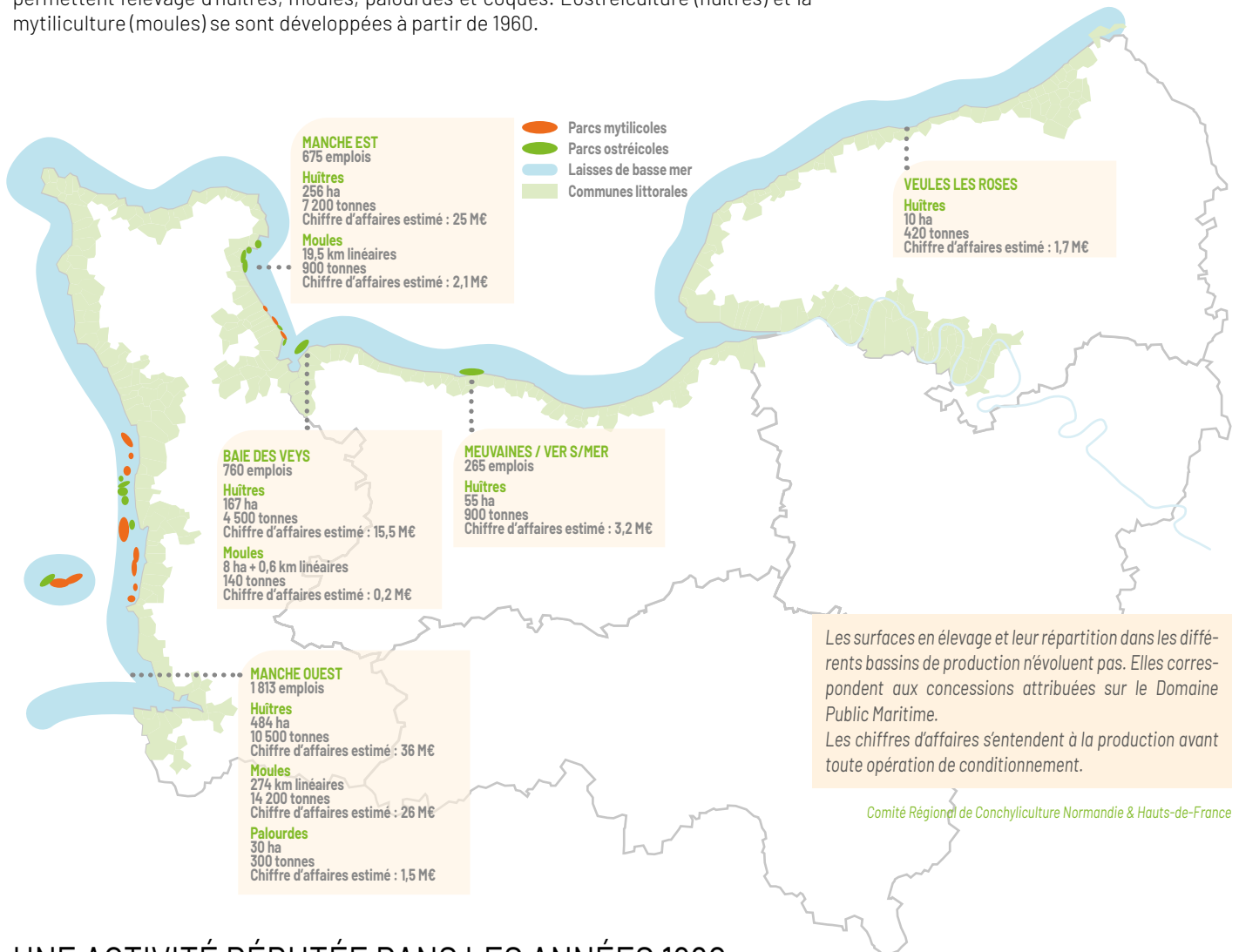
Avec près de 600 km de côtes et des marées comptant parmi les plus importantes d'Europe, la Normandie dispose de larges estrans (bandes littorales alternativement découvertes et recouvertes par la mer), propices à la conchyliculture (élevage de coquillages), activité économique majeure dans les zones littorales. La qualité et le brassage des eaux, permettent l'élevage d'huîtres, moules, palourdes et coques. L'ostréiculture (huîtres) et la mytiliculture (moules) se sont développées à partir de 1960.

25

Emplois en équivalents temps plein
en conchyliculture en 2023
par Région conchylicole :



Agreste - Enquête Aquaculture



UNE ACTIVITÉ DÉBUTÉE DANS LES ANNÉES 1960

La conchyliculture normande s'est développée à la fin des années 1960 avec l'attribution des premières concessions mytilicoles, puis ostréicoles, sur le domaine public maritime de la Manche, puis

du Calvados. Elle a ensuite connu un développement progressif. L'apparition de la technique d'élevage en surélevé (les jeunes huîtres sont mises dans des poches déposées sur les tables qui sont recouvertes

par la marée) a assuré l'expansion de la filière ostréicole. La première concession d'huîtres en Seine-Maritime a vu le jour en 2004, à Veules-les-Roses.

LA NORMANDIE, UN BASSIN CONCHYLICOLE DYNAMIQUE

La superficie des parcs d'élevage ostréicoles normands est aujourd'hui d'environ 1 000 hectares. Ils sont principalement situés dans la Manche (750 ha) et le Calvados (230 ha). Avec **une production annuelle d'environ 40 000 tonnes**, la Normandie est la première région de production conchylicole française.

La France est leader européen de la production d'huîtres avec 86 % de la production totale. Le marché européen ne représente toutefois que 2 % de la production mondiale, dans un marché totalement dominé par la Chine. La production mondiale, quasi exclusivement issue de l'aquaculture est en croissance régulière. La France assure la quasi-totalité de la production européenne d'huîtres creuses. De la Manche à la Méditerranée, la production ostréicole française (huîtres creuses et plates) est évaluée à 90 400 tonnes en moyenne. La production normande est estimée à 23 500 tonnes d'huîtres creuses pour la campagne 2023-2024. Ainsi, Plus d'une huître sur quatre produites en France est issue du savoir-faire des ostréiculteurs normands.

L'HUÎTRE : UN MARCHÉ TRÈS SAISONNIER

Pour les consommateurs d'huîtres, les principaux critères de sélection demeurent le calibre (numéros), le taux de chair (spéciales, fines) et la provenance. La mise en avant d'un signe officiel de qualité et la communication autour d'une identité normande constituent des leviers essentiels de valorisation de la production. Avec une consommation moyenne de près de 1,1 kg par an et par habitant, les Français sont les premiers consommateurs au monde d'huîtres à l'état frais. Plus de la moitié des huîtres reste commercialisée à l'occasion des fêtes de fin d'année. Un des enjeux pour la filière ostréicole réside dans le développement d'une consommation estivale.

L'HUÎTRE NORMANDE : UNE HUÎTRE ÉLEVÉE SUR L'ESTRAN...

L'huître est ici élevée sur l'estran, c'est-à-dire la partie du littoral découverte à marée basse. La région se prête à la culture de l'huître car elle bénéficie de marnages (amplitude des marées) pouvant atteindre 14 mètres. L'estran, découvert parfois jusqu'à 6 kilomètres, permet un élevage sur une surface largement étendue et un accès

aux parcs en tracteur. Positionnées dans des poches en grillage souple, arrimées sur des tables à claires voies, les huîtres de Normandie se nourrissent du plancton abondant et varié qui prospère dans ces eaux fortement brassées. Trois à quatre années sont nécessaires pour obtenir une huître de qualité.

... ET PARTIELLEMENT COMMERCIALISÉE AILLEURS

Les huîtres élevées en Normandie sont commercialisées soit directement par les producteurs, soit vendues à d'autres exploitations ostréicoles en Normandie ou dans d'autres bassins de production (Poitou-Charentes principalement). La proportion d'huîtres produites en Normandie et vendues pour la consommation est en croissance, signe du dynamisme de la filière et de la volonté de valoriser davantage les productions du territoire.

UNE HUÎTRE NORMANDE RECONNUE, ÉLEVÉE DANS PLUSIEURS ZONES GÉOGRAPHIQUES

- La production régionale ostréicole, commercialisée sous la marque collective «Huître de Normandie», vient d'obtenir l'Indication Géographique Protégée (IGP), qui reconnaît le lien entre le territoire, le savoir-faire et la qualité des produits ostréicoles qui y sont élevés.
- Sur le littoral normand, la production s'effectue sur plusieurs bassins.
- Sur la côte Ouest de la Manche, de Granville à Portbail, en passant par Blainville-sur-Mer et Gouville, l'huître profite d'une mer pure et fortement brassée qui lui donne son parfum iodé, son goût corsé et sa finesse.
- L'huître de Saint Vaast la Hougue, sur la côte Est du Cotentin, est issue du plus ancien bassin ostréicole de la région. Elle est à la fois iodée et charnue et se caractérise par son goût de noisette.
- L'huître de la Baie des Veys présente un caractère charnu qui lui vaut l'appellation d'«huître spéciale d'Isigny» et «huître d'Utah Beach». Elle est reconnaissable à sa chair douce et croquante. C'est l'huître qui s'accommode le mieux aux préparations culinaires chaudes ou froides.
- Créé au début des années 1990, le dernier bassin ostréicole du Calvados se situe sur la Côte de Nacre, à Asnelles-Meuvinnes, à l'abri des pontons du port artificiel d'Arromanches. Cet espace conchylicole produit une huître charnue et ferme. Le bassin ostréicole le plus récent a vu le jour à Veules les Roses en Seine-Maritime en 2004.



LA NORMANDIE PREMIÈRE PRODUCTRICE DE MOULES DANS L'HEXAGONE

Les moules de bouchot, élevées sur des pieux alignés sur l'estran, sont naturellement exemptes de sable et de petits crabes. En Normandie, elles sont élevées sur un estran sablonneux ouvert sur la Manche. Les plus grandes marées d'Europe, alliées à la force des courants, au brassage permanent des eaux et au renouvellement du plancton, confèrent une qualité optimale aux coquillages.

La France se situe au premier rang européen en chiffre d'affaires en moules grâce à un prix unitaire élevé (2,49 €/kg) mais au troisième rang en volume, loin derrière l'Espagne (155 700 tonnes à 0,81 €/kg) (données de 2023).

La zone conchylicole Normandie & Hauts-de-France a produit, pour la campagne 2023-2024, 15 000 tonnes de moules de bouchot, soit 28 % de la production française totale de moules.

Les ventes de moules de bouchot s'effectuent majoritairement dans la seconde partie de l'année de juillet à janvier, avec un pic sur les mois d'été, période de qualité optimale du produit.



© Adabe Stock

Démarches qualité

Spécialité Traditionnelle Garantie

- Moules de Bouchot

Label Rouge :

- Moules de Bouchot

Indication Géographique Protégée

- Huître de Normandie

Production conchylicole Normandie & Hauts-de-France (2023-2024)

Huîtres creuses	23 500 tonnes (soit 26 % de la production nationale)
Moules de bouchot	15 000 tonnes (soit 28 % de la production nationale de moules)
302 entreprises et 3 200 salariés en 2024	

Comité National de la Conchyliculture

Les faits marquants de 2025

La forte prédation des moules par les araignées de mer se poursuit.


Hausse des habilitations pour attendre 87 opérateurs en 2025 dont 52 producteurs-Expéditeurs, 17 producteurs et 18 expéditeurs pour intervenir sur l'Indication Géographique Protégée (IGP) «Huître de Normandie»

Dans un contexte national de baisse de la consommation en volume (-6,5 % pour les moules et -12 % pour les huîtres), L'IGP «Huître de Normandie» a commercialisé 3 220 tonnes en 2024 avec une belle mise en avant par les grandes et moyennes surfaces (GMS) durant les fêtes de fin d'année pour cette jeune IGP reconnue fin 2023. Cet élan s'est poursuivi et accentué en 2025, illustrant l'impact de la démarche de labellisation.

Comité Régional de Conchyliculture Normandie & Hauts-de-France



© Adabe Stock

 Fin 2024, la Normandie compte 3 entreprises ayant déclaré une activité de produits de la mer en bio. Elles sont toutes localisées dans le département de la Manche.

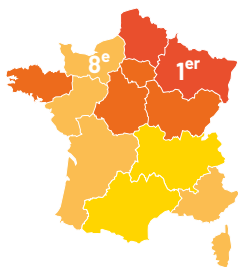
Sources :
Comité National de la Conchyliculture
Section Régionale Conchylicole Normandie-Mer du Nord

26

L'ÉCONOMIE AGRICOLE en Normandie

Résultat net (€ / actif)
(moyenne 2020-2024) :

- sup. à 75 000
- de 50 000 à 75 000
- de 25 000 à 50 000
- de 10 000 à 25 000
- inf. à 10 000

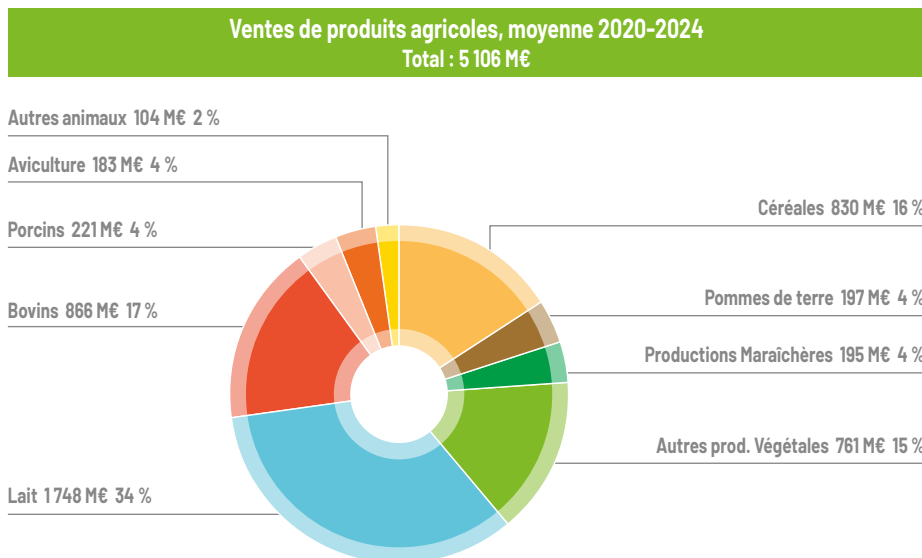


La production agricole normande représente un montant de 5,8 milliards d'euros, dont 5,1 milliards d'euros de biens commercialisés et 565 millions d'euros de services (prestations de travaux agricoles, essentiellement) (données moyennes 2020-2024).

61 % DE PRODUCTIONS ANIMALES

La production normande est largement basée sur les productions bovines, avec en particulier le lait qui pèse pour 34 % des produits commercialisés, et la viande bovine 17 %. S'y ajoutent d'autres productions animales, principalement de porcs, volailles et chevaux, qui pèsent pour 10 % du total régional.

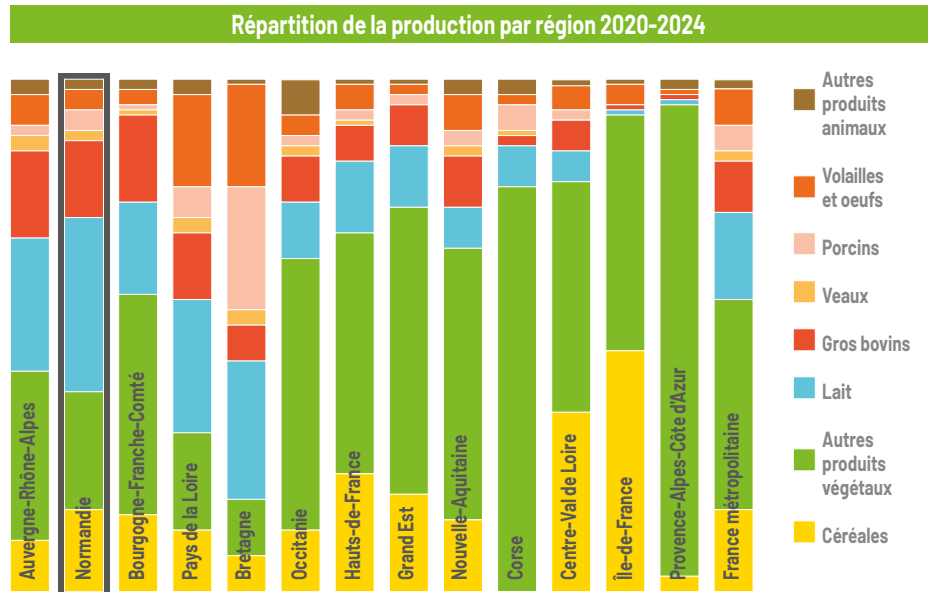
Le secteur végétal dans son ensemble représente donc 39 % des produits commercialisés. Ce secteur est relativement diversifié, avec des céréales mais aussi des oléoprotéagineux, du lin, des pommes de terre, des betteraves sucrières et une production de légumes principalement centrée sur la Manche.



PREMIÈRE RÉGION POUR LE POIDS DU LAIT DANS LE CHIFFRE D'AFFAIRES

La Normandie est la région où le lait pèse le plus en proportion du produit total (34 %) largement devant la Bretagne (27 %), les Pays de la Loire et la région Auvergne-Rhône-Alpes (26 %).

L'ensemble des productions bovines normandes pèse 51 % du produit total et positionne la Normandie en première position devant Auvergne-Rhône-Alpes (45 %). La Normandie apparaît comme une région «moyenne» quant au poids des céréales dans le produit (16 % proche de la moyenne nationale). Cependant, le volet végétal global (39 %) est nettement inférieur à la moyenne nationale (57 %), en particulier du fait de l'absence de vignobles et autres cultures permanentes.



Données Agreste, Comptes Régionaux 2024, Traitement Chambres d'agriculture de Normandie

Méthode : Les comptes de l'agriculture

Les comptes de l'agriculture publiés par la statistique publique (Agreste) ont pour objet le chiffrage du produit à l'échelle des départements, des charges et du revenu agricole à l'échelle régionale et nationale, et son évolution chaque année. Les données présentées cette année ont fait l'objet d'une révision complète à partir des données issues du recensement agricole.

Les comptes Agreste sont présentés ici avec quelques simplifications destinées à en rendre la lecture plus aisée.

- le compte Agreste inclut dans le produit une valeur théorique des fourrages et des céréales utilisés à la ferme en alimentation animale, qu'il compte également en charges au poste «aliments», ce qui se neutralise. La présentation proposée ici ne valorise pas les fourrages, ni en produits, ni en charges.
- les produits agricoles incluent des services dans le compte d'Agreste. Notre présentation de la structure du produit se fonde uniquement sur les biens commercialisés, à l'exclusion des services.

Sauf indication contraire, toutes les données présentées sont des moyennes sur 5 ans

DE FORTS CONTRASTES ENTRE LES DÉPARTEMENTS NORMANDS

Le contraste est-ouest de la région est très marqué en matière de productions.

La Manche est l'une des zones laitières les plus denses de France, et cultive des productions légumières moins présentes ailleurs en Normandie.

Ses ventes de produits agricoles, estimées à 1,4 milliard d'euros, sont presque le double de celles du Calvados, de l'Orne

ou de l'Eure. Les productions végétales ne pèsent que pour 14 % du total manchois, contre 73 % pour les productions issues des bovins (53 % de lait et 20 % de viande bovine).

A l'inverse l'agriculture de la Seine-Maritime et de l'Eure est à nette dominante végétale (plus des deux tiers du produit). L'agriculture seinomarine fait jeu égal avec

celle de la Manche en termes de chiffre d'affaires (1,37 milliard d'euros).

Calvados et Orne présentent un profil intermédiaire avec respectivement 43 % et 28 % de produits végétaux ; le Calvados produisant des grandes cultures plus diversifiées (lin, semences, etc...).

Hors autoconsommation et hors aides	Production de biens commercialisée, moyenne 2020-2024									
	Manche		Calvados		Orne		Seine-Maritime		Eure	
Céréales	85 M€	6 %	169 M€	20 %	164 M€	20 %	240 M€	18 %	254 M€	32 %
Pommes de terre	20 M€	1 %	37 M€	4 %	4 M€	0 %	308 M€	23 %	85 M€	11 %
Productions Maraîchères	72 M€	5 %	44 M€	5 %	9 M€	1 %	39 M€	3 %	45 M€	6 %
Autres productions Végétales	14 M€	1 %	114 M€	14 %	57 M€	7 %	340 M€	25 %	232 M€	29 %
Lait	745 M€	53 %	271 M€	32 %	307 M€	37 %	245 M€	18 %	86 M€	11 %
Bovins	276 M€	20 %	138 M€	16 %	197 M€	24 %	155 M€	11 %	55 M€	7 %
Porcins	109 M€	8 %	19 M€	2 %	30 M€	4 %	21 M€	2 %	11 M€	1 %
Aviculture	59 M€	4 %	18 M€	2 %	30 M€	4 %	9 M€	1 %	23 M€	3 %
Autres animaux	29 M€	2 %	28 M€	3 %	27 M€	3 %	9 M€	1 %	10 M€	1 %
TOTAL	1409 M€	100 %	837 M€	100 %	825 M€	100 %	1366 M€	100 %	803 M€	100 %

LES CHARGES : IMPORTANCE DES INTRANTS AUX CULTURES, DE L'ALIMENT ET DES SERVICES

Les consommations intermédiaires sont les biens et services extérieurs à l'exploitation, utilisés par les agriculteurs dans le processus annuel de production.

La structure des consommations intermédiaires normandes montre l'importance des charges liées aux cultures (de vente mais aussi fourragères). Si on cumule engrais, semences et produits phytosanitaires, on arrive à 22 %, ce qui en fait la première dépense des exploitations normandes.

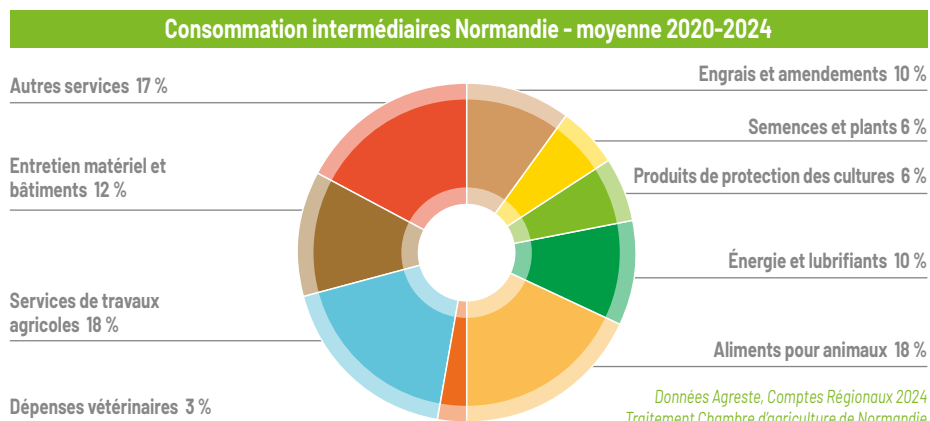
L'aliments du bétail acheté (18 %) est le second poste, lié bien entendu à la place des productions animales déjà évoquée.

L'agriculture est aussi utilisatrice de services : prestations de travaux agricoles (18 % des consommations intermédiaires totales), autres services en particulier d'identification, gestion, contrôle de performance (17 %) et vétérinaires (3 %).

L'énergie, quant à elle, pèse 10 % des dépenses.

Les consommations intermédiaires pèsent pour 3,65 milliards d'euros, soit l'équivalent de 63 % du produit total. La Normandie se situe dans le premier tiers des régions sur ce ratio, derrière la Bretagne et les Pays de la Loire qui utilisent beaucoup d'intrants (d'aliment notamment) pour leurs élevages granivores, mais devant les régions céréalières ou viticoles.

Les autres charges correspondent au coût du matériel et des bâtiments (fractionné par année sous forme d'amortissements), aux salaires et charges sociales des salariés agricoles, aux fermages et aux intérêts bancaires.

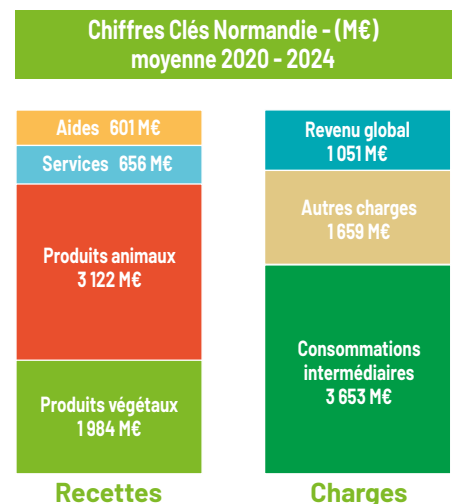


DES AIDES INDISPENSABLES AU REVENU

L'agriculture reçoit des aides directes versées aux exploitants, principalement au titre de la Politique Agricole Commune (PAC). Celles-ci représentent 601 millions d'euros (moyenne 2020 à 2024) mais se sont réduites d'une centaine de millions d'euros depuis 2010 du fait des évolutions de la PAC. L'essentiel de ces aides est touché sous forme «découplée» (543 millions d'euros en moyenne 2020 à 2024), c'est-à-dire sans obligation de pratiquer une production déterminée, ou dans le cadre de contrats environnementaux ou encore pour compenser des handicaps ; les 58 millions restants sont perçus dans le cadre d'aides «couplées», associées à diverses productions (élevage allaitant, laitier, ovin, protéines végétales et pommes de terre féculière).

Sur la période 2020-2024, les aides représentent 57 % du revenu global (et 10 % des recettes totales). Leur montant peut même être supérieur au revenu certaines années quand le revenu est médiocre, comme en 2013 (144 % du revenu) ou 2016 (196 %).

Cette dépendance du revenu à l'égard des aides est partagée par beaucoup de régions françaises, hormis des régions viticoles ou à forte production granivore comme la Bretagne (30 %) en moyenne ; certaines régions affichent une dépendance aux aides nettement supérieure à la Normandie (Occitanie, 114 % et Auvergne Rhône-Alpes, 110 %).



Données Agreste, Comptes Régionaux 2024
Traitement Chambres d'agriculture de Normandie

UN REVENU FLUCTUANT, UN PEU INFÉRIEUR À LA MOYENNE NATIONALE

Le revenu agricole (résultat net de la branche agricole) représente le solde entre recettes et charges, avant déduction des cotisations sociales des exploitants (pour eux-mêmes). Il peut être ramené à l'actif familial (car les salaires des salariés entrent dans les charges et sont donc déjà déduits à ce stade du calcul). On l'exprime souvent en euros constants, de façon à intégrer les effets de l'inflation.

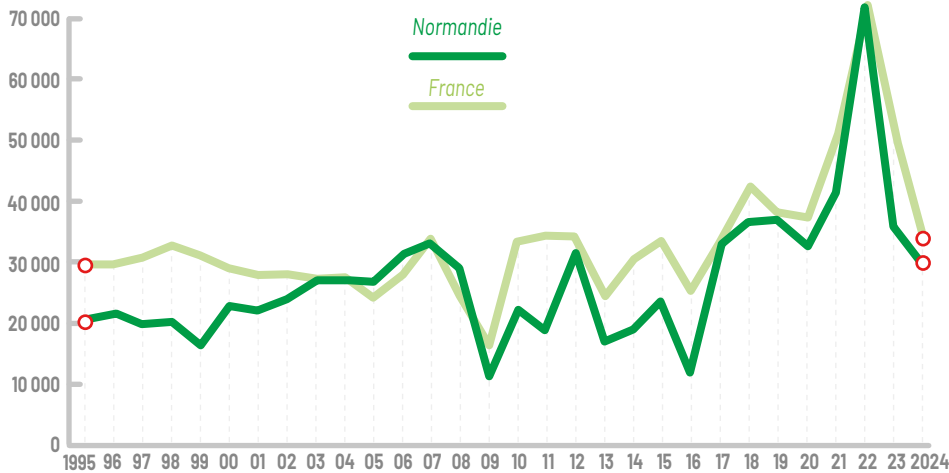
Le revenu agricole normand par actif fami-

lial est le plus souvent un peu inférieur à la moyenne française ces dernières années. Depuis 2005, le revenu agricole est devenu extrêmement irrégulier par rapport à la période antérieure. Les crises des marchés (crise financière de 2009, fin des quotas laitiers en 2015, flambée des prix en 2022) qui ont surtout affecté les prix sont à l'origine de ce changement de contexte. S'y ajoutent des années de mauvaises récoltes comme 2016 et 2023.

La comparaison inter-régionale situe la Normandie au 8^e rang des régions françaises ces dernières années sur le revenu par actif familial et au 9^e rang sur le revenu par hectare.

La surface moyenne par actif familial est elle aussi en position relativement médiane (6^e rang, 76,5 hectares contre 61,7 hectares en moyenne nationale).

Revenu par actif RNE en € de 2024 /UTANS



Données Agreste, Comptes Régionaux 2024, Traitement Chambres d'agriculture de Normandie

D'autres régions ont des caractéristiques beaucoup plus tranchées, soit avec peu de revenu par hectare mais avec de très grandes surfaces par actif familial (régions de grandes cultures comme l'Île de France, et le Centre Val de Loire...) ; soit avec de faibles surfaces par actif mais à fort niveau de revenu par unité de surface (régions viticoles ou d'élevages granivores comme le Grand Est ou la Bretagne).

La position normande se situe entre ces deux extrêmes.

DIX EFFETS PRIX ET VOLUME QUI ONT MARQUÉ L'ANNÉE 2024

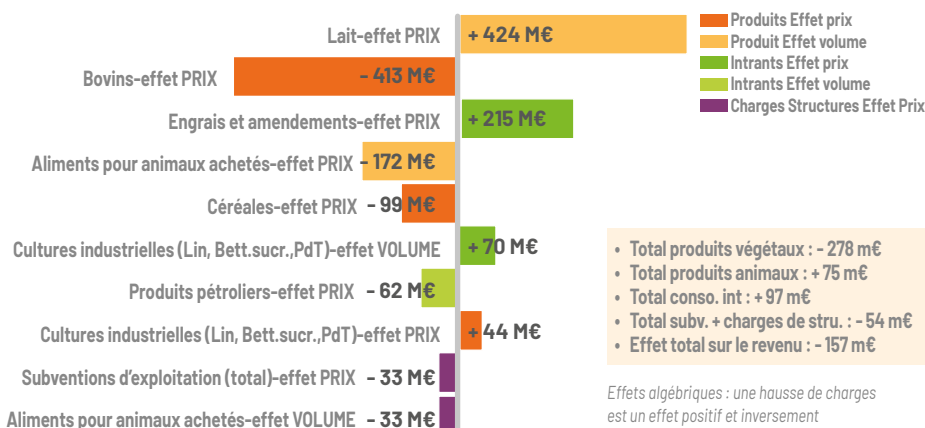
L'année 2024 a été marquée par une baisse de revenu de 18 % qui poursuit une forte correction en 2023 (- 47 %) après le pic de 2022. Le revenu net d'entreprise de la ferme normande est estimé à 729 M€, soit le plus bas niveau depuis 2020. Ce revenu se situe à plus de 100 M€ en dessous de la moyenne des 10 dernières années si on retire la moins bonne (2016) et la meilleure (2022). Le reflux des prix en grandes cultures et la forte hausse des charges ne sont pas compensés par les bons prix des produits animaux.

Les dix effets majeurs sur l'évolution du revenu entre 2023 et 2024 ont été les suivants :

- Les surfaces en lin, pommes de terre et betteraves progressent respectivement de 22 %, 9 % et 6 %. La forte hausse des rendements en lin après deux mauvaises années permet à la récolte de lin de doubler en volume. En pommes de terre, les rendements progressent dans les principaux bassins de productions.

- Alors que les prix des betteraves se maintiennent et ceux des pommes de terre régressent de 4 %, la baisse très forte du prix du lin annule presque complètement les fortes hausses de volume produit en cultures industrielles.
- La baisse de 35 % des prix des engrais en 2024 permet une économie de plus de 215 millions d'€ à la ferme normande. Ces prix restent cependant 40 % au-dessus de leur niveau de 2020, avant la hausse des prix de l'énergie et la guerre en Ukraine.
- Les surfaces emblavées en céréales baissent de 5 %, tirées vers le bas par le blé (- 10 %) alors que l'orge et le maïs grain progressent respectivement de 5 % et 28 %.
- Les très mauvais rendements (- 15 % en moyenne) conduisent à une baisse de 19 % des volumes de céréales en 2024.
- Les prix des céréales baissent de 15 % en 2024 sous le poids de l'offre mondiale dynamique, totalement en décalage par rapport à la baisse de production européenne.
- Conséquence de la baisse des prix des céréales, les prix des aliments achetés régressent de 9 %.
- La baisse des prix des engrais a amené les cultivateurs à en épandre davantage, notamment les engrais de fonds dont ils avaient fait l'impasse en période de flambée.
- Les prix des chevaux ont doublé en 2024 selon les estimations de l'Agreste.
- La hausse des intérêts d'emprunt se poursuit en 2024.
- La hausse des prix des postes entretien du matériel est des bâtiments est respectivement de 7 % et 3 % en 2024.

Principaux effets sur le revenu agricole normand 2023/2024



Données Agreste, Comptes Régionaux de l'agriculture 2024, Traitement Chambres d'agriculture de Normandie

Au total, en ajoutant d'autres effets de moindre importance, l'agriculture normande affiche une baisse de revenu de 157 millions d'euros, soit - 18 % par rapport à 2023.

En estimant que les actifs agricoles familiaux ont perdu 2,5 % de leur effectif, la baisse du revenu par actif avoisine 15,6 % en 2024 (après une baisse de 47 % en 2023). Avec 2,1 % d'inflation du PIB, son évolution «réelle» est de l'ordre de - 17,3 % par rapport à 2023.

Cette estimation, publiée par Agreste en novembre 2025, reste provisoire. Elle sera mise à jour fin 2026 (compte «semi-définitif») et fin 2027 (compte «définitif»).



DES RÉSULTATS EN BAISSÉ DANS TOUTES LES ORIENTATIONS DE PRODUCTION

Une autre approche de l'évolution du revenu peut se faire par les comptabilités des exploitations, recueillies, traitées et synthétisées par le Cerfrance. Dans cette approche, outre la moyenne générale, on dispose des moyennes de différents groupes par dominante de production, avec une année de décalage.

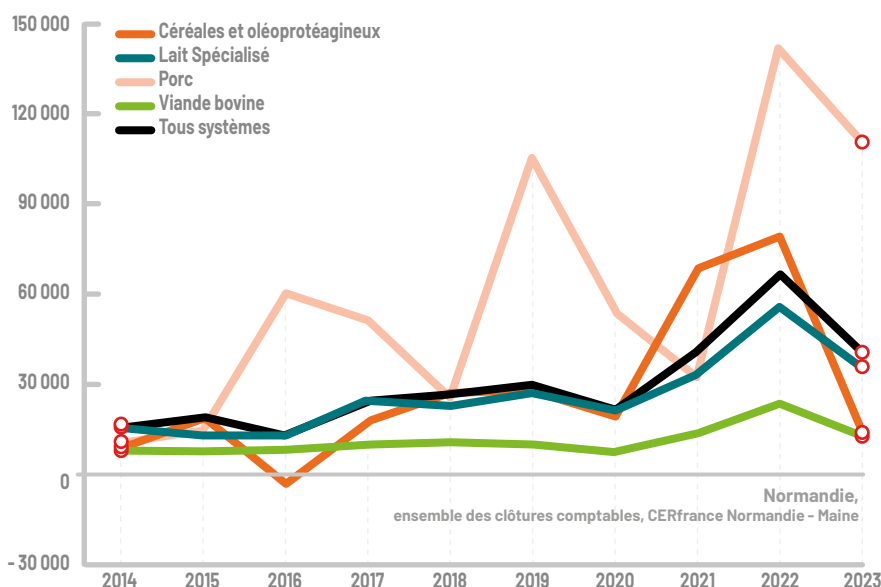
L'analyse comparative porte sur plusieurs années jusqu'à, en moyenne, fin 2023 (clôtures étagées de juillet 2023 à juin 2024). La courbe sur 10 ans montre une évolution d'ensemble similaire aux comptes d'Agreste pour l'ensemble «Tous systèmes», mais surtout des variations d'ampleur différentes selon les orientations de production :

Les exploitations productrices de porcs et de céréales et oléoprotéagineux (COP), sont celles dont le revenu fluctue le plus.

Par ailleurs le calendrier des oscillations diffère, puisque lié à la conjoncture de chaque production :

- Les années 2015-2016 correspondent à la sortie des quotas qui ont été préjudiciables **aux éleveurs laitiers**. La situation s'est restaurée depuis en prix et en volume. On note en 2021 et surtout en 2022 une nette amélioration du résultat, tiré par la hausse des prix plus dynamique que celle des coûts de production. Le niveau de 2023 est en baisse mais reste supérieur à la moyenne des dix dernières années (+ 37 %).
- **En porc**, 2016 et 2017 ont été marquées par des achats chinois massifs, qui ont fait bondir les prix, et la dynamique est retombée en 2018 pour rebondir très vivement avec la survenue de la Fièvre Porcine Africaine (FPA) en Chine en 2019, qui a boosté l'export. La forte baisse de la production en Europe en

Résultat courant avant impôt par actif familial
Clôtures de juillet 2023 à juin 2024



2022 a ensuite permis au marché de se redresser, malgré des exportations en baisse et des coûts très élevés en alimentation animale. Malgré la baisse, le revenu de 2023 reste 84 % au-dessus de la moyenne décennale.

- **Les systèmes céréales et oléoprotéagineux (COP)** ont bénéficié de bons prix jusqu'en 2012, puis la conjoncture s'est dégradée. En 2016, les très mauvais rendements ont encore fait chuter le revenu. La situation s'est restaurée depuis, en prix et en volume. Après les pics de 2021 et 2022 liées à des prix très élevés ; en 2023, le reflux des prix

se combine avec la hausse du poste engrais et amendement. Le revenu 2023 est 48 % inférieur à la moyenne des dix dernières années.

- **En viande bovine**, la hausse des prix de la viande n'a pas suffi à compenser la baisse des volumes produits et la hausse des charges, ce qui conduit à une baisse du revenu de ce groupe (très hétérogène par ailleurs). Bien qu'en progression tendancielle sur les 10 dernières années, le revenu du système bovin viande en 2023 reste faible avec 13 000 € par actif familial, surtout si on le compare avec les autres orientations.



AGRI SCOPIE

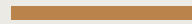
**DES ANALYSES PRÉCISES
SUR L'AGRICULTURE
DU TERRITOIRE NORMAND**

RETROUVEZ LA COLLECTION AGRISCOPIE SUR LE SITE DES CHAMBRES D'AGRICULTURE


Panorama de l'agriculture
et de l'agroalimentaire
en Normandie


L'agriculture biologique
en Normandie et typologie
des exploitations bio


Les résultats économiques
des exploitations
normandes


Situation du cheptel
bovin en Normandie


Installation - transmission



normandie.chambres-agriculture.fr



**CHAMBRES
D'AGRICULTURE**
NORMANDIE

Chambres d'agriculture de Normandie
SERVICE ÉCONOMIE, VEILLE ET PROSPECTIVE

6 rue des Roquemonts - CS 45 346
14053 CAEN Cedex 4
Tél. : 02 31 47 22 47
www.normandie.chambres-agriculture.fr

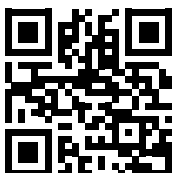
Coordination : Quentin LESIEUR
Rédaction : Sophie CHAUVIN, Florian FOUGY, Michel LAFONT, Quentin LESIEUR, Élodie TURPIN

Nous remercions les organisations professionnelles qui ont bien voulu apporter leur concours à la réalisation de ce document.
Leur contribution est signalée sur chacune des pages les concernant.

Avec le soutien financier de



et en partenariat avec



OBSERVATOIRES DONNÉES 2024
JANVIER 2026

normandie.chambres-agriculture.fr

